



Dossier # : 1146812001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences locales relevant du conseil municipal pour l'exercice 2015

Adopter le projet de règlement intitulé : "Règlement sur les tarifs pour le volet conseil municipal (exercice financier de 2015)"

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-21 07:17

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1146812001**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences locales relevant du conseil municipal pour l'exercice 2015

CONTENU

CONTEXTE

L'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1) indique qu'une municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités, seront financés au moyen d'un mode de tarification.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014), résolution CM14 0184
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013), résolution CM12 1128
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2012), résolution CM11 1054
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2011), résolution CM10 1026
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2010), résolution CM10 0053
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2009), résolution CM08 1087
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2008), résolution CM07 0864
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2007), résolution CM06 0939
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2006), résolution CM06 0032

DESCRIPTION

De façon générale les tarifs 2015 reliés aux biens, services et activités fournis par la Ville de Montréal, sont préparés et révisés en fonction des compétences de nature locale et des compétences d'agglomération.

Le présent projet de règlement sur les tarifs de compétences locales pour l'exercice 2015 regroupe la quasi -totalité des tarifs de la Ville de Montréal visant les services offerts aux citoyens de la Ville, à l'exclusion des tarifs prévus aux règlements des arrondissements et de l'agglomération.

JUSTIFICATION

À l'instar des années précédentes, les unités d'affaires ont procédé à la révision de leurs tarifs en tenant compte des coûts encourus par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise à jour de la tarification 2015 par les différentes unités d'affaires a donné lieu dans certains cas à des nouveaux tarifs, des abolitions et des modifications de tarifs. L'analyse des tarifs, et ce par chapitre du règlement, présente les principales modifications pour le budget 2015. Des tableaux et des analyses effectuées sont également joints au présent dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Daniel TALBOT)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences (Hervé LOGÉ)

Avis favorable :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Patricia DI GENOVA)

Avis favorable :

Service des finances , Direction Services partagés financiers (Daniel FINLEY)

Avis favorable :

Service de l'environnement , Direction (Louise LECLERC)

Avis favorable :

Service du greffe , Direction (Nancy SINCLAIR)

Avis favorable :

Service de l'évaluation foncière , Direction (Bernard COTÉ)

Avis favorable :

Service de l'Espace pour la vie , Direction (Chantale LOISELLE)

Avis favorable :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Michel D BÉDARD)

Avis favorable :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Luc COUILLARD)

Avis favorable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Patrice GUINDON)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Luc LÉVESQUE)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la concertation des arrondissements , Direction des services regroupés aux arrondissements (Michel FRENETTE)

Avis favorable :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Josée MONDOU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des communications , Direction (Robert PARÉ)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Michel VERREAULT)

Avis favorable :

Bureau du vérificateur général , Direction Technologies de l'information_éthique et administration (Serge VAILLANCOURT)

Avis favorable :

Service des technologies de l'information , Direction (Daniel TÊTU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Avis favorable :

Service de l'environnement , Direction (Lyne CHOINIÈRE)

Avis favorable :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (Jean-Claude GIRARD)

Avis favorable :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (Bernard CYR)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Michel LORD)

Avis favorable :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Monya OSTIGUY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lise D FORTIER
Conseiller(ere) en gestion - finances
PS Corporatif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-27

Francine LAVERDIÈRE
Chef de division - Opérations budgétaires et
comptables

Tél : 514 872-5832
Télécop. : 514 872-8647

Tél : 514 872-3402
Télécop. : 514 868-4447

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Hanh TRAN
Directrice - opérations budgétaires et
comptables

Tél : 514 872-7459

Approuvé le : 2014-11-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2014-11-20

Dossier # : 1146812001

Unité administrative responsable : Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif

Objet : Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences locales relevant du conseil municipal pour l'exercice 2015



Espace pour la vie tarifs2015vs2014.xlsx Tarifs autoparcs 2015.xlsx



RAP GRILLE TARIF VILLE 2015.pdf Budget 2015 Analyse Tarifs Local.xls

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lise D FORTIER
Conseiller(ere) en gestion - finances
PS Corporatif

Tél : 514 872-5832
Télécop. : 514 872-8647

Tarification 2015 vs 2014

Tarif régulier (Non-Résidents du Québec)

	Une institution			Forfait 2 institutions			Forfait 3 institutions		
	2014	2015	diff. vs 2014	2014	2015	diff. vs 2014	2014	2015	diff. vs 2014
Adulte	18.75	19.25	2.7%	32.75	33.50	2.3%	46.75	47.75	2.1%
65 ans et +	17.50	17.75	1.4%	30.50	31.00	1.6%	43.50	44.25	1.7%
Étudiant	14.00	14.25	1.8%	24.50	25.00	2.0%	35.00	35.75	2.1%
5 à 17 ans	9.50	9.75	2.6%	16.50	16.75	1.5%	23.50	23.75	1.1%
Famille	52.50	53.50	1.9%	90.25	92.00	1.9%	128.00	130.50	2.0%

Résidents du Québec

	Une institution			Forfait 2 institutions			Forfait 3 institutions		
	2014	2015	diff. vs 2014	2014	2015	diff. vs 2014	2014	2015	diff. vs 2014
Adulte	15.00	15.25	1.7%	26.25	26.75	1.9%	37.50	38.25	2.0%
65 ans et +	14.00	14.25	1.8%	24.00	24.50	2.1%	34.00	34.75	2.2%
Étudiant	11.25	11.50	2.2%	19.75	20.25	2.5%	28.25	29.00	2.7%
5 à 17 ans	7.50	7.75	3.3%	13.00	13.25	1.9%	18.50	18.75	1.4%
Famille	42.00	42.75	1.8%	70.00	71.50	2.1%	98.00	100.25	2.3%

Détenteurs de Carte Accès Montréal

	Une institution			Forfait 2 institutions			Forfait 3 institutions		
	2014	2015	diff. vs 2014	2014	2015	diff. vs 2014	2014	2015	diff. vs 2014
Adulte	11.00	11.25	2.3%	20.00	20.50	2.5%	29.00	29.75	2.6%
65 ans et +	10.00	10.25	2.5%	18.00	18.25	1.4%	26.00	26.25	1.0%
Étudiant	8.25	8.50	3.0%	15.00	15.25	1.7%	21.75	22.00	1.1%
5 à 17 ans	5.50	5.50	0.0%	10.00	10.25	2.5%	14.50	15.00	3.4%
Famille	28.00	28.50	1.8%	49.00	50.00	2.0%	70.00	71.50	2.1%

Tarif GROUPE

	Une institution			Forfait 2 institutions			Forfait 3 institutions		
	2014	2015	diff. vs 2014	2014	2015	diff. vs 2014	2014	2015	diff. vs 2014
Adulte	13.00	13.25	1.9%	23.00	23.50	2.2%	33.00	33.75	2.3%
65 ans et +	12.00	12.25	2.1%	21.00	21.50	2.4%	30.00	30.75	2.5%
Étudiant	9.75	10.00	2.6%	17.25	17.50	1.4%	24.75	25.00	1.0%
5 à 17 ans	6.50	6.75	3.8%	11.50	11.75	2.2%	16.50	16.75	1.5%
Écoles montréalaises	6.00	6.00	0.0%	11.00	11.25	2.3%	16.00	16.50	3.1%
Camps de jour Ville	2.00	3.00	50%		-			-	
Nuit au Biodôme ou Planétarium adulte	42.00	50.00	19.0%	52.00	60.25	15.9%			
Nuit au Biodôme ou Planétarium enfant	42.00	50.00	19.0%	47.00	55.00	17.0%			

Tarif PRÉFÉRENTIEL (organisme touristique)

	Une institution			Forfait 2 institutions			Forfait 3 institutions		
	2014	2015	diff. vs 2014	2014	2015	diff. vs 2014	2014	2015	diff. vs 2014
Adulte	12.00	12.25	2.1%	21.00	21.50	2.4%	30.00	30.75	2.5%
65 ans et +	11.00	11.25	2.3%	19.00	19.50	2.6%	27.00	27.75	2.8%
Étudiant	9.00	9.25	2.8%	15.75	16.00	1.6%	22.50	22.75	1.1%
5 à 17 ans	6.00	6.00	0.0%	10.50	10.75	2.4%	15.00	15.50	3.3%

AUTRES TARIFS	2014	2015	diff. vs 2014
Animation, spectacle ou service	2.00	3.00	50%
Visites guidées/heure (max 15 pers.)	60.00	65.00	8%
Carte lève-tôt	8.00	8.00	

ANNEXE 6 (Article 127) en 2014 - ANNEXE 5 (Article 126) en 2015

TARIF DES AUTOPARCS		2015	2014	%	2015	2014	%	2015	2014	%	2015	2014	%	2015	2014	%
Arrondissement / secteur	No. Autoparc	TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 6 h À 17 h			TARIF MAXIMUM JOURNÉE Lundi au vendredi : 6 h à 17 h			TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : 6 h à 24 h			TARIF MAXIMUM SOIR ET WEEK-END Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : 6 h à 24 h			PERMIS MENSUEL		
AHUNTSIC-CARTIERVILLE																
Aréna Ahuntsic	278	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	68.00 \$	67.00 \$	1.5%
Promenade Fleury	335	2.00 \$	2.00 \$	0.0%	10.00 \$	10.00 \$	0.0%	2.00 \$	2.00 \$	0.0%	7.00 \$	7.00 \$	0.0%	68.00 \$	67.00 \$	1.5%
PLATEAU-MONT-ROYAL																
Aréna St-Louis	270	3.00 \$	3.00 \$	0.0%	12.00 \$	12.00 \$	0.0%	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	79.00 \$	77.00 \$	2.6%
CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE- DAME-DE-GRÂCE																
Décarie	182	2.00 \$	2.00 \$	0.0%	10.00 \$	S/O (Parcomètres)	S/O	2.00 \$	2.00 \$	0.0%	10.00 \$	S/O (Parcomètres)	S/O	71.00 \$	70.00 \$	1.4%
Décarie	401	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	122.00 \$	120.00 \$	1.7%
SUD-OUEST																
St-Henri	361	2.00 \$	1.75 \$	14.3%	10.00 \$	S/O (Parcomètres)	S/O	2.00 \$	1.75 \$	14.3%	10.00 \$	S/O (Parcomètres)	S/O	49.00 \$	48.00 \$	2.1%
VILLE-MARIE																
Centre Bell	224	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	3.00 \$	3.00 \$	0.0%	15.00 \$	15.00 \$	0.0%	131.00 \$	129.00 \$	1.6%
Centre Bell	227	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	3.00 \$	3.00 \$	0.0%	15.00 \$	15.00 \$	0.0%	131.00 \$	129.00 \$	1.6%
ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE																
Métro Rosemont	170	3.00 \$	2.50 \$	20.0%	10.00 \$	10.00 \$	0.0%	3.00 \$	2.50 \$	20.0%	9.00 \$	8.00 \$	12.5%	89.00 \$	87.00 \$	2.3%

ANNEXE 6 (Article 127) en 2014 - ANNEXE 5 (Article 126) en 2015

TARIF DES AUTOPARCS		2015	2014	%	2015	2014	%	2015	2014	%
Arrondissement / secteur	No. Autoparc	TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 6 h À 24 h			TARIF MAXIMUM JOURNÉE Lundi au dimanche : 6 h à 24 h			PERMIS MENSUEL		
PLATEAU-MONT-ROYAL										
Rue Mont-Royal	69	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	89.00 \$	87.00 \$	2.3%
Rue Mont-Royal	72	3.00 \$	3.00 \$	0.0%	12.00 \$	12.00 \$	0.0%	89.00 \$	87.00 \$	2.3%
Parc Lafontaine	139	3.50 \$	3.50 \$	0.0%	13.00 \$	13.00 \$	0.0%	94.00 \$	92.00 \$	2.2%
Parc Lafontaine	140	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	84.00 \$	82.00 \$	2.4%
Parc Lafontaine	142	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	94.00 \$	92.00 \$	2.2%
Parc Lafontaine	197	3.50 \$	3.50 \$	0.0%	14.00 \$	14.00 \$	0.0%	S/O	S/O	S/O
Parc Lafontaine	216	3.00 \$	3.00 \$	0.0%	12.00 \$	12.00 \$	0.0%	90.00 \$	88.00 \$	2.3%
ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE										
Plaza St-Hubert	24	1.75 \$	1.75 \$	0.0%	8.00 \$	8.00 \$	0.0%	70.00 \$	69.00 \$	1.4%
Plaza St-Hubert	78	2.50 \$	2.50 \$	0.0%	10.00 \$	10.00 \$	0.0%	94.00 \$	92.00 \$	2.2%
Plaza St-Hubert	302	1.75 \$	1.75 \$	0.0%	8.00 \$	8.00 \$	0.0%	S/O	S/O	S/O
Plaza St-Hubert	303	1.75 \$	1.75 \$	0.0%	8.00 \$	8.00 \$	0.0%	69.00 \$	68.00 \$	1.5%
Plaza St-Hubert	311	1.75 \$	1.75 \$	0.0%	8.00 \$	8.00 \$	0.0%	69.00 \$	68.00 \$	1.5%
Promenade Masson	73	1.75 \$	1.75 \$	0.0%	8.00 \$	8.00 \$	0.0%	69.00 \$	68.00 \$	1.5%
Promenade Masson	74	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	69.00 \$	68.00 \$	1.5%
Promenade Masson	75	1.75 \$	1.75 \$	0.0%	8.00 \$	8.00 \$	0.0%	S/O	S/O	S/O
Rue Jean-Talon	169	3.00 \$	2.50 \$	20.0%	10.00 \$	10.00 \$	0.0%	106.00 \$	104.00 \$	1.9%
Rue Jean-Talon	191	2.50 \$	2.50 \$	0.0%	10.00 \$	10.00 \$	0.0%	S/O	S/O	S/O
SUD-OUEST										
Ville-Émard	88	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	65.00 \$	64.00 \$	1.6%
Parc Angrignon	243	3.00 \$	2.50 \$	20.0%	9.00 \$	8.50 \$	5.9%	50.00 \$	49.00 \$	2.0%
VILLE-MARIE										
Centre-ville	66	4.50 \$	4.50 \$	0.0%	16.00 \$	16.00 \$	0.0%	170.00 \$	167.00 \$	1.8%
Parc du Mont-Royal	115	3.00 \$	3.00 \$	0.0%	8.00 \$	8.00 \$	0.0%	66.00 \$	65.00 \$	1.5%
Parc du Mont-Royal	116	3.00 \$	3.00 \$	0.0%	8.00 \$	8.00 \$	0.0%	66.00 \$	65.00 \$	1.5%
Parc du Mont-Royal	117	3.00 \$	3.00 \$	0.0%	8.00 \$	8.00 \$	0.0%	66.00 \$	65.00 \$	1.5%
Parc du Mont-Royal	118	3.00 \$	3.00 \$	0.0%	8.00 \$	8.00 \$	0.0%	66.00 \$	65.00 \$	1.5%
Parc du Mont-Royal	275	3.00 \$	3.00 \$	0.0%	8.00 \$	8.00 \$	0.0%	S/O	S/O	S/O
Terminus centre-ville	184	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	140.00 \$	137.00 \$	2.2%
Terminus centre-ville	207	4.00 \$	4.00 \$	0.0%	12.00 \$	12.00 \$	0.0%	117.00 \$	115.00 \$	1.7%
Terminus centre-ville	400	5.00 \$	5.00 \$	0.0%	17.00 \$	17.00 \$	0.0%	S/O	S/O	S/O

VILLE DE MONTRÉAL
Grille d'analyse détaillée de la tarification budgétaire

Pour l'année 2015

VILLE

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS LOCAUX DE MONTRÉAL

Montréal 

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
						Contact: Daniel Talbot / DEU	
MODIF_MNT	5		1		Aux fins de l'article 3 du présent règlement, la valeur estimée des travaux de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ne doit pas être inférieure aux coûts unitaires suivants : pour un bâtiment résidentiel, par mètre carré de superficie de plancher, à l'exclusion de celle du sous-sol d'un bâtiment unifamilial :	1 210,00 10,00	1 220,00 0,8%
MODIF_MNT	5		2		Aux fins de l'article 3 du présent règlement, la valeur estimée des travaux de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ne doit pas être inférieure aux coûts unitaires suivants : pour un bâtiment commercial, par mètre carré de superficie de plancher :	1 430,00 10,00	1 440,00 0,7%
MODIF_MNT	5		3		Aux fins de l'article 3 du présent règlement, la valeur estimée des travaux de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ne doit pas être inférieure aux coûts unitaires suivants : pour un bâtiment industriel, par mètre carré de superficie de plancher :	930,00 5,00	935,00 0,5%
MODIF_MNT	5		4		Aux fins de l'article 3 du présent règlement, la valeur estimée des travaux de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ne doit pas être inférieure aux coûts unitaires suivants : pour un bâtiment institutionnel, par mètre carré de superficie de plancher :	1 755,00 15,00	1 770,00 0,9%
MODIF_LIB	8				Aux fins du Règlement sur la subvention à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (03-005), et du Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation de fondations des bâtiments résidentiels (xx-xxx), il sera perçu pour l'étude d'	425,00 0,00	425,00 0,0%
MODIF_LIB	9				Aux fins du Règlement sur la subvention à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (03-013), et du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (xx-xxx), il sera perçu 435,0	4 328,00 0,00	4 328,00 0,0%
MODIF_LIB	12,1				Aux fins du Règlement sur la subvention à la rénovation résidentielle pour des travaux mineurs (03-006), il sera perçu : 256,00 \$ pour l'étude d'une demande de subvention, plus 46,00 \$ par logement, sans excéder :	1 228,00 0,00	1 228,00 0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	----------------------	-----------------

I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Contact: Josée Mondou / Sports

1 ÉQUIPEMENTS

MODIF_LIB	13				Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu :	0,00	0,0%
MODIF_LIB	13	1	a	i.	Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu : inscription à la pratique libre du tennis intérieur, du racquetball ou du squash, par session : résident de la ville de Montréal personne de 18 ans à 59 ans	125,00 0,00	125,00 0,0%
MODIF_LIB	13	1	a	ii.	Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu : inscription à la pratique libre du tennis intérieur, du racquetball ou du squash, par session : résident de la ville de Montréal personne 60 ans et plus	85,00 0,00	85,00 0,0%
MODIF_LIB	13	1	a	iii.	Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu : inscription à la pratique libre du tennis intérieur, du racquetball ou du squash, par session : résident de la ville de Montréal prestataire de la Sécurité du revenu	85,00 0,00	85,00 0,0%
MODIF_LIB	13	1	b	i.	Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu : inscription à la pratique libre du tennis intérieur, du racquetball ou du squash, par session : non-résident de la ville de Montréal enfant de 17 ans et moins	125,00 0,00	125,00 0,0%
MODIF_LIB	13	1	b	ii.	Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu : inscription à la pratique libre du tennis intérieur, du racquetball ou du squash, par session : non-résident de la ville de Montréal personne de 18 ans et plus	250,00 0,00	250,00 0,0%
MODIF_LIB	13	2	a	i.	Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu : inscription à la pratique libre du jogging ou du badminton, par session : résident de la ville de Montréal personne de 18 ans à 59 ans	60,00 0,00	60,00 0,0%
MODIF_LIB	13	2	a	ii.	Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu : inscription à la pratique libre du jogging ou du badminton, par session : résident de la ville de Montréal personne de 60 ans et plus	44,00 0,00	44,00 0,0%
MODIF_LIB	13	2	a	iii.	Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu : inscription à la pratique libre du jogging ou du badminton, par session : résident de la ville de Montréal prestataire de la Sécurité du revenu	44,00 0,00	44,00 0,0%

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES				Contact: Josée Mondou / Sports		
1 ÉQUIPEMENTS						
MODIF_LIB	13	2	b	Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu : inscription à la pratique libre du jogging ou du badminton, par session : non-résident de la ville de Montréal	60,00 0,00	60,00 0,0%
			i.	enfant de 17 ans et moins		
MODIF_LIB	13	2	b	Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu : inscription à la pratique libre du jogging ou du badminton, par session : non-résident de la ville de Montréal	120,00 0,00	120,00 0,0%
			ii.	personne de 18 ans et plus		
MODIF_LIB	13	3	a	Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu : inscription à la pratique libre de la musculation, par session : résident de la ville de Montréal	43,00 0,00	43,00 0,0%
			i.	enfant de 17 ans et moins		
MODIF_LIB	13	3	a	Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu : inscription à la pratique libre de la musculation, par session : résident de la ville de Montréal	86,00 0,00	86,00 0,0%
			ii.	personne de 18 ans à 59 ans		
MODIF_LIB	13	3	a	Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu : inscription à la pratique libre de la musculation, par session : résident de la ville de Montréal	60,00 0,00	60,00 0,0%
			iii.	personne de 60 ans et plus		
MODIF_LIB	13	3	a	Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu : inscription à la pratique libre de la musculation, par session : résident de la ville de Montréal	60,00 0,00	60,00 0,0%
			iv.	prestataire de la Sécurité du revenu		
MODIF_LIB	13	3	b	Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu : inscription à la pratique libre de la musculation, par session : non-résident de la ville de Montréal	50,00 0,00	50,00 0,0%
			i.	enfant de 17 ans et moins		
MODIF_LIB	13	3	b	Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu : inscription à la pratique libre de la musculation, par session : non-résident de la ville de Montréal	172,00 0,00	172,00 0,0%
			ii.	personne de 18 ans et plus		
MODIF_LIB	13	4	a	Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu : droit d'entrée, sans inscription, au jogging, à la musculation et au badminton, par période : résident de la ville de Montréal	9,00 0,00	9,00 0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
MODIF_LIB	13				Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu :	18,00	18,00
		4			droit d'entrée, sans inscription, au jogging, à la musculation et au badminton, par période :	0,00	0,0%
			b		non-résident de la ville de Montréal		
MODIF_LIB	13				Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu :	0,00	0,00
		5			pour l'émission d'une première carte d'identité et d'une carte d'accès aux activités de la salle omnisports pour les membres d'organismes qui ont conclu une entente avec après entente avec la Ville de Montréal, il sera perçu, par saison :	0,00	0,0%
			a		résident de la ville de Montréal		
				i.	enfant de 17 ans et moins		
MODIF_LIB	13				Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu :	6,00	6,00
		5			pour l'émission d'une première carte d'identité et d'une carte d'accès aux activités de la salle omnisports pour les membres d'organismes qui ont conclu une entente avec après entente avec la Ville de Montréal, il sera perçu, par saison :	0,00	0,0%
			a		résident de la ville de Montréal		
				ii.	personne de 18 ans et plus		
MODIF_LIB	13				Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu :	6,00	6,00
		5			pour l'émission d'une première carte d'identité et d'une carte d'accès aux activités de la salle omnisports pour les membres d'organismes qui ont conclu une entente avec la Ville de Montréal, il sera perçu, par saison :	0,00	0,0%
			b		non-résident de la ville de Montréal		
				i.	enfant de 17 ans et moins		
MODIF_LIB	13				Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu :	6,00	6,00
		5			pour l'émission d'une première carte d'identité et d'une carte d'accès aux activités de la salle omnisports pour les membres d'organismes qui ont conclu une entente avec la Ville de Montréal, il sera perçu, par saison :	0,00	0,0%
			b		non-résident de la ville de Montréal		
				ii.	personne de 18 ans et plus		
MODIF_LIB	13				Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu :	6,00	6,00
		6			pour le remplacement d'une carte d'activité ou d'une carte d'identité remise lors de l'inscription, il sera perçu par carte :	0,00	0,0%
MODIF_LIB	13				Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu :	0,00	
		7			La baignade libre et le patinage libre sont gratuits		0,0%
MODIF_LIB	13				Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu :	0,00	
		8			L'émission d'une carte d'accès pour le personnel des organismes partenaires se fait gratuitement.		0,0%
MODIF_LIB	13				Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu :	0,00	
		9			Pour un salarié de la Ville de Montréal, les frais d'inscription applicables pour les activités prévues au présent article sont ceux d'une personne de 18 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 25 % et pour un salarié du Service de la d		0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
MODIF_LIB	14,1		1	a	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure : taux de base	200,00 0,00	200,00 0,0%
MODIF_LIB	14,1		1	b i.	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure : taux réduit compétition ou camp d'entraînement sanctionné	65,00 0,00	65,00 0,0%
MODIF_LIB	14,1		1	b ii.	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure : taux réduit compétition sanctionnée locale pour mineurs	55,00 0,00	55,00 0,0%
MODIF_LIB	14,1		1	b iii.	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure : taux réduit partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de la Ville de Montréal	55,00 0,00	55,00 0,0%
MODIF_LIB	14,1		1	b iv.	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure : taux réduit partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par l'Association régionale de soccer Concordia	45,00 0,00	45,00 0,0%
MODIF_LIB	14,1		1	b ix. 2.	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure : taux réduit partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	80,00 0,00	80,00 0,0%
MODIF_LIB	14,1		1	b ix. 3.	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure : taux réduit partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00	130,00 0,00	130,00 0,0%
MODIF_LIB	14,1		1	b ix. 1.	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure : taux réduit partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00	130,00 0,00	130,00 0,0%

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES					Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS						
MODIF_LIB	14,1	1	b	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure : taux réduit	100,00 0,00	100,00 0,0%
			ix.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai		
			4.	lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00		
MODIF_LIB	14,1	1	b	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure : taux réduit	120,00 0,00	120,00 0,0%
			v.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal		
MODIF_LIB	14,1	1	b	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure : taux réduit	80,00 0,00	80,00 0,0%
			vi.	partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal		
MODIF_LIB	14,1	1	b	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure : taux réduit	30,00 0,00	30,00 0,0%
			vii.	partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal		
MODIF_LIB	14,1	1	b	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure : taux réduit	0,00 0,00	0,00 0,0%
			viii.	partie ou entraînement d'un programme sportif pour jeunes défavorisés reconnu par le Service de la diversité sociale et des sports, du 1er septembre au 23 juin, du lundi au vendredi, de 16h00 à 18h00		
MODIF_LIB	14,1	1	b	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure : taux réduit	80,00 0,00	80,00 0,0%
			x.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai		
			2.	lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00		
MODIF_LIB	14,1	1	b	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure : taux réduit	170,00 0,00	170,00 0,0%
			x.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai		
			3.	lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00		
MODIF_LIB	14,1	1	b	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure : taux réduit	170,00 0,00	170,00 0,0%
			x.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai		
			1.	samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
MODIF_LIB	14,1		1	b	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure : taux réduit	110,00 0,00	110,00 0,0%
				x.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai		
				4.	lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00		
MODIF_LIB	14,1		1	b	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure : taux réduit	120,00 0,00	120,00 0,0%
				xi.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai		
				2.	lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00		
MODIF_LIB	14,1		1	b	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure : taux réduit	80,00 0,00	80,00 0,0%
				xi.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai		
				1.	lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00		
MODIF_MNT_LIB	14,1		1	b	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure : taux réduit	80,00 0,00	80,00 0,0%
				xii.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes pour la période du 1er juin au 31 août		
MODIF_LIB	14,1		1	b	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure : taux réduit	26,00 0,00	26,00 0,0%
				xiii.	montage et démontage des installations ou période de relâche		
AJOUT	14,1		1	b	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure : taux réduit	0,00 80,00	80,00 100,0%
				xiv.	partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement		
ABOLI	14,1		1	b	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure : taux réduit	0,00	0,0%
				xv.	pendant la période de rodage du Stade de soccer, soit lors du premier mois d'ouverture en 2015		
MODIF_LIB	14,1	10		a	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Installation de chaises pliantes : de 1 à 150 chaises	0,00 0,00	0,00 0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	2,00	2,00
		10			Installation de chaises pliantes :	0,00	0,0%
			b		151e chaise et plus, par chaise		
AJOUT	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	0,00	50,00
		11			Salle de conditionnement physique	50,00	100,0%
			a		taux de base pour une équipe sportive ou groupe sportif		
AJOUT	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	0,00	0,00
		11			Salle de conditionnement physique	0,00	100,0%
			b		programme sport-études et programme de concentration scolaire sanctionné par l'Association régionale de soccer Concordia		
AJOUT	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	0,00	
		12			Durant les 30 jours suivant l'ouverture du Centre de soccer de Montréal les tarifs prévus aux paragraphes 1°, 2° et 3° du présent article ne s'appliquent pas.		100,0%
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	300,00	300,00
		2			Terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			a		taux de base		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	97,50	97,50
		2			Terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				i.	compétition ou camp d'entraînement sanctionné		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	82,50	82,50
		2			Terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				ii.	compétition sanctionnée locale pour mineurs		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	82,50	82,50
		2			Terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				iii.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de la Ville de Montréal		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	67,50	67,50
		2			Terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				iv.	partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par l'Association régionale de soccer Concordia		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
MODIF_LIB	14,1	2	b	ix.	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure : taux réduit partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai 2. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	120,00 0,00	120,00 0,0%
MODIF_LIB	14,1	2	b	ix.	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure : taux réduit partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai 1. samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00	195,00 0,00	195,00 0,0%
MODIF_LIB	14,1	2	b	ix.	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure : taux réduit partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai 4. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	150,00 0,00	150,00 0,0%
MODIF_LIB	14,1	2	b	ix.	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure : taux réduit partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai 3. lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00	195,00 0,00	195,00 0,0%
MODIF_LIB	14,1	2	b	v.	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure : taux réduit partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	180,00 0,00	180,00 0,0%
MODIF_LIB	14,1	2	b	vi.	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure : taux réduit partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	120,00 0,00	120,00 0,0%
MODIF_LIB	14,1	2	b	vii.	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure : taux réduit partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	45,00 0,00	45,00 0,0%
MODIF_LIB	14,1	2	b	viii.	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure : taux réduit partie ou entraînement d'un programme sportif pour jeunes défavorisés reconnu par le Service de la diversité sociale et des sports du 1er septembre au 23 juin, du lundi au vendredi, de 16h00 à 18h00	0,00 0,00	0,00 0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	165,00	165,00
		2			Terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				x.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai		
				4.	lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	120,00	120,00
		2			Terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				x.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai		
				2.	lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	255,00	255,00
		2			Terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				x.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai		
				1.	samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	255,00	255,00
		2			Terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				x.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai		
				3.	lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	180,00	180,00
		2			Terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				xi.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai		
				2.	lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	120,00	120,00
		2			Terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				xi.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai		
				1.	lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	120,00	120,00
		2			Terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				xii.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes pour la période du 1er juin au 31 août		

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES				Contact: Josée Mondou / Sports		
1 ÉQUIPEMENTS						
MODIF_LIB	14,1			Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	39,00	39,00
		2		Terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b	taux réduit		
			xiii.	montage et démontage des installations ou période de relâche		
AJOUT	14,1			Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	0,00	120,00
		2		Terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure :	120,00	100,0%
			b	taux réduit		
			xiv.	partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement		
ABOLI	14,1			Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	0,00	
		2		Terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure :		0,0%
			b	taux réduit		
			xv.	pendant la période de rodage du Stade de soccer, soit lors du premier mois d'ouverture en 2015		
MODIF_LIB	14,1			Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	600,00	600,00
		3		Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			a	taux de base		
MODIF_LIB	14,1			Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	195,00	195,00
		3		Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b	taux réduit		
			i.	compétition ou camp d'entraînement sanctionné		
MODIF_LIB	14,1			Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	165,00	165,00
		3		Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b	taux réduit		
			ii.	compétition sanctionnée locale pour mineurs		
MODIF_LIB	14,1			Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	165,00	165,00
		3		Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b	taux réduit		
			iii.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de la Ville de Montréal		
MODIF_LIB	14,1			Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	135,00	135,00
		3		Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b	taux réduit		
			iv.	partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par l'Association régionale de soccer Concordia		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	240,00	240,00
		3			Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				ix.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai		
				2.	lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	300,00	300,00
		3			Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				ix.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai		
				4.	lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	390,00	390,00
		3			Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				ix.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai		
				3.	lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	390,00	390,00
		3			Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				ix.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai		
				1.	samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	360,00	360,00
		3			Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				v.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	240,00	240,00
		3			Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				vi.	partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	90,00	90,00
		3			Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				vii.	partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	0,00	0,00
		3			Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				viii.	partie ou entraînement d'un programme sportif pour jeunes défavorisés reconnu par le Service de la diversité sociale et des sports du 1er septembre au 23 juin, du lundi au vendredi, de 16h00 à 18h00		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	330,00	330,00
		3			Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				x.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai		
				4.	lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	240,00	240,00
		3			Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				x.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai		
				2.	lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	510,00	510,00
		3			Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				x.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai		
				3.	lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	510,00	510,00
		3			Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				x.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai		
				1.	samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	360,00	360,00
		3			Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				xi.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai		
				2.	lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	240,00	240,00
		3			Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				xi.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre au 31 mai		
				1.	lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	240,00	240,00
		3			Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				xii.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes pour la période du 1er juin au 31 août		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact: Josée Mondou / Sports	
1 ÉQUIPEMENTS							
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	78,00	78,00
		3			Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				xiii.	montage et démontage des installations ou période de relâche		
AJOUT	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	0,00	240,00
		3			Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :	240,00	100,0%
			b		taux réduit		
				xiv.	partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement		
ABOLI	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	0,00	
		3			Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :		0,0%
			b		taux réduit		
				xv.	pendant la période de rodage du Stade de soccer, soit lors du premier mois d'ouverture en 2015		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	50,00	50,00
		4			Terrain de soccer extérieur à 7 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				i.	compétition ou camp d'entraînement sanctionné		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	0,00	0,00
		4			Terrain de soccer extérieur à 7 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				ii.	compétition sanctionnée locale pour mineurs		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	0,00	0,00
		4			Terrain de soccer extérieur à 7 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				iii.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de la Ville de Montréal		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	0,00	0,00
		4			Terrain de soccer extérieur à 7 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				iv.	partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par l'Association régionale de soccer Concordia		
MODIF_MNT_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	75,00	78,00
		4			Terrain de soccer extérieur à 7 joueurs, l'heure :	3,00	4,0%
			b		taux réduit		
				ix.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal		
MODIF_MNT_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	75,00	78,00
		4			Terrain de soccer extérieur à 7 joueurs, l'heure :	3,00	4,0%
			b		taux réduit		
				v.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
MODIF_MNT_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	75,00	78,00
		4			Terrain de soccer extérieur à 7 joueurs, l'heure :	3,00	4,0%
			b		taux réduit		
				vi.	partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	0,00	0,00
		4			Terrain de soccer extérieur à 7 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				vii.	partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	50,00	50,00
		4			Terrain de soccer extérieur à 7 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				viii.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	150,00	150,00
		4			Terrain de soccer extérieur à 7 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				x.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	26,00	26,00
		4			Terrain de soccer extérieur à 7 joueurs, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				xi.	montage et démontage des installations ou période de relâche		
AJOUT	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	0,00	26,00
		4			Terrain de soccer extérieur à 7 joueurs, l'heure :	26,00	100,0%
			b		taux réduit		
				xii.	période d'entraînement d'athlètes, liée à une compétition		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	415,00	415,00
		5			Terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure	0,00	0,0%
			a		taux de base		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	68,00	68,00
		5			Terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				i.	compétition ou camp d'entraînement sanctionné		
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	0,00	0,00
		5			Terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				ii.	compétition sanctionnée locale pour mineurs		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
MODIF_LIB	14,1		5	b	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure taux réduit	0,00 0,00	0,00 0,0%
				iii.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de la Ville de Montréal		
MODIF_MNT_LIB	14,1		5	b	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure taux réduit	0,00 0,00	0,00 #Erreur
				iv.	partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par l'Association régionale de soccer Concordia		
MODIF_MNT_LIB	14,1		5	b	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure taux réduit	100,00 5,00	105,00 5,0%
				ix.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal		
MODIF_MNT_LIB	14,1		5	b	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure taux réduit	100,00 5,00	105,00 5,0%
				v.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal		
MODIF_MNT_LIB	14,1		5	b	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure taux réduit	100,00 5,00	105,00 5,0%
				vi.	partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal		
MODIF_MNT_LIB	14,1		5	b	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure taux réduit	0,00 0,00	0,00 #Erreur
				vii.	partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal		
MODIF_MNT_LIB	14,1		5	b	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure taux réduit	200,00 10,00	210,00 5,0%
				x.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal		
MODIF_LIB	14,1		5	b	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure taux réduit	26,00 0,00	26,00 0,0%
				xi.	montage et démontage des installations ou période de relâche		
AJOUT	14,1		5	b	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure taux réduit	0,00 26,00	26,00 100,0%
				xii.	période d'entraînement d'athlètes, liée à une compétition		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
AJOUT	14,1		6	b	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Salle multimédia, l'heure : taux de base pour demi-salle	0,00 51,50	51,50 100,0%
AJOUT	14,1		6	d	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Salle multimédia, l'heure : lorsque la moitié de la salle multimédia est louée en tant que local d'appoint à l'occasion de la location des installations sportives	0,00 7,50	7,50 100,0%
AJOUT	14,1		6	e	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Salle multimédia, l'heure : lorsque la salle multimédia est utilisée par l'Association régionale de soccer Concordia, en lien avec ses obligations liées au Contrat de gestion	26,00 -26,00	0,00 100,0%
MODIF_LIB	14,1		7	a	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Salle de réunion ou aire événementielle, l'heure : taux de base	31,00 0,00	31,00 0,0%
MODIF_LIB	14,1		7	b	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Salle de réunion ou aire événementielle, l'heure : lorsqu'une salle de réunion est louée en tant que local d'appoint à l'occasion de la location des installations sportives	0,00 0,00	0,00 0,0%
MODIF_LIB	14,1		7	c	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Salle de réunion ou aire événementielle, l'heure : montage et démontage des installations ou période de relâche	26,00 0,00	26,00 0,0%
MODIF_LIB	14,1		8	a	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Aire polyvalente, l'heure : taux de base	310,00 0,00	310,00 0,0%
MODIF_LIB	14,1		8	b	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Aire polyvalente, l'heure : lorsque l'aire polyvalente est louée en tant que local d'appoint à l'occasion de la location des installations sportives	0,00 0,00	0,00 0,0%
MODIF_LIB	14,1		8	c	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Aire polyvalente, l'heure : montage et démontage des installations ou période de relâche	26,00 0,00	26,00 0,0%
MODIF_LIB	14,1		9	a	Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu : Installation de tables de banquet : de 1 à 30 tables	0,00 0,00	0,00 0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
MODIF_LIB	14,1				Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :	2,00	2,00
		9			Installation de tables de banquet :	0,00	0,0%
			b		31e table et plus, par table		
MODIF_MNT	18				Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure :	30,00	32,00
		1			terrain de baseball ou balle molle :	2,00	6,7%
			b		taux réduit		
				i.	permis occasionnel pour une équipe de la Ville de Montréal		
MODIF_MNT	18				Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure :	60,00	63,00
		1			terrain de baseball ou balle molle :	3,00	5,0%
			b		taux réduit		
				ii.	permis occasionnel pour une équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal		
MODIF_LIB	18				Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure :	0,00	0,00
		1			terrain de baseball ou balle molle :	0,00	0,0%
			e		terrain de balle 1, espace d'appoint lors d'une compétition ou d'un camp d'entraînement d'athlétisme		
MODIF_LIB	18				Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure :	415,00	415,00
		2			terrain de soccer synthétique :	0,00	0,0%
			a		taux de base		
MODIF_MNT_LIB	18				Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure :	100,00	105,00
		2			terrain de soccer synthétique :	5,00	5,0%
			b		taux réduit		
				i.	permis occasionnel pour une équipe de la Ville de Montréal (terrain à 9 ou 11 joueurs)		
MODIF_MNT_LIB	18				Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure :	75,00	78,00
		2			terrain de soccer synthétique :	3,00	4,0%
			b		taux réduit		
				ii.	permis occasionnel pour une équipe de la Ville de Montréal (terrain à 7 joueurs)		
MODIF_MNT_LIB	18				Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure :	200,00	210,00
		2			terrain de soccer synthétique :	10,00	5,0%
			b		taux réduit		
				iii.	permis occasionnel pour une équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal (terrain à 9 ou 11 joueurs)		
MODIF_MNT_LIB	18				Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure :	150,00	155,00
		2			terrain de soccer synthétique :	5,00	3,3%
			b		taux réduit		
				iv.	permis occasionnel pour une équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal (terrain à 7 joueurs)		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
MODIF_LIB	18				Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure :	68,00	68,00
		2			terrain de soccer synthétique :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				v.	compétition ou camp d'entraînement sanctionné (terrain à 9 ou 11)		
MODIF_LIB	18				Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure :	0,00	0,00
		2			terrain de soccer synthétique :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				vi.	tournoi organisé par l'Association régionale de soccer Concordia inc.		
AJOUT	18				Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure :	0,00	50,00
		2			terrain de soccer synthétique :	50,00	100,0%
			b		taux réduit		
				vii.	compétition ou camp d'entraînement sanctionné (terrain à 7 joueurs)		
MODIF_LIB	18				Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure :	26,00	26,00
		2			terrain de soccer synthétique :	0,00	0,0%
			c		montage et démontage des installations ou période de relâche, l'heure		
MODIF_LIB	18				Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure :	26,00	26,00
		2			terrain de soccer synthétique :	0,00	0,0%
			d		période d'entraînement d'athlètes, liée à une compétition, l'heure		
MODIF_LIB	18				Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure :	0,00	0,00
		2			terrain de soccer synthétique :	0,00	0,0%
			e		partie ou période d'entraînement prévue au calendrier régulier ou lors des séries éliminatoires d'une association régionale de Montréal-Concordia pour du sport mineur montréalais		
MODIF_LIB	18				Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure :	12,00	12,00
		3			piste d'athlétisme et terrain de soccer naturel, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				iv.	entraînement d'un club d'athlétisme scolaire de la Ville de Montréal pour un groupe de 25 athlètes et moins		
MODIF_LIB	18				Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure :	24,00	24,00
		3			piste d'athlétisme et terrain de soccer naturel, l'heure :	0,00	0,0%
			b		taux réduit		
				v.	entraînement d'un club d'athlétisme scolaire de la Ville de Montréal pour un groupe de 26 athlètes et plus		
MODIF_LIB	18				Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure :	3,50	3,50
		4			terrain de tennis extérieur pour la pratique libre individuelle :	0,00	0,0%
			a		détenteur de la carte Accès Montréal, avant 17 h, l'heure		
				i.	enfant de 17 ans et moins		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
MODIF_LIB	18	4	a	ii.	Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure : terrain de tennis extérieur pour la pratique libre individuelle : détenteur de la carte Accès Montréal, avant 17 h, l'heure personne de 18 ans à 59 ans	9,00 0,00	9,00 0,0%
MODIF_LIB	18	4	a	iii.	Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure : terrain de tennis extérieur pour la pratique libre individuelle : détenteur de la carte Accès Montréal, avant 17 h, l'heure personne de 60 ans et plus	6,00 0,00	6,00 0,0%
MODIF_LIB	18	4	b		Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure : terrain de tennis extérieur pour la pratique libre individuelle : détenteur de la carte Accès Montréal, après 17 h, l'heure et en tout temps lors des congés fériés, l'heure	9,00 0,00	9,00 0,0%
MODIF_LIB	18	4	c		Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure : terrain de tennis extérieur pour la pratique libre individuelle : carnet-rabais de 6 billets donnant droit à 6 heures de location, pour le détenteur de la carte Accès Montréal	46,00 0,00	46,00 0,0%
MODIF_LIB	18	4	d		Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure : terrain de tennis extérieur pour la pratique libre individuelle : non-détenteur de la carte Accès Montréal en tout temps, l'heure	11,50 0,00	11,50 0,0%
MODIF_LIB	18	4	e	i.	Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure : terrain de tennis extérieur pour la pratique libre individuelle : pour une ligue organisée ou un tournoi, sans égard de la détention de la carte Accès Montréal, il sera perçu, l'heure : période de jeu du lundi au vendredi après 17 h	11,50 0,00	11,50 0,0%
MODIF_LIB	18	4	e	ii.	Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure : terrain de tennis extérieur pour la pratique libre individuelle : pour une ligue organisée ou un tournoi, sans égard de la détention de la carte Accès Montréal, il sera perçu, l'heure : période de jeu du lundi au vendredi avant 17 h	6,00 0,00	6,00 0,0%
MODIF_LIB	18	4	e	iii.	Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure : terrain de tennis extérieur pour la pratique libre individuelle : pour une ligue organisée ou un tournoi, sans égard de la détention de la carte Accès Montréal, il sera perçu, l'heure : période de jeu le samedi ou le dimanche	11,50 0,00	11,50 0,0%
AJOUT	18	5	a		Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure : terrain de mini-tennis extérieur pour la pratique libre individuelle : enfant âgé entre 3 et 9 ans, détenteur de la carte Accès Montréal, en tout temps, l'heure	0,00 2,00	2,00 100,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
AJOUT	18				Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure :	0,00	3,00
		5			terrain de mini-tennis extérieur pour la pratique libre individuelle :	3,00	100,0%
			b		enfant âgé entre 3 et 9 ans, non-détenteur de la carte Accès Montréal, en tout temps, l'heure		
AJOUT	18				Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure :	0,00	5,00
		5			terrain de mini-tennis extérieur pour la pratique libre individuelle :	5,00	100,0%
			c		personne de 18 à 59 ans, aux fins de pratiquer un autre sport tel le pickleball, en tout temps		
AJOUT	18				Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu l'heure :	0,00	4,00
		5			terrain de mini-tennis extérieur pour la pratique libre individuelle :	4,00	100,0%
			d		personne de 60 ans et plus, aux fins de pratiquer un autre sport comme le pickleball, en tout temps		
MODIF_MNT	19				Pour l'obtention d'un permis saisonnier pour l'utilisation d'un terrain de balle ou du terrain de soccer synthétique du Complexe sportif Claude-Robillard pour la pratique récréative d'un sport collectif d'une association régionale ayant une convention ave	200,00	210,00
		1			équipe de Montréal :	10,00	5,0%
MODIF_MNT	19				Pour l'obtention d'un permis saisonnier pour l'utilisation d'un terrain de balle ou du terrain de soccer synthétique du Complexe sportif Claude-Robillard pour la pratique récréative d'un sport collectif d'une association régionale ayant une convention ave	400,00	420,00
		2			équipe de l'extérieur de Montréal :	20,00	5,0%
ABOLI	24				Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 :	0,00	
		1			droit d'entrée au Roulodôme, par personne, par jour, incluant les équipements de protection :		0,0%
			a		enfant de 4 ans et moins		
ABOLI	24				Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 :	0,00	
		1			droit d'entrée au Roulodôme, par personne, par jour, incluant les équipements de protection :		0,0%
			b		enfant de 5 ans à 17 ans		
ABOLI	24				Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 :	0,00	
		1			droit d'entrée au Roulodôme, par personne, par jour, incluant les équipements de protection :		0,0%
			c		étudiant de 18 ans et plus, sur présentation de la carte étudiante		
ABOLI	24				Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 :	0,00	
		1			droit d'entrée au Roulodôme, par personne, par jour, incluant les équipements de protection :		0,0%
			d		personne de 18 ans à 64 ans		
ABOLI	24				Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 :	0,00	
		1			droit d'entrée au Roulodôme, par personne, par jour, incluant les équipements de protection :		0,0%
			e		personne âgée de 65 ans et plus		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
ABOLI	24		1	f	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : droit d'entrée au Roulodôme, par personne, par jour, incluant les équipements de protection : forfait famille régulier (2 adultes et 2 enfants)	0,00	0,0%
ABOLI	24		1	g	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : droit d'entrée au Roulodôme, par personne, par jour, incluant les équipements de protection : forfait famille « La Totale » (2 adultes et 2 enfants), incluant quatre paires de patins	0,00	0,0%
ABOLI	24		1	h	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : droit d'entrée au Roulodôme, par personne, par jour, incluant les équipements de protection : groupe de 20 personnes et plus, incluant les patins	0,00	0,0%
ABOLI	24	10		a i.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour un événement : vendredi, samedi et dimanche groupe de moins de 500 personnes, par jour	0,00	0,0%
ABOLI	24	10		a ii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour un événement : vendredi, samedi et dimanche groupe de 500 à 1000 personnes, par jour	0,00	0,0%
ABOLI	24	10		a iii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour un événement : vendredi, samedi et dimanche groupe de 1001 à 1750 personnes, par jour	0,00	0,0%
ABOLI	24	10		a iv.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour un événement : vendredi, samedi et dimanche groupe de 1751 à 2400 personnes, par jour	0,00	0,0%
ABOLI	24	10		a v.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour un événement : vendredi, samedi et dimanche journée de montage ou de démontage	0,00	0,0%
ABOLI	24	10		a vi.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour un événement : vendredi, samedi et dimanche nuit de montage ou de démontage	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
ABOLI	24	10	b	i.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour un événement : vendredi, samedi et dimanche durant les mois de novembre, décembre et janvier groupe de moins de 500 personnes, par jour	0,00	0,0%
ABOLI	24	10	b	ii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour un événement : vendredi, samedi et dimanche durant les mois de novembre, décembre et janvier groupe de 500 à 1000 personnes, par jour	0,00	0,0%
ABOLI	24	10	b	iii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour un événement : vendredi, samedi et dimanche durant les mois de novembre, décembre et janvier groupe de 1001 à 1750 personnes, par jour	0,00	0,0%
ABOLI	24	10	b	iv.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour un événement : vendredi, samedi et dimanche durant les mois de novembre, décembre et janvier groupe de 1751 à 2400 personnes, par jour	0,00	0,0%
ABOLI	24	10	b	v.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour un événement : vendredi, samedi et dimanche durant les mois de novembre, décembre et janvier journée de montage ou de démontage	0,00	0,0%
ABOLI	24	10	b	vi.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour un événement : vendredi, samedi et dimanche durant les mois de novembre, décembre et janvier nuit de montage ou de démontage	0,00	0,0%
ABOLI	24	10	c	i.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour un événement: du lundi au jeudi groupe de moins de 500 personnes, par jour	0,00	0,0%
ABOLI	24	10	c	ii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour un événement: du lundi au jeudi groupe de 500 à 1000 personnes, par jour	0,00	0,0%
ABOLI	24	10	c	iii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour un événement: du lundi au jeudi groupe de 1001 à 1750 personnes, par jour	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
ABOLI	24	10	c	iv.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour un événement: du lundi au jeudi groupe de 1751 à 2400 personnes, par jour	0,00	0,0%
ABOLI	24	10	c	v.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour un événement: du lundi au jeudi journée de montage ou de démontage	0,00	0,0%
ABOLI	24	10	c	vi.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour un événement: du lundi au jeudi nuit de montage ou de démontage	0,00	0,0%
ABOLI	24	10	d	i.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour un événement: du lundi au jeudi durant les mois de novembre, décembre et janvier groupe de moins de 500 personnes, par jour	0,00	0,0%
ABOLI	24	10	d	ii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour un événement: du lundi au jeudi durant les mois de novembre, décembre et janvier groupe de 500 à 1000 personnes, par jour	0,00	0,0%
ABOLI	24	10	d	iii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour un événement: du lundi au jeudi durant les mois de novembre, décembre et janvier groupe de 1001 à 1750 personnes, par jour	0,00	0,0%
ABOLI	24	10	d	iv.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour un événement: du lundi au jeudi durant les mois de novembre, décembre et janvier groupe de 1751 à 2400 personnes, par jour	0,00	0,0%
ABOLI	24	10	d	v.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour un événement: du lundi au jeudi durant les mois de novembre, décembre et janvier journée de montage ou de démontage	0,00	0,0%
ABOLI	24	10	d	vi.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour un événement: du lundi au jeudi durant les mois de novembre, décembre et janvier nuit de montage ou de démontage	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
ABOLI	24		11	a	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : activités de groupe : inscription aux camps d'été du TAZ par personne, par semaine	0,00	0,0%
ABOLI	24		11	b	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : activités de groupe : camp de jour, accès au Roulodôme et au Skatepark incluant les équipements sportifs et les équipements de protection, par personne, par jour	0,00	0,0%
ABOLI	24		11	c	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : activités de groupe : groupe scolaire, accès au Roulodôme et au Skatepark incluant les équipements sportifs et les équipements de protection, par personne, par jour	0,00	0,0%
ABOLI	24		12	a	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de la salle polyvalente : taux de base par heure (minimum 3 heures)	0,00	0,0%
ABOLI	24		12	a	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de la salle polyvalente : taux de base journée complète (9 h à 21 h)	0,00	0,0%
ABOLI	24		12	b	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de la salle polyvalente : organisme communautaire, service municipal ou société paramunicipale : par heure (minimum 3 heures)	0,00	0,0%
ABOLI	24		12	b	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de la salle polyvalente : organisme communautaire, service municipal ou société paramunicipale : journée complète (9 h à 21 h)	0,00	0,0%
ABOLI	24		12	c	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de la salle polyvalente : ménage (minimum 2 heures) - par heure	0,00	0,0%
ABOLI	24		12	d	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de la salle polyvalente : groupe de 1 à 5 personnes pour l'utilisation aux fins de cours, de formations ou de réunions, l'heure jour de semaine entre 9 h et 17 h	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
ABOLI	24	12	d	ii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de la salle polyvalente : groupe de 1 à 5 personnes pour l'utilisation aux fins de cours, de formations ou de réunions, l'heure soir et fin de semaine entre 17 h et 21 h	0,00	0,0%
ABOLI	24	12	d	iii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de la salle polyvalente : groupe de 1 à 5 personnes pour l'utilisation aux fins de cours, de formations ou de réunions, l'heure journée complète jour de semaine de 9 h à 21 h	0,00	0,0%
ABOLI	24	12	d	iv.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de la salle polyvalente : groupe de 1 à 5 personnes pour l'utilisation aux fins de cours, de formations ou de réunions, l'heure journée complète, samedi ou dimanche de 9 h à 21 h	0,00	0,0%
ABOLI	24	12	e	i.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de la salle polyvalente : groupe de 6 à 20 personnes pour utilisation aux fins de cours, de formations ou de réunions, l'heure jour de semaine entre 9 h et 17 h	0,00	0,0%
ABOLI	24	12	e	ii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de la salle polyvalente : groupe de 6 à 20 personnes pour utilisation aux fins de cours, de formations ou de réunions, l'heure soir et fin de semaine entre 17 h et 21 h	0,00	0,0%
ABOLI	24	12	e	iii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de la salle polyvalente : groupe de 6 à 20 personnes pour utilisation aux fins de cours, de formations ou de réunions, l'heure journée complète, jour de semaine de 9 h à 21 h	0,00	0,0%
ABOLI	24	12	e	iv.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de la salle polyvalente : groupe de 6 à 20 personnes pour utilisation aux fins de cours, de formations ou de réunions, l'heure journée complète, samedi ou dimanche de 9 h à 21 h	0,00	0,0%
ABOLI	24	12	f	i.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de la salle polyvalente : groupe de 21 personnes et plus pour utilisation aux fins de cours, de formations ou de réunions, l'heure jour de semaine entre 9 h et 17 h	0,00	0,0%
ABOLI	24	12	f	ii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de la salle polyvalente : groupe de 21 personnes et plus pour utilisation aux fins de cours, de formations ou de réunions, l'heure soir et fin de semaine entre 17 h et 21 h	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
ABOLI	24	12	f	iii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de la salle polyvalente : groupe de 21 personnes et plus pour utilisation aux fins de cours, de formations ou de réunions, l'heure journée complète jour de semaine de 9 h à 21 h	0,00	0,0%
ABOLI	24	12	f	iv.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de la salle polyvalente : groupe de 21 personnes et plus pour utilisation aux fins de cours, de formations ou de réunions, l'heure journée complète, samedi ou dimanche de 9 h à 21 h	0,00	0,0%
ABOLI	24	13	a		Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : forfaits fêtes d'enfants : forfait fête Roulodôme, pour 3 heures entre 9h et 21h pour un groupe de 8 enfants âgés de 5 à 14 ans incluant les équipements sportifs et les équipements de protection avec animation	0,00	0,0%
ABOLI	24	13	b		Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : forfaits fêtes d'enfants : forfait fête Roulodôme par enfant, à partir du 9ème enfant	0,00	0,0%
ABOLI	24	13	c		Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : forfaits fêtes d'enfants : forfait fête Skatepark pour 3 heures entre 9h et 21 h pour un groupe de 8 enfants âgés de 7 à 14 ans incluant les équipements sportifs et les équipements de protection avec animation	0,00	0,0%
ABOLI	24	13	d		Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : forfaits fêtes d'enfants : forfait fête Skatepark par enfant, à partir du 9ième enfant	0,00	0,0%
ABOLI	24	14	a		Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location des équipements de protection et des équipements sportifs patins Roulodôme, adulte	0,00	0,0%
ABOLI	24	14	b		Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location des équipements de protection et des équipements sportifs patins Roulodôme, enfant	0,00	0,0%
ABOLI	24	14	c		Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location des équipements de protection et des équipements sportifs patin et équipements de protection Roulodôme, enfants groupes scolaires (maximum 60 enfants)	0,00	0,0%
ABOLI	24	14	d		Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location des équipements de protection et des équipements sportifs planche	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
ABOLI	24	14	e		Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location des équipements de protection et des équipements sportifs planche et équipements de protection	0,00	0,0%
ABOLI	24	14	f		Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location des équipements de protection et des équipements sportifs BMX	0,00	0,0%
ABOLI	24	14	g		Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location des équipements de protection et des équipements sportifs BMX et équipements de protection	0,00	0,0%
ABOLI	24	14	h		Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location des équipements de protection et des équipements sportifs casque Skatepark	0,00	0,0%
ABOLI	24	14	i		Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location des équipements de protection et des équipements sportifs forfait équipements de protection Skatepark	0,00	0,0%
ABOLI	24	14	j		Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location des équipements de protection et des équipements sportifs patins Skatepark	0,00	0,0%
ABOLI	24	14	k		Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location des équipements de protection et des équipements sportifs patins et équipements de protection Skatepark	0,00	0,0%
ABOLI	24	14	l		Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location des équipements de protection et des équipements sportifs patins et équipements de protection Skatepark enfants pour groupes scolaires (comprenant 28 skateboards, 15 paires de patins et les équipements de protection)	0,00	0,0%
ABOLI	24	14	m		Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location des équipements de protection et des équipements sportifs protecteurs de coudes Skatepark	0,00	0,0%
ABOLI	24	14	n		Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location des équipements de protection et des équipements sportifs protecteurs de genoux Skatepark	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
ABOLI	24	14		o	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location des équipements de protection et des équipements sportifs protecteurs de poignets Skatepark	0,00	0,0%
ABOLI	24	15		a i.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location des équipements techniques dans la salle polyvalente : système de son par jour tarif de base	0,00	0,0%
ABOLI	24	15		a ii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location des équipements techniques dans la salle polyvalente : système de son par jour organisme communautaire ou service municipal	0,00	0,0%
ABOLI	24	15		b i.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location des équipements techniques dans la salle polyvalente : projecteur, par jour tarif de base	0,00	0,0%
ABOLI	24	15		b ii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location des équipements techniques dans la salle polyvalente : projecteur, par jour organisme communautaire ou service municipal	0,00	0,0%
ABOLI	24	16		a i.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de mobilier : chaise bleue, par chaise, par jour tarif de base	0,00	0,0%
ABOLI	24	16		a ii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de mobilier : chaise bleue, par chaise, par jour organisme communautaire ou service municipal	0,00	0,0%
ABOLI	24	16		b i.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de mobilier : chaise bistro, par chaise, par jour tarif de base	0,00	0,0%
ABOLI	24	16		b ii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de mobilier : chaise bistro, par chaise, par jour organisme communautaire ou service municipal	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
ABOLI	24	16	c	i.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de mobilier : table bleue, par table, par jour tarif de base	0,00	0,0%
ABOLI	24	16	c	ii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de mobilier : table bleue, par table, par jour organisme communautaire ou service municipal	0,00	0,0%
ABOLI	24	16	d	i.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de mobilier : table carrée, par table, par jour tarif de base	0,00	0,0%
ABOLI	24	16	d	ii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de mobilier : table carrée, par table, par jour organisme communautaire ou service municipal	0,00	0,0%
ABOLI	24	16	e	i.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de mobilier : table pliante, par table, par jour tarif de base	0,00	0,0%
ABOLI	24	16	e	ii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de mobilier : table pliante, par table, par jour organisme communautaire ou service municipal	0,00	0,0%
ABOLI	24	16	f	i.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de mobilier : table ronde, par table, par jour tarif de base	0,00	0,0%
ABOLI	24	16	f	ii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de mobilier : table ronde, par table, par jour organisme communautaire ou service municipal	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
ABOLI	24	16	g		Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location de mobilier : Un rabais de 10 % est offert aux détenteurs de la carte Accès Montréal âgés de 18 ans à 64 ans, sur les droits d'entrée et sur les locations d'ensembles complets d'équipements sportifs et de protection ainsi que sur le laissez-passer annuel.	0,00	0,0%
ABOLI	24	2	a	i.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : droit d'entrée au Skatepark, par personne, par jour : enfant de 17 ans et moins et étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante mardi au jeudi	0,00	0,0%
ABOLI	24	2	a	ii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : droit d'entrée au Skatepark, par personne, par jour : enfant de 17 ans et moins et étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante vendredi, session de 15h à 21h	0,00	0,0%
ABOLI	24	2	a	iii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : droit d'entrée au Skatepark, par personne, par jour : enfant de 17 ans et moins et étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante vendredi, option poursuite jusqu'à 24h de la session de 15h à 21h	0,00	0,0%
ABOLI	24	2	a	iv.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : droit d'entrée au Skatepark, par personne, par jour : enfant de 17 ans et moins et étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante vendredi, session de 21h à minuit	0,00	0,0%
ABOLI	24	2	a	v.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : droit d'entrée au Skatepark, par personne, par jour : enfant de 17 ans et moins et étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante samedi, dimanche et jours fériés, session de 13h à 17h	0,00	0,0%
ABOLI	24	2	a	vi.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : droit d'entrée au Skatepark, par personne, par jour : enfant de 17 ans et moins et étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante samedi, dimanche et jours fériés, session de 17h à 21h	0,00	0,0%
ABOLI	24	2	a	vii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : droit d'entrée au Skatepark, par personne, par jour : enfant de 17 ans et moins et étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante samedi, dimanche et jours fériés, journée complète	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
ABOLI	24	2	a	viii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : droit d'entrée au Skatepark, par personne, par jour : enfant de 17 ans et moins et étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante heure jeunesse – 13 ans et moins , samedi et dimanche de 10h à 13h	0,00	0,0%
ABOLI	24	2	b	i.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : droit d'entrée au Skatepark, par personne, par jour : personne de 18 ans à 64 ans mardi au jeudi	0,00	0,0%
ABOLI	24	2	b	ii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : droit d'entrée au Skatepark, par personne, par jour : personne de 18 ans à 64 ans vendredi, session de 15h à 21h	0,00	0,0%
ABOLI	24	2	b	iii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : droit d'entrée au Skatepark, par personne, par jour : personne de 18 ans à 64 ans vendredi, option poursuite jusqu'à minuit de la session de 15h à 21h	0,00	0,0%
ABOLI	24	2	b	iv.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : droit d'entrée au Skatepark, par personne, par jour : personne de 18 ans à 64 ans vendredi, session de 21 h à minuit	0,00	0,0%
ABOLI	24	2	b	v.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : droit d'entrée au Skatepark, par personne, par jour : personne de 18 ans à 64 ans samedi, dimanche et jours fériés, session de 13 h à 17 h	0,00	0,0%
ABOLI	24	2	b	vi.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : droit d'entrée au Skatepark, par personne, par jour : personne de 18 ans à 64 ans samedi, dimanche et jours fériés, session de 17 h à 21 h	0,00	0,0%
ABOLI	24	2	b	vii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : droit d'entrée au Skatepark, par personne, par jour : personne de 18 ans à 64 ans samedi, dimanche et jours fériés, journée complète	0,00	0,0%
ABOLI	24	2	c	i.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : droit d'entrée au Skatepark, par personne, par jour : admission générale mardi patin acrobatique	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
ABOLI	24	2	c	ii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : droit d'entrée au Skatepark, par personne, par jour : admission générale mercredi skate	0,00	0,0%
ABOLI	24	2	c	iii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : droit d'entrée au Skatepark, par personne, par jour : admission générale jeudi BMX	0,00	0,0%
ABOLI	24	2	d		Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : droit d'entrée au Skatepark, par personne, par jour : Droit d'entrée pour une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus	0,00	0,0%
ABOLI	24	2	e		Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : droit d'entrée au Skatepark, par personne, par jour : Tarif spécial pour les employés des boutiques partenaires	0,00	0,0%
ABOLI	24	3			Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : Vestiaire par jour:	0,00	0,0%
ABOLI	24	4			Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : Visiteur accompagnant un usager sur le plateau sportif	0,00	0,0%
ABOLI	24	5	a		Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : laissez-passer pour le Skatepark ou le Roulodôme laissez-passer de 10 entrées pour le Roulodôme, pour personne de 18 ans et plus, incluant les équipements de protection	0,00	0,0%
ABOLI	24	5	b		Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : laissez-passer pour le Skatepark ou le Roulodôme laissez-passer pour tous de 10 entrées pour le Skatepark	0,00	0,0%
ABOLI	24	5	c	i.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : laissez-passer pour le Skatepark ou le Roulodôme laissez-passer d'été pour tous, pour le Skatepark valide durant les mois de juin, juillet et août forfait pour une personne	0,00	0,0%
ABOLI	24	5	c	ii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : laissez-passer pour le Skatepark ou le Roulodôme laissez-passer d'été pour tous, pour le Skatepark valide durant les mois de juin, juillet et août forfait pour deux personnes	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
ABOLI	24	5	c	iii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : laissez-passer pour le Skatepark ou le Roulodôme laissez-passer d'été pour tous, pour le Skatepark valide durant les mois de juin, juillet et août forfait pour trois personnes	0,00	0,0%
ABOLI	24	5	d	i.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : laissez-passer pour le Skatepark ou le Roulodôme laissez-passer d'hiver pour tous, pour le Skatepark, valide durant les mois de décembre, janvier, février et mars forfait pour une personne	0,00	0,0%
ABOLI	24	5	d	ii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : laissez-passer pour le Skatepark ou le Roulodôme laissez-passer d'hiver pour tous, pour le Skatepark, valide durant les mois de décembre, janvier, février et mars forfait pour deux personnes	0,00	0,0%
ABOLI	24	5	d	iii.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : laissez-passer pour le Skatepark ou le Roulodôme laissez-passer d'hiver pour tous, pour le Skatepark, valide durant les mois de décembre, janvier, février et mars forfait pour trois personnes	0,00	0,0%
ABOLI	24	5	d	iv.	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : laissez-passer pour le Skatepark ou le Roulodôme laissez-passer d'hiver pour tous, pour le Skatepark, valide durant les mois de décembre, janvier, février et mars forfait pour quatre personnes	0,00	0,0%
ABOLI	24	5	e		Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : laissez-passer pour le Skatepark ou le Roulodôme laissez-passer annuel pour le Skatepark	0,00	0,0%
ABOLI	24	6	a		Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : inscription aux cours offerts au Skatepark et au Roulodôme, par personne : forfait de 6 cours d'initiation au patin à roues alignées	0,00	0,0%
ABOLI	24	6	b		Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : inscription aux cours offerts au Skatepark et au Roulodôme, par personne : cours privé de patin à roues alignées	0,00	0,0%
ABOLI	24	6	c		Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : inscription aux cours offerts au Skatepark et au Roulodôme, par personne : pour chaque personne additionnelle pour un cours privé de patin à roues alignées	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
ABOLI	24		6	d	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : inscription aux cours offerts au Skatepark et au Roulodôme, par personne : forfait de 6 cours d'initiation au skateboard, BMX ou patin acrobatique	0,00	0,0%
ABOLI	24		6	e	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : inscription aux cours offerts au Skatepark et au Roulodôme, par personne : cours d'initiation "à la carte" au skateboard, BMX ou patin acrobatique	0,00	0,0%
ABOLI	24		6	f	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : inscription aux cours offerts au Skatepark et au Roulodôme, par personne : cours privé de skateboard, BMX ou patin acrobatique	0,00	0,0%
ABOLI	24		6	g	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : inscription aux cours offerts au Skatepark et au Roulodôme, par personne : pour chaque personne additionnelle pour un cours privé de skateboard, BMX ou patin acrobatique	0,00	0,0%
ABOLI	24		7	a	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Skatepark pour des activités sportives libres, pour une durée de 3 heures incluant la présence de 2 surveillants du TAZ : tarif de base, pour une location de 21 h à minuit groupe de 20 personnes	0,00	0,0%
ABOLI	24		7	a	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Skatepark pour des activités sportives libres, pour une durée de 3 heures incluant la présence de 2 surveillants du TAZ : tarif de base, pour une location de 21 h à minuit par personne additionnelle, si plus de 20 personnes	0,00	0,0%
ABOLI	24		7	b	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Skatepark pour des activités sportives libres, pour une durée de 3 heures incluant la présence de 2 surveillants du TAZ : tarif réduit, pour une location de 21 h à minuit service municipal ou société paramunicipale - groupe de 20 personnes	0,00	0,0%
ABOLI	24		7	b	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Skatepark pour des activités sportives libres, pour une durée de 3 heures incluant la présence de 2 surveillants du TAZ : tarif réduit, pour une location de 21 h à minuit organisme communautaire ou service municipal	0,00	0,0%
ABOLI	24		8	a	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Skatepark pour un événement, par jour: du lundi au vendredi, sauf durant les mois de novembre, décembre et janvier	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
ABOLI	24		8	b	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Skatepark pour un événement, par jour: le samedi et le dimanche ainsi qu'à tous les jours durant les mois de novembre, décembre et janvier	0,00	0,0%
ABOLI	24		9	a	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour des activités sportives libres incluant la présence d'un surveillant du TAZ: groupe de 50 personnes maximum, par heure, pour un minimum de 2 heures	0,00	0,0%
ABOLI	24		9	b	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour des activités sportives libres incluant la présence d'un surveillant du TAZ: groupe de 50 personnes maximum faisant partie d'un service municipal ou d'une société paramunicipale, par heure, pour un minimum de 2 heures	0,00	0,0%
ABOLI	24		9	c	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour des activités sportives libres incluant la présence d'un surveillant du TAZ: compétition sportive, par heure	0,00	0,0%
ABOLI	24		9	d	Pour les frais d'inscription aux activités ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau il sera perçu, jusqu'au 31 août 2014 : location du Roulodôme pour des activités sportives libres incluant la présence d'un surveillant du TAZ: montage et démontage des installations, par heure	0,00	0,0%
AJOUT	25		1	a	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulodome et au Skatepark, par personne, par jour : enfant de 0 à 4 ans, en tout temps	0,00 0,00	0,00 100,0%
ABOLI	25		1	a	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulodome et au Skatepark, par personne, par jour : enfant de 13 ans et moins	0,00	0,0%
				iv.	vendredi, session de 21h à minuit		
MODIF_LIB	25		1	b	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulodome et au Skatepark, par personne, par jour : enfant de 5 à 13 ans	11,00 0,00	11,00 0,0%
				i.	mardi au jeudi		
MODIF_LIB	25		1	b	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulodome et au Skatepark, par personne, par jour : enfant de 5 à 13 ans	11,00 0,00	11,00 0,0%
				ii.	vendredi, session de 15h à 21h		

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES				Contact: Josée Mondou / Sports		
1 ÉQUIPEMENTS						
MODIF_LIB	25	1	b	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour : enfant de 5 à 13 ans vendredi, option poursuite jusqu'à minuit de la session de 15h à 21h	3,00 0,00	3,00 0,0%
MODIF_LIB	25	1	b	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour : enfant de 5 à 13 ans samedi, dimanche et jours fériés, session de 13h à 17h	11,00 0,00	11,00 0,0%
MODIF_LIB	25	1	b	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour : enfant de 5 à 13 ans samedi, dimanche et jours fériés, journée complète	14,00 0,00	14,00 0,0%
MODIF_LIB	25	1	b	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour : enfant de 5 à 13 ans heure jeunesse 13 ans et moins samedi et dimanche de 10h à 13h	11,00 0,00	11,00 0,0%
MODIF_LIB	25	1	ba	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour : enfant de 5 à 13 ans vendredi, session de 21h à minuit	11,00 0,00	11,00 0,0%
MODIF_LIB	25	1	ba	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour : enfant de 5 à 13 ans samedi, dimanche et jours fériés, session de 17h à 21h	11,00 0,00	11,00 0,0%
MODIF_LIB	25	1	c	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour : enfant de 14 à 17 ans et étudiants sur présentation de la carte étudiante mardi au jeudi	13,00 0,00	13,00 0,0%
MODIF_LIB	25	1	c	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour : enfant de 14 à 17 ans et étudiants sur présentation de la carte étudiante vendredi, session de 15h à 21h	13,00 0,00	13,00 0,0%
MODIF_LIB	25	1	c	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour : enfant de 14 à 17 ans et étudiants sur présentation de la carte étudiante vendredi, option poursuite jusqu'à minuit de la session de 15h à 21h	3,00 0,00	3,00 0,0%

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES				Contact:	Josée Mondou / Sports	
1 ÉQUIPEMENTS						
MODIF_LIB	25	1	c	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour : enfant de 14 à 17 ans et étudiants sur présentation de la carte étudiante samedi, dimanche et jours fériés, session de 13h à 17h	13,00 0,00	13,00 0,0%
MODIF_LIB	25	1	c	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour : enfant de 14 à 17 ans et étudiants sur présentation de la carte étudiante samedi, dimanche et jours fériés, journée complète	15,00 0,00	15,00 0,0%
MODIF_LIB	25	1	d	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour : personne de 18 ans et plus mardi au jeudi	14,00 0,00	14,00 0,0%
MODIF_LIB	25	1	d	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour : personne de 18 ans et plus vendredi, session de 15h à 21h	14,00 0,00	14,00 0,0%
MODIF_LIB	25	1	d	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour : personne de 18 ans et plus vendredi, option poursuite jusqu'à minuit de la session de 15h à 21h	3,00 0,00	3,00 0,0%
MODIF_LIB	25	1	d	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour : personne de 18 ans et plus samedi, dimanche et jours fériés, session de 13h à 17h	14,00 0,00	14,00 0,0%
MODIF_LIB	25	1	d	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour : personne de 18 ans et plus samedi, dimanche et jours fériés, journée complète	17,00 0,00	17,00 0,0%
MODIF_LIB	25	1	e	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour : combo 1 adulte et 1 enfant de 17 ans et moins mardi au jeudi	21,00 0,00	21,00 0,0%
MODIF_LIB	25	1	e	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour : combo 1 adulte et 1 enfant de 17 ans et moins vendredi, session de 15h à 21h	21,00 0,00	21,00 0,0%

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES				Contact:	Josée Mondou / Sports	
1 ÉQUIPEMENTS						
MODIF_LIB	25	1	e	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour : combo 1 adulte et 1 enfant de 17 ans et moins vendredi, option poursuite jusqu'à minuit de la session de 15h à 21h	3,00 0,00	3,00 0,0%
AJOUT	25	1	e	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour : combo 1 adulte et 1 enfant de 17 ans et moins ajout d'un enfant	0,00 8,00	8,00 100,0%
MODIF_LIB	25	1	e	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour : combo 1 adulte et 1 enfant de 17 ans et moins samedi, dimanche et jours fériés, session de 13h à 17h	21,00 0,00	21,00 0,0%
MODIF_LIB	25	1	e	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour : combo 1 adulte et 1 enfant de 17 ans et moins samedi, dimanche et jours fériés, journée complète	25,00 0,00	25,00 0,0%
AJOUT	25	1	e	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour : combo 1 adulte et 1 enfant de 17 ans et moins ajout d'un adulte	0,00 10,00	10,00 100,0%
MODIF_LIB	25	1	f	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour : Forfait famille 2 adultes et 2 enfants de 17 ans et moins mardi au jeudi	30,00 0,00	30,00 0,0%
MODIF_LIB	25	1	f	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour : Forfait famille 2 adultes et 2 enfants de 17 ans et moins vendredi, session de 15h à 21h	30,00 0,00	30,00 0,0%
MODIF_LIB	25	1	f	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour : Forfait famille 2 adultes et 2 enfants de 17 ans et moins vendredi, option poursuite jusqu'à minuit de la session de 15h à 21h	3,00 0,00	3,00 0,0%
ABOLI	25	1	f	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour : Forfait famille 2 adultes et 2 enfants de 17 ans et moins ajout d'un adulte	0,00	0,0%

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES				Contact: Josée Mondou / Sports		
1 ÉQUIPEMENTS						
MODIF_LIB	25	1	f	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulódome et au Skatepark, par personne, par jour : Forfait famille 2 adultes et 2 enfants de 17 ans et moins samedi, dimanche et jours fériés, session de 13h à 17h	30,00 0,00	30,00 0,0%
MODIF_LIB	25	1	f	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulódome et au Skatepark, par personne, par jour : Forfait famille 2 adultes et 2 enfants de 17 ans et moins samedi, dimanche et jours fériés, journée complète	35,00 0,00	35,00 0,0%
AJOUT	25	1	f	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulódome et au Skatepark, par personne, par jour : Forfait famille 2 adultes et 2 enfants de 17 ans et moins ajout d'un enfant	0,00 8,00	8,00 100,0%
MODIF_LIB	25	1	g	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulódome et au Skatepark, par personne, par jour : admission générale au Skatepark, de 21h à 22h mardi patin acrobatique	11,00 0,00	11,00 0,0%
MODIF_LIB	25	1	g	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulódome et au Skatepark, par personne, par jour : admission générale au Skatepark, de 21h à 22h mercredi skate	11,00 0,00	11,00 0,0%
MODIF_LIB	25	1	g	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulódome et au Skatepark, par personne, par jour : admission générale au Skatepark, de 21h à 22h jeudi BMX	11,00 0,00	11,00 0,0%
MODIF_LIB	25	1	h	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulódome et au Skatepark, par personne, par jour : droit d'entrée pour une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus	11,00 0,00	11,00 0,0%
ABOLI	25	1	i	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : droit d'entrée au Roulódome et au Skatepark, par personne, par jour : tarif spécial pour les employés des boutiques partenaires	0,00	0,0%
MODIF_LIB	25	10	a	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : activités de groupe : inscription aux camps d'été du TAZ par personne, par semaine	195,00 0,00	195,00 0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
AJOUT	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	0,00	23,00
		10			activités de groupe :	23,00	100,0%
			b		inscription au service de garde des camps d'été du TAZ, par personne, par semaine		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	15,00	15,00
		10			activités de groupe :	0,00	0,0%
			c		camp de jour, accès au Roulodôme et au Skatepark incluant les équipements sportifs et les équipements de protection, par personne, par jour		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	15,00	15,00
		10			activités de groupe :	0,00	0,0%
			d		groupe scolaire, accès au Roulodôme et au Skatepark incluant les équipements sportifs et les équipements de protection, par personne, par jour		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	75,00	75,00
		11			location de la salle polyvalente :	0,00	0,0%
			a		taux de base		
				i.	par heure (minimum 3 heures)		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	500,00	500,00
		11			location de la salle polyvalente :	0,00	0,0%
			a		taux de base		
				ii.	journée complète (9h à 21h)		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	50,00	50,00
		11			location de la salle polyvalente :	0,00	0,0%
			b		organisme communautaire, service municipal ou société paramunicipale		
				i.	par heure (minimum 3 heures)		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	250,00	250,00
		11			location de la salle polyvalente :	0,00	0,0%
			b		organisme communautaire, service municipal ou société paramunicipale		
				ii.	journée complète (9h à 21h)		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	32,00	32,00
		11			location de la salle polyvalente :	0,00	0,0%
			c		ménage (minimum 2 heures), par heure		
				i.	du 1er janvier au 31 août		
AJOUT	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	0,00	35,00
		11			location de la salle polyvalente :	35,00	100,0%
			c		ménage (minimum 2 heures), par heure		
				ii.	du 1er septembre au 31 décembre		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	15,00	15,00
		11			location de la salle polyvalente :	0,00	0,0%
			d		groupe de 1 à 5 personnes pour utilisation aux fins de cours, de formations ou de réunions, l'heure		
				i.	jour de semaine, entre 9h et 17h		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	20,00	20,00
		11			location de la salle polyvalente :	0,00	0,0%
			d		groupe de 1 à 5 personnes pour utilisation aux fins de cours, de formations ou de réunions, l'heure		
				ii.	soir et fin de semaine, entre 17h et 21h		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	150,00	150,00
		11			location de la salle polyvalente :	0,00	0,0%
			d		groupe de 1 à 5 personnes pour utilisation aux fins de cours, de formations ou de réunions, l'heure		
				iii.	journée complète, jour de semaine de 9h à 21h		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	200,00	200,00
		11			location de la salle polyvalente :	0,00	0,0%
			d		groupe de 1 à 5 personnes pour utilisation aux fins de cours, de formations ou de réunions, l'heure		
				iv.	journée complète, samedi ou dimanche de 9h à 21h		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	20,00	20,00
		11			location de la salle polyvalente :	0,00	0,0%
			e		groupe de 6 à 20 personnes pour utilisation aux fins de cours, de formations ou de réunions, l'heure		
				i.	jour de semaine, entre 9h et 17h		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	25,00	25,00
		11			location de la salle polyvalente :	0,00	0,0%
			e		groupe de 6 à 20 personnes pour utilisation aux fins de cours, de formations ou de réunions, l'heure		
				ii.	soir et fin de semaine, entre 17h et 21h		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	200,00	200,00
		11			location de la salle polyvalente :	0,00	0,0%
			e		groupe de 6 à 20 personnes pour utilisation aux fins de cours, de formations ou de réunions, l'heure		
				iii.	journée complète, jour de semaine de 9h à 21h		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	300,00	300,00
		11			location de la salle polyvalente :	0,00	0,0%
			e		groupe de 6 à 20 personnes pour utilisation aux fins de cours, de formations ou de réunions, l'heure		
				iv.	journée complète, samedi ou dimanche de 9h à 21h		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	30,00	30,00
		11			location de la salle polyvalente :	0,00	0,0%
			f		groupe de 21 personnes et plus pour utilisation aux fins de cours, de formations ou de réunions, l'heure		
				i.	jour de semaine, entre 9h et 17h		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	50,00	50,00
		11			location de la salle polyvalente :	0,00	0,0%
			f		groupe de 21 personnes et plus pour utilisation aux fins de cours, de formations ou de réunions, l'heure		
				ii.	soir et fin de semaine, entre 17h et 21h		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	300,00	300,00
		11			location de la salle polyvalente :	0,00	0,0%
			f		groupe de 21 personnes et plus pour utilisation aux fins de cours, de formations ou de réunions, l'heure		
				iii.	journée complète, jour de semaine de 9h à 21h		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	400,00	400,00
		11			location de la salle polyvalente :	0,00	0,0%
			f		groupe de 21 personnes et plus pour utilisation aux fins de cours, de formations ou de réunions, l'heure		
				iv.	journée complète, samedi ou dimanche de 9h à 21h		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	245,00	245,00
		12			forfaits fêtes d'enfants :	0,00	0,0%
			a		forfait fête Roulodôme, pour 3 heures, entre 9h et 21h pour un groupe de 8 enfants âgés de 5 ans à 14 ans, incluant les équipements sportifs et les équipements de protection, avec animation		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	15,00	15,00
		12			forfaits fêtes d'enfants :	0,00	0,0%
			b		forfait fête Roulodôme par enfant, à partir du 9e enfant		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	245,00	245,00
		12			forfaits fêtes d'enfants :	0,00	0,0%
			c		forfait fête Skatepark, pour 3 heures, entre 9h et 21h pour un groupe de 8 enfants âgés de 7 ans à 14 ans, incluant les équipements sportifs et les équipements de protection, avec animation		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	15,00	15,00
		12			forfaits fêtes d'enfants :	0,00	0,0%
			d		forfait fête Skatepark par enfant, à partir du 9e enfant		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	8,00	8,00
		13			location des équipements de protection et des équipements sportifs :	0,00	0,0%
			a		patins récréatifs		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	5,00	5,00
		13			location des équipements de protection et des équipements sportifs :	0,00	0,0%
			b		patins et équipements de protection Roulodôme, enfants groupes scolaires (maximum 60 enfants)		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
MODIF_LIB	25	13	c		Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : location des équipements de protection et des équipements sportifs : planche	12,00 0,00	12,00 0,0%
MODIF_LIB	25	13	d		Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : location des équipements de protection et des équipements sportifs : planche et équipements de protection	15,00 0,00	15,00 0,0%
MODIF_LIB	25	13	f		Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : location des équipements de protection et des équipements sportifs : BMX et équipements de protection	15,00 0,00	15,00 0,0%
MODIF_LIB	25	13	g		Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : location des équipements de protection et des équipements sportifs : casque	3,00 0,00	3,00 0,0%
MODIF_LIB	25	13	h		Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : location des équipements de protection et des équipements sportifs : forfait équipements de protection	5,00 0,00	5,00 0,0%
MODIF_LIB	25	13	i		Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : location des équipements de protection et des équipements sportifs : patins acrobatiques	12,00 0,00	12,00 0,0%
MODIF_LIB	25	13	j		Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : location des équipements de protection et des équipements sportifs : patins acrobatiques et équipements de protection Skatepark	15,00 0,00	15,00 0,0%
MODIF_LIB	25	13	k		Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : location des équipements de protection et des équipements sportifs : patins et équipements de protection Skatepark enfants pour groupes scolaires (comprenant 28 skateboards, 15 paires de patins et les équipements de protection)	7,00 0,00	7,00 0,0%
MODIF_LIB	25	13	l		Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : location des équipements de protection et des équipements sportifs : protecteurs de coudes, de genoux ou de poignets	2,00 0,00	2,00 0,0%
MODIF_LIB	25	13	m		Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : location des équipements de protection et des équipements sportifs : trottinette	12,00 0,00	12,00 0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
MODIF_LIB	25	13	n		Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : location des équipements de protection et des équipements sportifs : trottinette et équipements de protection	15,00 0,00	15,00 0,0%
MODIF_LIB	25	14	a		Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : location du système de son de la salle polyvalente, par jour tarif de base	40,00 0,00	40,00 0,0%
MODIF_LIB	25	14	b		Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : location du système de son de la salle polyvalente, par jour organisme communautaire ou service municipal	30,00 0,00	30,00 0,0%
MODIF_LIB	25	15	a	i.	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : location de mobilier : chaise bleue, par chaise, par jour tarif de base	2,00 0,00	2,00 0,0%
MODIF_LIB	25	15	a	ii.	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : location de mobilier : chaise bleue, par chaise, par jour organisme communautaire ou service municipal	0,00 0,00	0,00 0,0%
MODIF_LIB	25	15	b		Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : location de mobilier : table bleue, par table, par jour	5,00 0,00	5,00 0,0%
MODIF_LIB	25	16	a		Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : location des locaux d'appoint, par jour : locaux de 100 à 1000 pieds carrés	50,00 0,00	50,00 0,0%
MODIF_LIB	25	16	b		Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : location des locaux d'appoint, par jour : locaux de 1001 à 5000 pieds carrés	450,00 0,00	450,00 0,0%
MODIF_LIB	25	16	c	i.	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : location des locaux d'appoint, par jour : locaux de plus de 5000 pieds carrés du 1er janvier au 31 août	1 000,00 0,00	1 000,00 0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact: Josée Mondou / Sports	
1 ÉQUIPEMENTS							
AJOUT	25	16	c	ii.	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : location des locaux d'appoint, par jour : locaux de plus de 5000 pieds carrés du 1er septembre au 31 décembre	0,00 1 250,00	1 250,00 100,0%
MODIF_LIB	25	17			Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : Un rabais de 10 % est offert aux détenteurs de la carte Accès Montréal âgés de 18 ans à 64 ans, sur les droits d'entrée et sur les locations d'ensembles complets d'équipements sportifs et de protection ainsi que sur le laissez-passer annuel.	0,00	0,0%
MODIF_LIB	25	2			Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : vestiaire, par jour	2,00 0,00	2,00 0,0%
MODIF_LIB	25	3			Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : visiteur accompagnant un usager sur le plateau sportif :	3,00 0,00	3,00 0,0%
MODIF_LIB	25	4	a		Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : laissez-passer pour le Skatepark et Roulodôme : laissez-passer de 10 entrées	110,00 0,00	110,00 0,0%
MODIF_LIB	25	4	b		Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : laissez-passer pour le Skatepark et Roulodôme : laissez-passer d'été pour une personne valide du 1er juin au 31 août	125,00 0,00	125,00 0,0%
MODIF_LIB	25	4	c		Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : laissez-passer pour le Skatepark et Roulodôme : laissez-passer d'été pour une personne pour un mois	50,00 0,00	50,00 0,0%
MODIF_MNT_LIB	25	4	d	i.	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : laissez-passer pour le Skatepark et Roulodôme : laissez-passer d'hiver pour tous, pour le Skatepark, valide durant les mois de décembre, janvier, février et mars forfait pour une personne	250,00 25,00	275,00 10,0%
AJOUT	25	4	d	ii.	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : laissez-passer pour le Skatepark et Roulodôme : laissez-passer d'hiver pour tous, pour le Skatepark, valide durant les mois de décembre, janvier, février et mars forfait pour deux personnes, par personne	0,00 250,00	250,00 100,0%
AJOUT	25	4	d	iii.	Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu : laissez-passer pour le Skatepark et Roulodôme : laissez-passer d'hiver pour tous, pour le Skatepark, valide durant les mois de décembre, janvier, février et mars forfait pour trois personnes, par personne	0,00 225,00	225,00 100,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
AJOUT	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	0,00	200,00
		4			laissez-passer pour le Skatepark et Roulodôme :	200,00	100,0%
			d		laissez-passer d'hiver pour tous, pour le Skatepark, valide durant les mois de décembre, janvier, février et mars		
				iv.	forfait pour quatre personnes, par personne		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	650,00	650,00
		4			laissez-passer pour le Skatepark et Roulodôme :	0,00	0,0%
			e		laissez-passer annuel		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	125,00	125,00
		5			inscription aux cours, par personne :	0,00	0,0%
			a		forfait de 6 cours d'une durée de 1 heure d'initiation au patin à roues alignées, skateboard, BMX ou trottinette		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	45,00	45,00
		5			inscription aux cours, par personne :	0,00	0,0%
			b		cours privé de patin à roues alignées, skateboard, BMX ou trottinette, l'heure		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	15,00	15,00
		5			inscription aux cours, par personne :	0,00	0,0%
			c		pour chaque personne additionnelle pour un cours privé de patin à roues alignées, skateboard, BMX ou trottinette		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	30,00	30,00
		5			inscription aux cours, par personne :	0,00	0,0%
			d		cours d'initiation « à la carte » au skateboard, BMX ou patin et trottinette		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	350,00	350,00
		6			location du Skatepark pour des activités sportives libres, pour une durée de 3 heures incluant la présence de 2 surveillants du TAZ :	0,00	0,0%
			a		tarif de base, pour une location de 21h à minuit		
				i.	groupe de 20 personnes		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	11,00	11,00
		6			location du Skatepark pour des activités sportives libres, pour une durée de 3 heures incluant la présence de 2 surveillants du TAZ :	0,00	0,0%
			a		tarif de base, pour une location de 21h à minuit		
				ii.	par personne additionnelle, si plus de 20 personnes		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	300,00	300,00
		6			location du Skatepark pour des activités sportives libres, pour une durée de 3 heures incluant la présence de 2 surveillants du TAZ :	0,00	0,0%
			b		tarif réduit, pour une location de 21h à minuit		
				i.	service municipal ou société paramunicipale – groupe de 20 personnes		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						Contact:	Josée Mondou / Sports
1 ÉQUIPEMENTS							
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	7,00	7,00
		6			location du Skatepark pour des activités sportives libres, pour une durée de 3 heures incluant la présence de 2 surveillants du TAZ :	0,00	0,0%
			b		tarif réduit, pour une location de 21h à minuit		
				ii.	par personne additionnelle, si plus de 20 personnes		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	4 000,00	4 000,00
		7			location du Skatepark pour un événement, par jour :	0,00	0,0%
			a		du lundi au vendredi, sauf durant les mois de novembre, décembre et janvier		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	5 000,00	5 000,00
		7			location du Skatepark pour un événement, par jour :	0,00	0,0%
			b		le samedi et le dimanche ainsi qu'à tous les jours durant les mois de novembre, décembre et janvier		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	125,00	125,00
		8			location du Roulodôme pour des activités sportives libres incluant la présence d'un surveillant du TAZ :	0,00	0,0%
			a		groupe de 50 personnes maximum, par heure, pour un minimum de 2 heures		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	100,00	100,00
		8			location du Roulodôme pour des activités sportives libres incluant la présence d'un surveillant du TAZ :	0,00	0,0%
			b		groupe de 50 personnes maximum faisant partie d'un service municipal ou d'une société paramunicipale, par heure, pour un minimum de 2 heures		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	125,00	125,00
		8			location du Roulodôme pour des activités sportives libres incluant la présence d'un surveillant du TAZ :	0,00	0,0%
			c		compétition sportive, par heure		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	4 000,00	4 000,00
		9			location du Roulodôme pour un événement, par jour :	0,00	0,0%
			a		vendredi, samedi et dimanche		
MODIF_LIB	25				Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :	3 000,00	3 000,00
		9			location du Roulodôme pour un événement, par jour :	0,00	0,0%
			b		du lundi au jeudi		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
II PARCS JARRY, JEANNE-MANCE, LAFONTAINE ET MAISONNEUVE						Contact:	Patricia Di Genova / Grands parcs et verdissement
MODIF_MNT	28	1	a	i.	Pour la pratique récréative, dans un parc visé par la présente section, d'un sport collectif tel que le soccer, le football, la balle-molle, le baseball, le criquet et le rugby, il sera perçu : sans assistance payante : permis saisonnier équipe de la Ville de Montréal	200,00 10,00	210,00 5,0%
MODIF_MNT	28	1	a	ii.	Pour la pratique récréative, dans un parc visé par la présente section, d'un sport collectif tel que le soccer, le football, la balle-molle, le baseball, le criquet et le rugby, il sera perçu : sans assistance payante : permis saisonnier équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal	400,00 20,00	420,00 5,0%
MODIF_MNT	28	1	b	i.	Pour la pratique récréative, dans un parc visé par la présente section, d'un sport collectif tel que le soccer, le football, la balle-molle, le baseball, le criquet et le rugby, il sera perçu : sans assistance payante : permis de location de terrain naturel par un organisme autre qu'un organisme relevant d'une association ou d'une fédération sportive, l'heure : équipe de la Ville de Montréal	30,00 2,00	32,00 6,7%
MODIF_MNT	28	1	b	ii.	Pour la pratique récréative, dans un parc visé par la présente section, d'un sport collectif tel que le soccer, le football, la balle-molle, le baseball, le criquet et le rugby, il sera perçu : sans assistance payante : permis de location de terrains naturels par un organisme autre qu'un organisme relevant d'une association ou d'une fédération sportive, il sera perçu, de l'heure : équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal	60,00 3,00	63,00 5,0%
MODIF_MNT	28	1	b	iii.	Pour la pratique récréative, dans un parc visé par la présente section, d'un sport collectif tel que le soccer, le football, la balle-molle, le baseball, le criquet et le rugby, il sera perçu : sans assistance payante : permis de location de terrains naturels par un organisme autre qu'un organisme relevant d'une association ou d'une fédération sportive, il sera perçu, de l'heure : institution scolaire	30,00 2,00	32,00 6,7%
MODIF_MNT	29	1	a		Pour la location d'un terrain de soccer synthétique dans un parc visé par la présente section, il sera perçu, l'heure : terrain synthétique complet : équipe de la Ville de Montréal	100,00 5,00	105,00 5,0%
MODIF_MNT	29	1	b		Pour la location d'un terrain de soccer synthétique dans un parc visé par la présente section, il sera perçu, l'heure : terrain synthétique complet : équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal	200,00 10,00	210,00 5,0%
MODIF_MNT_LIB	29	1	c		Pour la location d'un terrain de soccer synthétique dans un parc visé par la présente section, il sera perçu, l'heure : terrain synthétique complet : institution scolaire non conventionnée	100,00 5,00	105,00 5,0%
MODIF_MNT	29	1	d		Pour la location d'un terrain de soccer synthétique dans un parc visé par la présente section, il sera perçu, l'heure : terrain synthétique complet : compétition de niveau provincial, national ou international	200,00 10,00	210,00 5,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
II PARCS JARRY, JEANNE-MANCE, LAFONTAINE ET MAISONNEUVE						Contact:	Patricia Di Genova / Grands parcs et verdissement
MODIF_MNT	29	2	a		Pour la location d'un terrain de soccer synthétique dans un parc visé par la présente section, il sera perçu, l'heure : demi-terrain synthétique : équipe de la Ville de Montréal	75,00 3,00	78,00 4,0%
MODIF_MNT	29	2	b		Pour la location d'un terrain de soccer synthétique dans un parc visé par la présente section, il sera perçu, l'heure : demi-terrain synthétique : équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal	150,00 5,00	155,00 3,3%
MODIF_MNT_LIB	29	2	c		Pour la location d'un terrain de soccer synthétique dans un parc visé par la présente section, il sera perçu, l'heure : demi-terrain synthétique : institution scolaire	75,00 3,00	78,00 4,0%
MODIF_MNT	29	2	d		Pour la location d'un terrain de soccer synthétique dans un parc visé par la présente section, il sera perçu, l'heure : demi-terrain synthétique : compétition de niveau provincial, national ou international	150,00 5,00	155,00 3,3%
MODIF_MNT	30	3	a		Pour l'usage d'une piscine extérieure, dans un parc visé par la présente section, il sera perçu : location à l'heure : taux de base	160,00 3,00	163,00 1,9%
MODIF_MNT	30	3	b		Pour l'usage d'une piscine extérieure, dans un parc visé par la présente section, il sera perçu : location à l'heure : taux réduit pour tout groupe de la ville de Montréal	80,00 2,00	82,00 2,5%
MODIF_MNT	31	2	a		Pour l'usage d'une pataugeoire extérieure, dans un parc visé par la présente section, il sera perçu : location d'une pataugeoire, l'heure : taux de base	80,00 2,00	82,00 2,5%
MODIF_MNT	31	2	b		Pour l'usage d'une pataugeoire extérieure, dans un parc visé par la présente section, il sera perçu : location d'une pataugeoire, l'heure : taux réduit pour tout groupe de la Ville de Montréal	40,00 1,00	41,00 2,5%
MODIF_MNT	32	2			Pour la location d'un terrain de tennis extérieur dans un parc visé par la présente section, il sera perçu, l'heure : non-détenteur de la carte Accès-Montréal :	9,00 1,00	10,00 11,1%
ABOLI	33	1	a	i.	Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu : parcours de 9 trous, sur semaine : détenteur de la carte Accès Montréal tarif régulier	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
II PARCS JARRY, JEANNE-MANCE, LAFONTAINE ET MAISONNEUVE						Contact:	Patricia Di Genova / Grands parcs et verdissement
					. .		
AJOUT	33		1		Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu, pour un parcours de 9 trous : sur semaine :	0,00 15,00	15,00 100,0%
			a		détenteur de la carte Accès Montréal		
				i.	départ jusqu'à 16 h		
ABOLI	33		1		Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu :	0,00	
			a		parcours de 9 trous, sur semaine : détenteur de la carte Accès Montréal		0,0%
				ii.	enfant de 17 ans et moins, départ jusqu'à 16 h		
AJOUT	33		1		Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu, pour un parcours de 9 trous : sur semaine :	0,00 12,50	12,50 100,0%
			a		détenteur de la carte Accès Montréal		
				ii.	départ après 16 h		
ABOLI	33		1		Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu :	0,00	
			a		parcours de 9 trous, sur semaine : détenteur de la carte Accès Montréal		0,0%
				iii.	personne âgée de 55 ans et plus, départ jusqu'à 16 h		
AJOUT	33		1		Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu, pour un parcours de 9 trous : sur semaine :	0,00 12,50	12,50 100,0%
			a		détenteur de la carte Accès Montréal		
				iii.	personne âgée de 55 ans et plus, départ jusqu'à 16 h		
AJOUT	33		1		Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu, pour un parcours de 9 trous : sur semaine :	0,00 10,00	10,00 100,0%
			a		détenteur de la carte Accès Montréal		
				iv.	personne âgée de 55 ans et plus, départ après 16 h		
AJOUT	33		1		Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu, pour un parcours de 9 trous : sur semaine :	0,00 22,00	22,00 100,0%
			b		non-détenteur de la carte Accès Montréal quelle que soit l'heure du départ		
ABOLI	33		1		Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu :	0,00	
			b		parcours de 9 trous, sur semaine : non-détenteur de la carte Accès Montréal		0,0%
ABOLI	33		2		Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu :	0,00	
			a		parcours de 9 trous, fin de semaine et congé férié : détenteur de la carte Accès Montréal		0,0%
				i.	tarif régulier		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
II PARCS JARRY, JEANNE-MANCE, LAFONTAINE ET MAISONNEUVE						Contact:	Patricia Di Genova / Grands parcs et verdissement
• •							
AJOUT	33	2	a	i.	Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu, pour un parcours de 9 trous : fin de semaine et congé férié : détenteur de la carte Accès Montréal départ jusqu'à 16 h	0,00 16,00	16,00 100,0%
ABOLI	33	2	a	ii.	Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu : parcours de 9 trous, fin de semaine et congé férié : détenteur de la carte Accès Montréal enfant de 17 ans et moins, départ jusqu'à 16 h	0,00	0,0%
AJOUT	33	2	a	ii.	Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu, pour un parcours de 9 trous : fin de semaine et congé férié : détenteur de la carte Accès Montréal départ après 16 h	0,00 13,50	13,50 100,0%
ABOLI	33	2	a	iii.	Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu : parcours de 9 trous, fin de semaine et congé férié : détenteur de la carte Accès Montréal personne âgée de 55 ans et plus, départ jusqu'à 16 h	0,00	0,0%
AJOUT	33	2	a	iii.	Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu, pour un parcours de 9 trous : fin de semaine et congé férié : détenteur de la carte Accès Montréal personne âgée de 55 ans et plus, départ jusqu'à 16 h	0,00 13,50	13,50 100,0%
AJOUT	33	2	a	iv.	Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu, pour un parcours de 9 trous : fin de semaine et congé férié : détenteur de la carte Accès Montréal personne âgée de 55 ans et plus, départ après 16 h	0,00 11,00	11,00 100,0%
AJOUT	33	2	b		Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu, pour un parcours de 9 trous : fin de semaine et congé férié : non-détenteur de la carte Accès Montréal	0,00 22,00	22,00 100,0%
ABOLI	33	2	b		Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu : parcours de 9 trous, fin de semaine et congé férié : non-détenteur de la carte Accès Montréal	0,00	0,0%
AJOUT	33	3			Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu, pour un parcours de 9 trous : enfant de 17 ans et moins, en tout temps	0,00 10,00	10,00 100,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
II PARCS JARRY, JEANNE-MANCE, LAFONTAINE ET MAISONNEUVE						Contact:	Patricia Di Genova / Grands parcs et verdissement
ABOLI	33	3	a		Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu : programme « First Tee », sur parcours de 9 trous : cours	0,00	0,0%
ABOLI	33	3	b	i.	Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu : programme « First Tee », sur parcours de 9 trous : pratique : détenteur la carte Accès Montréal	0,00	0,0%
ABOLI	33	3	b	ii.	Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu : programme « First Tee », sur parcours de 9 trous : pratique : non-détenteur de la carte Accès Montréal	0,00	0,0%
AJOUT	33	4	a		Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu, pour un parcours de 9 trous : programme « Premiers Élans CN » cours	0,00 0,00	0,00 100,0%
AJOUT	33	4	b		Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu, pour un parcours de 9 trous : programme « Premiers Élans CN » pratique	0,00 5,00	5,00 100,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	----------------------	-----------------

III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE

Contact: Laura Valcourt / Espace pour la vie

1 INTERPRÉTATION

ABOLI	35				Pour l'application de la présente section :	0,00	
		2			aux fins du Jardin botanique et de l'Insectarium :		0,0%
			a		la haute saison est constituée des périodes allant du 1er au 5 janvier, du 20 février au 27 avril, du 15 mai au 2 novembre et du 5 décembre au 31 décembre		
ABOLI	35				Pour l'application de la présente section :	0,00	
		2			aux fins du Jardin botanique et de l'Insectarium :		0,0%
			b		la basse saison est constituée des périodes allant du 6 janvier au 19 février, du 28 avril au 14 mai et du 3 novembre au 4 décembre.		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
MODIF_MNT_LIB	36		1	a	Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel: tarification régulière enfant de 5 ans à 17 ans	9,50 0,25	9,75 2,6%
MODIF_MNT_LIB	36		1	a	Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel: tarification régulière étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	14,00 0,25	14,25 1,8%
MODIF_MNT_LIB	36		1	a	Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel: tarification régulière personne de 18 ans à 64 ans	18,75 0,50	19,25 2,7%
MODIF_MNT_LIB	36		1	a	Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel: tarification régulière personne de 65 ans et plus	17,50 0,25	17,75 1,4%
MODIF_MNT_LIB	36		1	a	Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel: tarification régulière famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	52,50 1,00	53,50 1,9%
MODIF_LIB	36		1	b	Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel: détenteur de la carte Accès Montréal enfant de 5 ans à 17 ans	5,50 0,00	5,50 0,0%
MODIF_MNT_LIB	36		1	b	Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel: détenteur de la carte Accès Montréal étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	8,25 0,25	8,50 3,0%
MODIF_MNT_LIB	36		1	b	Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel: détenteur de la carte Accès Montréal personne de 18 ans à 64 ans	11,00 0,25	11,25 2,3%
MODIF_MNT_LIB	36		1	b	Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel: détenteur de la carte Accès Montréal personne de 65 ans et plus	10,00 0,25	10,25 2,5%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
MODIF_MNT_LIB	36		1	b	Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel: détenteur de la carte Accès Montréal	28,00 0,50	28,50 1,8%
				v.	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		
MODIF_MNT_LIB	36		1	c	Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel: résident du Québec	7,50 0,25	7,75 3,3%
				i.	enfant de 5 ans à 17 ans		
MODIF_MNT_LIB	36		1	c	Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel: résident du Québec	11,25 0,25	11,50 2,2%
				ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
MODIF_MNT_LIB	36		1	c	Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel: résident du Québec	15,00 0,25	15,25 1,7%
				iii.	personne de 18 ans à 64 ans		
MODIF_MNT_LIB	36		1	c	Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel: résident du Québec	14,00 0,25	14,25 1,8%
				iv.	personne de 65 ans et plus		
MODIF_MNT_LIB	36		1	c	Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel: résident du Québec	42,00 0,75	42,75 1,8%
				v.	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		
MODIF_MNT_LIB	36		2	a	Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus : enfant de 5 ans à 17 ans	6,50 0,25	6,75 3,8%
MODIF_MNT_LIB	36		2	b	Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus : étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	9,75 0,25	10,00 2,6%
MODIF_MNT_LIB	36		2	c	Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus : personne de 18 ans à 64 ans	13,00 0,25	13,25 1,9%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
MODIF_MNT_LIB	36				Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	12,00	12,25
		2			droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :	0,25	2,1%
			d		personne de 65 ans et plus		
MODIF_LIB	36				Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	6,00	6,00
		2			droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :	0,00	0,0%
			e		programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs		
MODIF_MNT_LIB	36				Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	2,00	3,00
		2			droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :	1,00	50,0%
			f		camps de jour de la Ville		
MODIF_LIB	36				Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	6,00	6,00
		3			droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :	0,00	0,0%
			a		enfant de 5 ans à 17 ans		
MODIF_MNT_LIB	36				Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	9,00	9,25
		3			droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :	0,25	2,8%
			b		étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
MODIF_MNT_LIB	36				Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	12,00	12,25
		3			droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :	0,25	2,1%
			c		personne de 18 ans à 64 ans		
MODIF_MNT_LIB	36				Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	11,00	11,25
		3			droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :	0,25	2,3%
			d		personne de 65 ans et plus		
ABOLI	37				Pour les droits d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison, il sera perçu :	0,00	
		1			droit d'entrée individuel :		0,0%
			a		tarification régulière, en basse saison		
				i.	enfant de 5 ans à 17 ans		
ABOLI	37				Pour les droits d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison, il sera perçu :	0,00	
		1			droit d'entrée individuel :		0,0%
			a		tarification régulière, en basse saison		
				ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE				Contact: Laura Valcourt / Espace pour la vie		
1 INTERPRÉTATION						
ABOLI	37	1	a	Pour les droits d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière, en basse saison personne de 18 ans à 64 ans	0,00	0,0%
ABOLI	37	1	a	Pour les droits d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière, en basse saison personne de 65 ans et plus	0,00	0,0%
ABOLI	37	1	a	Pour les droits d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière, en basse saison famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	0,00	0,0%
ABOLI	37	1	b	Pour les droits d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison, il sera perçu : droit d'entrée individuel : détenteur de la carte Accès Montréal enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	0,0%
ABOLI	37	1	b	Pour les droits d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison, il sera perçu : droit d'entrée individuel : détenteur de la carte Accès Montréal étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	0,0%
ABOLI	37	1	b	Pour les droits d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison, il sera perçu : droit d'entrée individuel : personne de 18 ans à 64 ans personne de 18 ans à 64 ans	0,00	0,0%
ABOLI	37	1	b	Pour les droits d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison, il sera perçu : droit d'entrée individuel : programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs personne de 65 ans et plus	0,00	0,0%
ABOLI	37	1	b	Pour les droits d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison, il sera perçu : droit d'entrée individuel : enfant de 5 ans à 17 ans famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	0,00	0,0%
ABOLI	37	1	c	Pour les droits d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
ABOLI	37		1	c	Pour les droits d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec	0,00	0,0%
				ii.	étudiant de 18 ans et plus		
ABOLI	37		1	c	Pour les droits d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec	0,00	0,0%
				iii.	personne de 18 ans à 64 ans		
ABOLI	37		1	c	Pour les droits d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec	0,00	0,0%
				iv.	personne de 65 ans et plus		
ABOLI	37		1	c	Pour les droits d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec	0,00	0,0%
				v.	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		
ABOLI	37		2	a	Pour les droits d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison, il sera perçu : droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus : enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	0,0%
ABOLI	37		2	b	Pour les droits d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison, il sera perçu : droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus : étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	0,0%
ABOLI	37		2	c	Pour les droits d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison, il sera perçu : droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus : personne de 18 ans à 64 ans	0,00	0,0%
ABOLI	37		2	d	Pour les droits d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison, il sera perçu : droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus : personne de 65 ans et plus	0,00	0,0%
ABOLI	37		2	e	Pour les droits d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison, il sera perçu : droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus : programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
ABOLI	37	3	a		Pour les droits d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison, il sera perçu : droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique : enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	0,0%
ABOLI	37	3	b		Pour les droits d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison, il sera perçu : droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique : étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	0,0%
ABOLI	37	3	c		Pour les droits d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison, il sera perçu : droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique : personne de 18 ans à 64 ans	0,00	0,0%
ABOLI	37	3	d		Pour les droits d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison, il sera perçu : droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique : personne de 65 ans et plus	0,00	0,0%
MODIF_LIB	38	1			Pour l'obtention de la Carte lève-tot annuelle donnant accès aux jardins extérieurs entre 6h00 et 9h00, il sera perçu, par personne: par carte :	8,00 0,00	8,00 0,0%
MODIF_LIB	38	2			Pour l'obtention de la Carte lève-tot annuelle donnant accès aux jardins extérieurs entre 6h00 et 9h00, il sera perçu, par personne: remplacement d'une carte du marcheur en cas de perte, de vol ou de bris :	5,00 0,00	5,00 0,0%
MODIF_LIB	39				L'accès aux jardins extérieurs uniquement est gratuit, pour tous les visiteurs du 1er janvier au 14 mai ainsi que du 2 novembre au 31 décembre durant les heures normales d'ouverture du Jardin botanique. L'accès aux jardins extérieurs uniquement est gratui	0,00	0,0%

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE				Contact: Laura Valcourt / Espace pour la vie		
1 INTERPRÉTATION						
ABOLI	40	1	a	Pour les droits d'entrée au Biodôme, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	0,0%
ABOLI	40	1	a	Pour les droits d'entrée au Biodôme, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	0,0%
ABOLI	40	1	a	Pour les droits d'entrée au Biodôme, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière personne de 18 ans à 64 ans	0,00	0,0%
ABOLI	40	1	a	Pour les droits d'entrée au Biodôme, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière personne de 65 ans et plus	0,00	0,0%
ABOLI	40	1	a	Pour les droits d'entrée au Biodôme, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière famille (maximum 2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	0,00	0,0%
ABOLI	40	1	b	Pour les droits d'entrée au Biodôme, il sera perçu : droit d'entrée individuel : détenteur de la carte Accès Montréal enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	0,0%
ABOLI	40	1	b	Pour les droits d'entrée au Biodôme, il sera perçu : droit d'entrée individuel : détenteur de la carte Accès Montréal étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	0,0%
ABOLI	40	1	b	Pour les droits d'entrée au Biodôme, il sera perçu : droit d'entrée individuel : détenteur de la carte Accès Montréal personne de 18 ans à 64 ans	0,00	0,0%
ABOLI	40	1	b	Pour les droits d'entrée au Biodôme, il sera perçu : droit d'entrée individuel : détenteur de la carte Accès Montréal personne de 65 ans et plus	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
ABOLI	40		1	b	Pour les droits d'entrée au Biodôme, il sera perçu : droit d'entrée individuel : détenteur de la carte Accès Montréal	0,00	0,0%
				v.	famille (maximum 2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		
ABOLI	40		1	c	Pour les droits d'entrée au Biodôme, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec	0,00	0,0%
				i.	enfant de 5 ans à 17 ans		
ABOLI	40		1	c	Pour les droits d'entrée au Biodôme, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec	0,00	0,0%
				ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
ABOLI	40		1	c	Pour les droits d'entrée au Biodôme, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec	0,00	0,0%
				iii.	personne de 18 ans à 64 ans		
ABOLI	40		1	c	Pour les droits d'entrée au Biodôme, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec	0,00	0,0%
				iv.	personne de 65 ans et plus		
ABOLI	40		1	c	Pour les droits d'entrée au Biodôme, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec	0,00	0,0%
				v.	famille (maximum 2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		
ABOLI	40		2	a	Pour les droits d'entrée au Biodôme, il sera perçu : droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus : enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	0,0%
ABOLI	40		2	b	Pour les droits d'entrée au Biodôme, il sera perçu : droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus : étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	0,0%
ABOLI	40		2	c	Pour les droits d'entrée au Biodôme, il sera perçu : droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus : personne de 18 ans à 64 ans	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
ABOLI	40		2	d	Pour les droits d'entrée au Biodôme, il sera perçu : droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus : personne de 65 ans et plus	0,00	0,0%
ABOLI	40		2	e	Pour les droits d'entrée au Biodôme, il sera perçu : droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus : programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	0,00	0,0%
ABOLI	40		2	f	Pour les droits d'entrée au Biodôme, il sera perçu : droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus : camps de jour de la Ville	0,00	0,0%
ABOLI	40		3	a	Pour les droits d'entrée au Biodôme, il sera perçu : droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique : enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	0,0%
ABOLI	40		3	b	Pour les droits d'entrée au Biodôme, il sera perçu : droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique : étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	0,0%
ABOLI	40		3	c	Pour les droits d'entrée au Biodôme, il sera perçu : droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique : personne de 18 ans à 64 ans	0,00	0,0%
ABOLI	40		3	d	Pour les droits d'entrée au Biodôme, il sera perçu : droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique : personne de 65 ans et plus	0,00	0,0%

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE				Contact: Laura Valcourt / Espace pour la vie		
1 INTERPRÉTATION						
ABOLI	41	1	a	Pour les droits d'entrée au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	0,0%
ABOLI	41	1	a	Pour les droits d'entrée au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	0,0%
ABOLI	41	1	a	Pour les droits d'entrée au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière personne de 18 ans à 64 ans	0,00	0,0%
ABOLI	41	1	a	Pour les droits d'entrée au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière personne de 65 ans et plus	0,00	0,0%
ABOLI	41	1	a	Pour les droits d'entrée au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière famille (maximum 2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	0,00	0,0%
ABOLI	41	1	b	Pour les droits d'entrée au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu : droit d'entrée individuel : détenteur de la carte Accès Montréal enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	0,0%
ABOLI	41	1	b	Pour les droits d'entrée au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu : droit d'entrée individuel : détenteur de la carte Accès Montréal étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	0,0%
ABOLI	41	1	b	Pour les droits d'entrée au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu : droit d'entrée individuel : détenteur de la carte Accès Montréal personne de 18 ans à 64 ans	0,00	0,0%
ABOLI	41	1	b	Pour les droits d'entrée au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu : droit d'entrée individuel : détenteur de la carte Accès Montréal personne de 65 ans et plus	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
ABOLI	41		1	b	Pour les droits d'entrée au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu : droit d'entrée individuel : détenteur de la carte Accès Montréal	0,00	0,0%
				v.	famille (maximum 2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		
ABOLI	41		1	c	Pour les droits d'entrée au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec	0,00	0,0%
				i.	enfant de 5 ans à 17 ans		
ABOLI	41		1	c	Pour les droits d'entrée au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec	0,00	0,0%
				ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
ABOLI	41		1	c	Pour les droits d'entrée au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec	0,00	0,0%
				iii.	personne de 18 ans à 64 ans		
ABOLI	41		1	c	Pour les droits d'entrée au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec	0,00	0,0%
				iv.	personne de 65 ans et plus		
ABOLI	41		1	c	Pour les droits d'entrée au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec	0,00	0,0%
				v.	famille (maximum 2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		
ABOLI	41		2	a	Pour les droits d'entrée au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu : droit d'entrée d'un groupe de 15 personnes et plus : enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	0,0%
ABOLI	41		2	b	Pour les droits d'entrée au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu : droit d'entrée d'un groupe de 15 personnes et plus : étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	0,0%
ABOLI	41		2	c	Pour les droits d'entrée au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu : droit d'entrée d'un groupe de 15 personnes et plus : personne de 18 ans à 64 ans	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
ABOLI	41				Pour les droits d'entrée au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu :	0,00	
		2			droit d'entrée d'un groupe de 15 personnes et plus :		0,0%
			d		personne de 65 ans et plus		
ABOLI	41				Pour les droits d'entrée au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu :	0,00	
		2			droit d'entrée d'un groupe de 15 personnes et plus :		0,0%
			e		programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs		
ABOLI	41				Pour les droits d'entrée au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu :	0,00	
		2			droit d'entrée d'un groupe de 15 personnes et plus :		0,0%
			f		camps de jour de la Ville		
ABOLI	41				Pour les droits d'entrée au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu :	0,00	
		3			droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :		0,0%
			a		enfant de 5 ans à 17 ans		
ABOLI	41				Pour les droits d'entrée au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu :	0,00	
		3			droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :		0,0%
			b		étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
ABOLI	41				Pour les droits d'entrée au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu :	0,00	
		3			droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :		0,0%
			c		personne de 18 ans à 64 ans		
ABOLI	41				Pour les droits d'entrée au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu :	0,00	
		3			droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :		0,0%
			d		personne de 65 ans et plus		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
MODIF_MNT_LIB	42		1	a	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière enfant de 5 ans à 17 ans	16,50 0,25	16,75 1,5%
MODIF_MNT_LIB	42		1	a	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	24,50 0,50	25,00 2,0%
MODIF_MNT_LIB	42		1	a	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière personne de 18 ans à 64 ans	32,75 0,75	33,50 2,3%
MODIF_MNT_LIB	42		1	a	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière personne de 65 ans et plus	30,50 0,50	31,00 1,6%
MODIF_MNT_LIB	42		1	a	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	90,25 1,75	92,00 1,9%
MODIF_MNT_LIB	42		1	b	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : détenteur de la carte Accès Montréal enfant de 5 ans à 17 ans	10,00 0,25	10,25 2,5%
MODIF_MNT_LIB	42		1	b	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : détenteur de la carte Accès Montréal étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	15,00 0,25	15,25 1,7%
MODIF_MNT_LIB	42		1	b	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : détenteur de la carte Accès Montréal personne de 18 ans à 64 ans	20,00 0,50	20,50 2,5%
MODIF_MNT_LIB	42		1	b	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : détenteur de la carte Accès Montréal personne de 65 ans et plus	18,00 0,25	18,25 1,4%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
MODIF_MNT_LIB	42		1	b	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : détenteur de la carte Accès Montréal	49,00 1,00	50,00 2,0%
				v.	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		
MODIF_MNT_LIB	42		1	c	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec	13,00 0,25	13,25 1,9%
				i.	enfant de 5 ans à 17 ans		
MODIF_MNT_LIB	42		1	c	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec	19,75 0,50	20,25 2,5%
				ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
MODIF_MNT_LIB	42		1	c	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec	26,25 0,50	26,75 1,9%
				iii.	personne de 18 ans à 64 ans		
MODIF_MNT_LIB	42		1	c	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec	24,00 0,50	24,50 2,1%
				iv.	personne de 65 ans et plus		
MODIF_MNT_LIB	42		1	c	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec	70,00 1,50	71,50 2,1%
				v.	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		
ABOLI	42		1	d	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : détenteur de la carte Accès Montréal avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison et à une autre institution de l'Espace pour la vie	0,00	0,0%
				i.	enfant de 5 ans à 17 ans		
ABOLI	42		1	d	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : détenteur de la carte Accès Montréal avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison et à une autre institution de l'Espace pour la vie	0,00	0,0%
				ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
ABOLI	42		1	d	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : détenteur de la carte Accès Montréal avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison et à une autre institution de l'Espace pour la vie	0,00	0,0%
				iii.	personne de 18 ans à 64 ans		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
ABOLI	42		1	d	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : détenteur de la carte Accès Montréal avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison et à une autre institution de l'Espace pour la vie	0,00	0,0%
				iv.	personne de 65 ans et plus		
ABOLI	42		1	d	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : détenteur de la carte Accès Montréal avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison et à une autre institution de l'Espace pour la vie	0,00	0,0%
				v.	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		
ABOLI	42		1	e	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium en basse saison et à une autre institution de l'Espace pour la vie	0,00	0,0%
				i.	enfant de 5 ans à 17 ans		
ABOLI	42		1	e	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium en basse saison et à une autre institution de l'Espace pour la vie	0,00	0,0%
				ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation d'une carte étudiante		
				0			
ABOLI	42		1	e	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium en basse saison et à une autre institution de l'Espace pour la vie	0,00	0,0%
				iii.	personne de 18 ans à 64 ans		
ABOLI	42		1	e	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium en basse saison et à une autre institution de l'Espace pour la vie	0,00	0,0%
				iv.	personne de 65 ans et plus		
ABOLI	42		1	e	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium en basse saison et à une autre institution de l'Espace pour la vie	0,00	0,0%
				v.	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		
ABOLI	42		1	g	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium en basse saison et à une autre institution de l'Espace pour la vie	0,00	0,0%
				i.	enfant de 5 ans à 17 ans		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
ABOLI	42		1	g	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium en basse saison et à une autre institution de l'Espace pour la vie étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	0,0%
ABOLI	42		1	g	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium en basse saison et à une autre institution de l'Espace pour la vie personne de 18 ans à 64 ans	0,00	0,0%
ABOLI	42		1	g	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium en basse saison et à une autre institution de l'Espace pour la vie personne de 65 ans et plus	0,00	0,0%
ABOLI	42		1	g	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium en basse saison et à une autre institution de l'Espace pour la vie famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	0,00	0,0%
MODIF_MNT_LIB	42		2	a	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus : enfant de 5 ans à 17 ans	11,50 0,25	11,75 2,2%
MODIF_MNT_LIB	42		2	b	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus : étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	17,25 0,25	17,50 1,4%
MODIF_MNT_LIB	42		2	c	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus : personne de 18 ans à 64 ans	23,00 0,50	23,50 2,2%
MODIF_MNT_LIB	42		2	d	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus : personne de 65 ans et plus	21,00 0,50	21,50 2,4%
MODIF_MNT_LIB	42		2	e	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus : programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	11,00 0,25	11,25 2,3%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
MODIF_MNT_LIB	42				Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	10,50	10,75
		3			droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :	0,25	2,4%
			a		enfant de 5 ans à 17 ans		
MODIF_MNT_LIB	42				Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	15,75	16,00
		3			droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :	0,25	1,6%
			b		étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
MODIF_MNT_LIB	42				Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	21,00	21,50
		3			droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :	0,50	2,4%
			c		personne de 18 ans à 64 ans		
MODIF_MNT_LIB	42				Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	19,00	19,50
		3			droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :	0,50	2,6%
			d		personne de 65 ans et plus		
MODIF_MNT_LIB	43				Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	23,50	23,75
		1			droit d'entrée individuel :	0,25	1,1%
			a		tarification régulière		
				i.	enfant de 5 ans à 17 ans		
MODIF_MNT_LIB	43				Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	35,00	35,75
		1			droit d'entrée individuel :	0,75	2,1%
			a		tarification régulière		
				ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
MODIF_MNT_LIB	43				Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	46,75	47,75
		1			droit d'entrée individuel :	1,00	2,1%
			a		tarification régulière		
				iii.	personne de 18 ans à 64 ans		
MODIF_MNT_LIB	43				Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	43,50	44,25
		1			droit d'entrée individuel :	0,75	1,7%
			a		tarification régulière		
				iv.	personne de 65 ans et plus		
MODIF_MNT_LIB	43				Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	128,00	130,50
		1			droit d'entrée individuel :	2,50	2,0%
			a		tarification régulière		
				v.	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE				Contact: Laura Valcourt / Espace pour la vie		
1 INTERPRÉTATION						
MODIF_MNT_LIB	43	1	b	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : détenteur de la carte Accès Montréal enfant de 5 ans à 17 ans	14,50 0,50	15,00 3,4%
MODIF_MNT_LIB	43	1	b	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : détenteur de la carte Accès Montréal étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	21,75 0,25	22,00 1,1%
MODIF_MNT_LIB	43	1	b	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : détenteur de la carte Accès Montréal personne de 18 ans à 64 ans	29,00 0,75	29,75 2,6%
MODIF_MNT_LIB	43	1	b	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : détenteur de la carte Accès Montréal personne de 65 ans et plus	26,00 0,25	26,25 1,0%
MODIF_MNT_LIB	43	1	b	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : détenteur de la carte Accès Montréal famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	70,00 1,50	71,50 2,1%
MODIF_MNT_LIB	43	1	c	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec enfant de 5 ans à 17 ans	18,50 0,25	18,75 1,4%
MODIF_MNT_LIB	43	1	c	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	28,25 0,75	29,00 2,7%
MODIF_MNT_LIB	43	1	c	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec personne de 18 ans à 64 ans	37,50 0,75	38,25 2,0%
MODIF_MNT_LIB	43	1	c	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec personne de 65 ans et plus	34,00 0,75	34,75 2,2%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
MODIF_MNT_LIB	43		1		Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	98,00	100,25
				c	droit d'entrée individuel :	2,25	2,3%
				v.	résident du Québec famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		
ABOLI	43		1		Pour le Forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	0,00	0,0%
				d	droit d'entrée individuel :		
				i.	détenteur de la carte Accès Montréal, lors de la basse saison du Jardin botanique et de l'Insectarium enfant de 5 ans à 17 ans		
ABOLI	43		1		Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	0,00	0,0%
				d	droit d'entrée individuel :		
				ii.	détenteur de la carte Accès Montréal, lors de la basse saison du Jardin botanique et de l'Insectarium étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
ABOLI	43		1		Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	0,00	0,0%
				d	droit d'entrée individuel :		
				iii.	détenteur de la carte Accès Montréal, lors de la basse saison du Jardin botanique et de l'Insectarium personne de 18 ans à 64 ans		
ABOLI	43		1		Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	0,00	0,0%
				d	droit d'entrée individuel :		
				iv.	détenteur de la carte Accès Montréal, lors de la basse saison du Jardin botanique et de l'Insectarium personne de 65 ans et plus		
ABOLI	43		1		Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	0,00	0,0%
				d	droit d'entrée individuel :		
				v.	détenteur de la carte Accès Montréal, lors de la basse saison du Jardin botanique et de l'Insectarium famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		
ABOLI	43		1		Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	0,00	0,0%
				e	droit d'entrée individuel :		
				i.	résident du Québec, lors de la basse saison du Jardin botanique et de l'Insectarium enfant de 5 ans à 17 ans		
ABOLI	43		1		Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	0,00	0,0%
				e	droit d'entrée individuel :		
				ii.	résident du Québec, lors de la basse saison du Jardin botanique et de l'Insectarium étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
ABOLI	43		1		Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	0,00	0,0%
				e	droit d'entrée individuel :		
				iii.	résident du Québec, lors de la basse saison du Jardin botanique et de l'Insectarium personne de 18 ans à 64 ans		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
ABOLI	43		1	e	Pour le Forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec, lors de la basse saison du Jardin botanique et de l'Insectarium personne de 65 ans et plus	0,00	0,0%
ABOLI	43		1	e	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : résident du Québec, lors de la basse saison du Jardin botanique et de l'Insectarium famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	0,00	0,0%
ABOLI	43		1	g	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière, lors de la basse saison du Jardin botanique et de l'Insectarium enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	0,0%
ABOLI	43		1	g	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière, lors de la basse saison du Jardin botanique et de l'Insectarium étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	0,0%
ABOLI	43		1	g	Pour le Forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière, lors de la basse saison du Jardin botanique et de l'Insectarium personne de 18 ans à 64 ans	0,00	0,0%
ABOLI	43		1	g	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière, lors de la basse saison du Jardin botanique et de l'Insectarium personne de 65 ans et plus	0,00	0,0%
ABOLI	43		1	g	Pour le Forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée individuel : tarification régulière, lors de la basse saison du Jardin botanique et de l'Insectarium famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	0,00	0,0%
MODIF_MNT_LIB	43		2	a	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus enfant de 5 ans à 17 ans	16,50 0,25	16,75 1,5%
MODIF_MNT_LIB	43		2	b	Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu : droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	24,75 0,25	25,00 1,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
MODIF_MNT_LIB	43				Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	33,00	33,75
		2			droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus	0,75	2,3%
			c		personne de 18 ans à 64 ans		
MODIF_MNT_LIB	43				Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	30,00	30,75
		2			droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus	0,75	2,5%
			d		personne de 65 ans et plus		
MODIF_MNT_LIB	43				Pour le Forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	16,00	16,50
		2			droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus	0,50	3,1%
			e		programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs		
MODIF_MNT_LIB	43				Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	15,00	15,50
		3			droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :	0,50	3,3%
			a		enfant de 5 ans à 17 ans		
MODIF_MNT_LIB	43				Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	22,50	22,75
		3			droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :	0,25	1,1%
			b		étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
MODIF_MNT_LIB	43				Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	30,00	30,75
		3			droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :	0,75	2,5%
			c		personne de 18 ans à 64 ans		
MODIF_MNT_LIB	43				Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux 3 institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :	27,00	27,75
		3			droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :	0,75	2,8%
			d		personne de 65 ans et plus		
ABOLI	44				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	
		1			forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :		0,0%
			a		tarification régulière, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison		
				i.	enfant de 5 ans à 17 ans		
ABOLI	44				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	
		1			forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :		0,0%
			a		tarification régulière, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison		
				ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
ABOLI	44		1	a	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison personne de 18 ans à 64 ans	0,00	0,0%
ABOLI	44		1	a	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison personne de 65 ans et plus	0,00	0,0%
ABOLI	44		1	a	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	0,00	0,0%
ABOLI	44		1	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	0,0%
ABOLI	44		1	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	0,0%
ABOLI	44		1	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière personne de 18 ans à 64 ans	0,00	0,0%
ABOLI	44		1	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière personne de 65 ans et plus	0,00	0,0%
ABOLI	44		1	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	0,00	0,0%
ABOLI	44		1	c	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
ABOLI	44		1	c	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec	0,00	0,0%
				ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
ABOLI	44		1	c	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec	0,00	0,0%
				iii.	personne de 18 ans à 64 ans		
ABOLI	44		1	c	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec	0,00	0,0%
				iv.	personne de 65 ans et plus		
ABOLI	44		1	c	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec	0,00	0,0%
				v.	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		
ABOLI	44		1	d	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en haute saison ou au Biodôme en tout temps ou au Planetarium Rio Tinto Alcan en tout temps	0,00	0,0%
				i.	enfant de 5 ans à 17 ans		
ABOLI	44		1	d	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en haute saison ou au Biodôme en tout temps ou au Planetarium Rio Tinto Alcan en tout temps	0,00	0,0%
				ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
ABOLI	44		1	d	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en haute saison ou au Biodôme en tout temps ou au Planetarium Rio Tinto Alcan en tout temps	0,00	0,0%
				iii.	personne de 18 ans à 64 ans		
ABOLI	44		1	d	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en haute saison ou au Biodôme en tout temps ou au Planetarium Rio Tinto Alcan en tout temps	0,00	0,0%
				iv.	personne de 65 ans et plus		
ABOLI	44		1	d	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en haute saison ou au Biodôme en tout temps ou au Planetarium Rio Tinto Alcan en tout temps	0,00	0,0%
				v.	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
ABOLI	44		1	e	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	0,0%
ABOLI	44		1	e	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	0,0%
ABOLI	44		1	e	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus personne de 18 ans à 64 ans	0,00	0,0%
ABOLI	44		1	e	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus personne de 65 ans et plus	0,00	0,0%
ABOLI	44		1	f	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	0,0%
ABOLI	44		1	f	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	0,0%
ABOLI	44		1	f	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique personne de 18 ans à 64 ans	0,00	0,0%
ABOLI	44		1	f	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique personne de 65 ans et plus	0,00	0,0%
ABOLI	44		2	a	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison et à une autre institution de l'Espace pour la vie enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
ABOLI	44		2	a	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison et à une autre institution de l'Espace pour la vie étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	0,0%
ABOLI	44		2	a	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison et à une autre institution de l'Espace pour la vie personne de 18 ans à 64 ans	0,00	0,0%
ABOLI	44		2	a	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison et à une autre institution de l'Espace pour la vie personne de 65 ans et plus	0,00	0,0%
ABOLI	44		2	a	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison et à une autre institution de l'Espace pour la vie famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	0,00	0,0%
ABOLI	44		2	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	0,0%
ABOLI	44		2	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	0,0%
ABOLI	44		2	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière personne de 18 ans à 64 ans	0,00	0,0%
ABOLI	44		2	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière personne de 65 ans et plus	0,00	0,0%
ABOLI	44		2	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
ABOLI	44		2	c	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison et à une autre institution de l'Espace pour la vie enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	0,0%
ABOLI	44		2	c	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison et à une autre institution de l'Espace pour la vie étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	0,0%
ABOLI	44		2	c	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison et à une autre institution de l'Espace pour la vie personne de 18 ans à 64 ans	0,00	0,0%
ABOLI	44		2	c	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison et à une autre institution de l'Espace pour la vie personne de 65 ans et plus	0,00	0,0%
ABOLI	44		2	c	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec, avec droit d'entrée au Jardin botanique et à l'Insectarium, en basse saison et à une autre institution de l'Espace pour la vie famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	0,00	0,0%
ABOLI	44		2	d	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	0,0%
ABOLI	44		2	d	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	0,0%
ABOLI	44		2	d	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec personne de 18 ans à 64 ans	0,00	0,0%
ABOLI	44		2	d	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec personne de 65 ans et plus	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
ABOLI	44		2	d	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	0,00	0,0%
ABOLI	44		2	e	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus i. enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	0,0%
ABOLI	44		2	e	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	0,0%
ABOLI	44		2	e	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus iii. personne de 18 ans à 64 ans	0,00	0,0%
ABOLI	44		2	e	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus iv. personne de 65 ans et plus	0,00	0,0%
ABOLI	44		2	f	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique i. enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	0,0%
ABOLI	44		2	f	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	0,0%
ABOLI	44		2	f	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique iii. personne de 18 ans à 64 ans	0,00	0,0%
ABOLI	44		2	f	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique iv. personne de 65 ans et plus	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
ABOLI	44		3	a	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière, lors de la basse saison du Jardin botanique et de l'Insectarium enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	0,0%
ABOLI	44		3	a	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière, lors de la basse saison du Jardin botanique et de l'Insectarium étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	0,0%
ABOLI	44		3	a	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière, lors de la basse saison du Jardin botanique et de l'Insectarium personne de 18 ans à 64 ans	0,00	0,0%
ABOLI	44		3	a	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière, lors de la basse saison du Jardin botanique et de l'Insectarium personne de 65 ans et plus	0,00	0,0%
ABOLI	44		3	a	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : Tarification régulière, lors de la basse saison du Jardin botanique et de l'Insectarium famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	0,00	0,0%
ABOLI	44		3	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	0,0%
ABOLI	44		3	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	0,0%
ABOLI	44		3	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière personne de 18 ans à 64 ans	0,00	0,0%
ABOLI	44		3	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière personne de 65 ans et plus	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
ABOLI	44		3	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	0,00	0,0%
ABOLI	44		3	c	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec, lors de la basse saison du Jardin botanique et de l'Insectarium enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	0,0%
ABOLI	44		3	c	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec, lors de la basse saison du Jardin botanique et de l'Insectarium étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	0,0%
ABOLI	44		3	c	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec, lors de la basse saison du Jardin botanique et de l'Insectarium personne de 18 ans à 64 ans	0,00	0,0%
ABOLI	44		3	c	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec, lors de la basse saison du Jardin botanique et de l'Insectarium personne de 65 ans et plus	0,00	0,0%
ABOLI	44		3	c	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec, lors de la basse saison du Jardin botanique et de l'Insectarium famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	0,00	0,0%
ABOLI	44		3	d	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	0,0%
ABOLI	44		3	d	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	0,0%
ABOLI	44		3	d	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec personne de 18 ans à 64 ans	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
ABOLI	44				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	
		3			forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :		0,0%
			d		résident du Québec		
				iv.	personne de 65 ans et plus		
ABOLI	44				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	
		3			forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :		0,0%
			d		résident du Québec		
				v.	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		
ABOLI	44				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	
		3			forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :		0,0%
			e		droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus		
				i.	enfant de 5 ans à 17 ans		
ABOLI	44				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	
		3			forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :		0,0%
			e		droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus		
				ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
ABOLI	44				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	
		3			forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :		0,0%
			e		droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus		
				iii.	personne de 18 ans à 64 ans		
ABOLI	44				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	
		3			forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :		0,0%
			e		droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus		
				iv.	personne de 65 ans et plus		
ABOLI	44				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	
		3			forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :		0,0%
			f		droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique		
				i.	enfant de 5 ans à 17 ans		
ABOLI	44				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	
		3			forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :		0,0%
			f		droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique		
				ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
ABOLI	44				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	
		3			forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :		0,0%
			f		droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique		
				iii.	personne de 18 ans à 64 ans		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
ABOLI	44		3	f	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique	0,00	0,0%
				iv.	personne de 65 ans et plus		
AJOUT	44,1		1	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière	0,00 19,25	19,25 100,0%
				i.	enfant de 5 ans à 17 ans		
AJOUT	44,1		1	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière	0,00 29,50	29,50 100,0%
				ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
AJOUT	44,1		1	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière	0,00 38,25	38,25 100,0%
				iii.	personne de 18 ans à 64 ans		
AJOUT	44,1		1	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière	0,00 35,00	35,00 100,0%
				iv.	personne de 65 ans et plus		
AJOUT	44,1		1	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière	0,00 101,50	101,50 100,0%
				v.	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		
AJOUT	44,1		1	c	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec	0,00 15,50	15,50 100,0%
				i.	enfant de 5 ans à 17 ans		
AJOUT	44,1		1	c	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec	0,00 23,75	23,75 100,0%
				ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
AJOUT	44,1		1	c	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec	0,00 30,50	30,50 100,0%
				iii.	personne de 18 ans à 64 ans		

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE				Contact: Laura Valcourt / Espace pour la vie		
1 INTERPRÉTATION						
AJOUT	44,1			Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	28,00
		1		forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	28,00	100,0%
			c	résident du Québec		
			iv.	personne de 65 ans et plus		
AJOUT	44,1			Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	81,00
		1		forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	81,00	100,0%
			c	résident du Québec		
			v.	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		
AJOUT	44,1			Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	13,50
		1		forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	13,50	100,0%
			e	droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus		
			i.	enfant de 5 ans à 17 ans		
AJOUT	44,1			Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	20,50
		1		forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	20,50	100,0%
			e	droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus		
			ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
AJOUT	44,1			Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	26,75
		1		forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	26,75	100,0%
			e	droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus		
			iii.	personne de 18 ans à 64 ans		
AJOUT	44,1			Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	24,25
		1		forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	24,25	100,0%
			e	droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus		
			iv.	personne de 65 ans et plus		
AJOUT	44,1			Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	11,75
		1		forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	11,75	100,0%
			f	droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique		
			i.	enfant de 5 ans à 17 ans		
AJOUT	44,1			Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	18,50
		1		forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	18,50	100,0%
			f	droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique		
			ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
AJOUT	44,1			Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	23,75
		1		forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	23,75	100,0%
			f	droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique		
			iii.	personne de 18 ans à 64 ans		

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE				Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie	
1 INTERPRÉTATION						
AJOUT	44,1	1	f	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à une institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique	0,00 21,75	21,75 100,0%
			iv.	personne de 65 ans et plus		
AJOUT	44,2	2	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière	0,00 26,25	26,25 100,0%
			i.	enfant de 5 ans à 17 ans		
AJOUT	44,2	2	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière	0,00 40,25	40,25 100,0%
			ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
AJOUT	44,2	2	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière	0,00 52,50	52,50 100,0%
			iii.	personne de 18 ans à 64 ans		
AJOUT	44,2	2	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière	0,00 48,25	48,25 100,0%
			iv.	personne de 65 ans et plus		
AJOUT	44,2	2	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière	0,00 140,00	140,00 100,0%
			v.	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		
AJOUT	44,2	2	d	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec	0,00 21,00	21,00 100,0%
			i.	enfant de 5 ans à 17 ans		
AJOUT	44,2	2	d	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec	0,00 32,50	32,50 100,0%
			ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
AJOUT	44,2	2	d	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec	0,00 42,00	42,00 100,0%
			iii.	personne de 18 ans à 64 ans		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
AJOUT	44,2				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	38,25
		2			forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	38,25	100,0%
			d		résident du Québec		
				iv.	personne de 65 ans et plus		
AJOUT	44,2				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	109,75
		2			forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	109,75	100,0%
			d		résident du Québec		
				v.	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		
AJOUT	44,2				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	18,50
		2			forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	18,50	100,0%
			e		droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus		
				i.	enfant de 5 ans à 17 ans		
AJOUT	44,2				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	28,00
		2			forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	28,00	100,0%
			e		droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus		
				ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
AJOUT	44,2				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	37,00
		2			forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	37,00	100,0%
			e		droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus		
				iii.	personne de 18 ans à 64 ans		
AJOUT	44,2				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	33,50
		2			forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	33,50	100,0%
			e		droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus		
				iv.	personne de 65 ans et plus		
AJOUT	44,2				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	16,50
		2			forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	16,50	100,0%
			f		droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique		
				i.	enfant de 5 ans à 17 ans		
AJOUT	44,2				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	25,25
		2			forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	25,25	100,0%
			f		droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique		
				ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
AJOUT	44,2				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	33,00
		2			forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	33,00	100,0%
			f		droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique		
				iii.	personne de 18 ans à 64 ans		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
AJOUT	44,2		2	f	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée à deux institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique	0,00 30,00	30,00 100,0%
				iv.	personne de 65 ans et plus		
AJOUT	44,3		3	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière	0,00 33,25	33,25 100,0%
				i.	enfant de 5 ans à 17 ans		
AJOUT	44,3		3	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière	0,00 51,00	51,00 100,0%
				ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
AJOUT	44,3		3	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière	0,00 66,75	66,75 100,0%
				iii.	personne de 18 ans à 64 ans		
AJOUT	44,3		3	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière	0,00 61,50	61,50 100,0%
				iv.	personne de 65 ans et plus		
AJOUT	44,3		3	b	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : tarification régulière	0,00 178,50	178,50 100,0%
				v.	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		
AJOUT	44,3		3	d	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec	0,00 26,50	26,50 100,0%
				i.	enfant de 5 ans à 17 ans		
AJOUT	44,3		3	d	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec	0,00 41,25	41,25 100,0%
				ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
AJOUT	44,3		3	d	Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu : forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal : résident du Québec	0,00 53,50	53,50 100,0%
				iii.	personne de 18 ans à 64 ans		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
AJOUT	44,3				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	48,50
		3			forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	48,50	100,0%
			d		résident du Québec		
				iv.	personne de 65 ans et plus		
AJOUT	44,3				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	138,50
		3			forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	138,50	100,0%
			d		résident du Québec		
				v.	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		
AJOUT	44,3				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	23,50
		3			forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	23,50	100,0%
			e		droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus		
				i.	enfant de 5 ans à 17 ans		
AJOUT	44,3				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	35,50
		3			forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	35,50	100,0%
			e		droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus		
				ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
AJOUT	44,3				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	47,25
		3			forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	47,25	100,0%
			e		droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus		
				iii.	personne de 18 ans à 64 ans		
AJOUT	44,3				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	42,75
		3			forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	42,75	100,0%
			e		droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus		
				iv.	personne de 65 ans et plus		
AJOUT	44,3				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	21,25
		3			forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	21,25	100,0%
			f		droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique		
				i.	enfant de 5 ans à 17 ans		
AJOUT	44,3				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	32,00
		3			forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	32,00	100,0%
			f		droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique		
				ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		
AJOUT	44,3				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	42,25
		3			forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	42,25	100,0%
			f		droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique		
				iii.	personne de 18 ans à 64 ans		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
AJOUT	44,3				Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :	0,00	38,25
		3			forfait comprenant les droits d'entrée aux trois institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	38,25	100,0%
			f		droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique		
				iv.	personne de 65 ans et plus		
MODIF_LIB	45				Pour les activités suivantes, il sera perçu :	100,00	100,00
		2			en sus du droit d'entrée, l'accès aux serres du Jardin botanique pour des prises de photos de mariage, pour un maximum de 10 personnes, par événement :	0,00	0,0%
MODIF_MNT_LIB	45				Pour les activités suivante, il sera perçu :	2,00	3,00
		4			réservation de places pour spectacle, animation, vestiaire ou dans un local pour prendre un lunch, pour un groupe de 15 enfants et plus, âgés de 4 ans et moins, par jour, par enfant :	1,00	50,0%
MODIF_MNT	45				Pour les activités suivante, il sera perçu :	60,00	65,00
		5			inscription d'un groupe d'un maximum de 15 personnes aux visites guidées avec un animateur, l'heure :	5,00	8,3%
MODIF_MNT_LIB	45				Pour les activités suivante, il sera perçu :	42,00	50,00
		6			inscription à une visite de nuit, par personne incluant collation et petit déjeuner :	8,00	19,0%
			a		au Biodôme ou au Planétarium Rio Tinto Alcan		
MODIF_MNT_LIB	45				Pour les activités suivante, il sera perçu :	52,00	60,25
		6			inscription à une visite de nuit, par personne incluant collation et petit déjeuner :	8,25	15,9%
			b		au Biodôme ou au Planétarium Rio Tinto Alcan avec une visite d'une autre institution de l'Espace pour la vie ardin botanique et à l'Insectarium ou au Planétarium Rio Tinto Alcan		
				i.	adulte		
MODIF_MNT_LIB	45				Pour les activités suivante, il sera perçu :	47,00	55,00
		6			inscription à une visite de nuit, par personne incluant collation et petit déjeuner :	8,00	17,0%
			b		au Biodôme ou au Planétarium Rio Tinto Alcan avec une visite d'une autre institution de l'Espace pour la vie ardin botanique et à l'Insectarium ou au Planétarium Rio Tinto Alcan		
				ii.	enfant		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE						Contact:	Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 INTERPRÉTATION							
ABOLI	46				Pour l'accès aux terrains de stationnement du Jardin botanique et de l'Insectarium (terrains 237 et 238), il sera perçu, selon l'horaire indiqué ci-après : terrain de stationnement no64 situé au 1000, rue Saint-Jacques Ouest (ancien Planétarium) : stationnement de courte durée des véhicules automobiles l'heure	0,00	0,0%
		3	a	i.			
ABOLI	46				Pour l'accès aux terrains de stationnement du Jardin botanique et de l'Insectarium (terrains 237 et 238), il sera perçu, selon l'horaire indiqué ci-après : terrain de stationnement no64 situé au 1000, rue Saint-Jacques Ouest (ancien Planétarium) : stationnement de courte durée des véhicules automobiles maximum par jour	0,00	0,0%
		3	a	ii.			
ABOLI	46				Pour l'accès aux terrains de stationnement du Jardin botanique et de l'Insectarium (terrains 237 et 238), il sera perçu, selon l'horaire indiqué ci-après : terrain de stationnement no64 situé au 1000, rue Saint-Jacques Ouest (ancien Planétarium) : stationnement automobile de longue durée, par mois	0,00	0,0%
		3	b				
MODIF_LIB	46,1				Pour l'accès au stationnement du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan (terrain 206) il sera perçu, selon l'horaire indiqué ci-après : stationnement d'un véhicule automobile, par jour :	12,00 0,00	12,00 0,0%
		1					
MODIF_LIB	46,1				Pour l'accès au stationnement du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan (terrain 206) il sera perçu, selon l'horaire indiqué ci-après : stationnement d'un véhicule automobile, par mois : tarif de base	45,00 0,00	45,00 0,0%
		2	a				
MODIF_LIB	46,1				Pour l'accès au stationnement du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan (terrain 206) il sera perçu, selon l'horaire indiqué ci-après : stationnement d'un véhicule automobile, par mois : tarif réduit pour les employés des institutions de l'Espace pour la vie du 1er septembre au 31 mai	0,00 0,00	0,00 0,0%
		2	b	i.			
MODIF_LIB	46,1				Pour l'accès au stationnement du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan (terrain 206) il sera perçu, selon l'horaire indiqué ci-après : stationnement d'un véhicule automobile, par mois : tarif réduit pour les employés des institutions de l'Espace pour la vie du 1er juin au 31 août	25,00 0,00	25,00 0,0%
		2	b	ii.			
MODIF_LIB	46,1				Pour l'accès au stationnement du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan (terrain 206) il sera perçu, selon l'horaire indiqué ci-après : stationnement d'un véhicule automobile, par année :	495,00 0,00	495,00 0,0%
		3					
MODIF_LIB	46,1				Pour l'accès au stationnement du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan (terrain 206) il sera perçu, selon l'horaire indiqué ci-après : stationnement d'un autobus, par jour : avec visite de l'une des institutions de l'Espace pour la vie	0,00 0,00	0,00 0,0%
		4	a				
AJOUT	48				Une réduction de 25 % est offerte aux employés de la Ville sur présentation de la carte d'employé et de 15 % aux membres des sociétés amies ou partenaires et aux détenteurs de la carte Accès Montréal sur les achats d'articles au prix régulier effectués d	0,00	100,0%

CHAPITRE : III ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS VILLE

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------	-------------	----------------------	-----------------

IV CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL

Contact: Paul Langlois / Culture et patrimoine

..

MODIF_MNT	49					Pour les droits d'entrée au Centre d'histoire de Montréal, il sera perçu :	12,00	13,00
		1				droit d'entrée individuel :	1,00	8,3%
			a			détenteur de la carte Accès Montréal		
				vi.		famille de 4 personnes incluant au moins 2 enfants de 17 ans et moins		

V VÉLOS EN LIBRE SERVICE BIXI

Contact: Michel D. Bédard

..

ABOLI	50,1					Pour un abonnement au Service Bixi, il sera perçu :	0,00	
		2				abonnement de demi-saison valide à compter de la plus tardive des dates suivantes soit, le 1er août 2014 ou la date d'entrée en vigueur du présent règlement, jusqu'à la fin de la saison 2014 :		0,0%
ABOLI	50,1					Pour un abonnement au Service Bixi, il sera perçu :	0,00	
		5				Pour l'achat d'un abonnement d'une durée d'un an par le détenteur d'un abonnement d'une durée d'un an ayant été émis en 2012 ou en 2013, il sera perçu :		0,0%

CHAPITRE : IV UTILISATION DE BIENS PUBLICS VILLE

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------	-------------	----------------------	-----------------

Contact: Nancy Meilleur / Eau

..

MODIF_MNT	53					Pour la location d'un équipement de branchement à une borne d'incendie, il sera perçu :	155,00	159,00
		1				par jour	4,00	2,6%

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I SERVICES RELATIFS AUX BIENS PRIVÉS					Contact: Sylvain Lessard / Immeubles	
. .						
MODIF_MNT	57			Pour la pose de barricades en application des règlements, pour chaque panneau de 0,0929 m2, il sera perçu :	9,46 0,18	9,64 1,9%
II SERVICES RELATIFS À DES BIENS PUBLICS					Contact: Nancy Meilleur / Eau	
. .						
MODIF_MNT	58	1		Pour le déplacement d'une borne d'incendie située sur le territoire de la Ville et qui entrave l'accès à une propriété par le bateau trottoir, il sera perçu : si le déplacement ne nécessite qu'une déviation :	9 485,00 228,00	9 713,00 2,4%
MODIF_MNT	58	2		Pour le déplacement d'une borne d'incendie située sur le territoire de la Ville et qui entrave l'accès à une propriété par le bateau trottoir, il sera perçu : si le déplacement nécessite une relocalisation :	18 621,00 447,00	19 068,00 2,4%
MODIF_MNT	59			Pour la mise à la terre de fils, il sera perçu, l'unité :	322,00 8,00	330,00 2,5%

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
III INSPECTION ET SURVEILLANCE, VÉRIFICATIONS, TESTS, ANALYSES EN LABORATOIRE, RECHERCHES, ÉTUDES DIVERSES ET COURS					Contact:	Nancy Meilleur / Eau
MODIF_MNT_LIB	62	1		Aux fins du Règlement sur l'usage de l'eau potable (13-023), il sera perçu, pour les frais d'inspections liés à l'utilisation d'une borne d'incendie, durant la période indiquée ci-après : un jour ou moins	62,00 1,00	63,00 1,6%
MODIF_MNT_LIB	62	2		Aux fins du Règlement sur l'usage de l'eau potable (13-023), il sera perçu, pour les frais d'inspections liés à l'utilisation d'une borne d'incendie, durant la période indiquée ci-après : plus d'une journée, jusqu'à 2 jours	125,00 3,00	128,00 2,4%
MODIF_MNT_LIB	62	3		Aux fins du Règlement sur l'usage de l'eau potable (13-023), il sera perçu, pour les frais d'inspections liés à l'utilisation d'une borne d'incendie, durant la période indiquée ci-après : plus de 2 jours, jusqu'à une semaine	188,00 5,00	193,00 2,7%
MODIF_MNT_LIB	62	4		Aux fins du Règlement sur l'usage de l'eau potable (13-023), il sera perçu, pour les frais d'inspections liés à l'utilisation d'une borne d'incendie, durant la période indiquée ci-après : plus d'une semaine, jusqu'à 2 semaines	252,00 6,00	258,00 2,4%
MODIF_MNT_LIB	62	5		Aux fins du Règlement sur l'usage de l'eau potable (13-023), il sera perçu, pour les frais d'inspections liés à l'utilisation d'une borne d'incendie, durant la période indiquée ci-après : plus de 2 semaines, jusqu'à 8 semaines	314,00 8,00	322,00 2,5%
MODIF_MNT_LIB	62	6		Aux fins du Règlement sur l'usage de l'eau potable (13-023), il sera perçu, pour les frais d'inspections liés à l'utilisation d'une borne d'incendie, durant la période indiquée ci-après : plus de 8 semaines, jusqu'à 26 semaines	377,00 9,00	386,00 2,4%
MODIF_MNT	63			Pour la surveillance lors de tests de pression résiduelle aux bornes d'incendie, il sera perçu :	323,00 8,00	331,00 2,5%
MODIF_MNT	66			Pour un test de repérage de la source d'un écoulement sur le domaine public, il sera perçu :	383,00 9,00	392,00 2,3%
MODIF_MNT_LIB	68	10		Pour les services de la géomatique, il sera perçu, l'heure : assistant technique-géomatique	74,00 6,00	80,00 8,1%
ABOLI	70	1		Pour les frais d'expertise relatifs à une étude d'impact sur la circulation, dans le cadre de la réalisation de projets de grande envergure, il sera perçu : lorsque le projet implique des déplacements de plus de 800/h :	0,00	0,0%
ABOLI	70	2		Pour les frais d'expertise relatifs à une étude d'impact sur la circulation, dans le cadre de la réalisation de projets de grande envergure, il sera perçu : lorsque le projet implique des déplacements de 300/h à 799/h	0,00	0,0%
ABOLI	70	3		Pour les frais d'expertise relatifs à une étude d'impact sur la circulation, dans le cadre de la réalisation de projets de grande envergure, il sera perçu : lorsque le projet implique des déplacements de moins de 299/h :	0,00	0,0%

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
V TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU ET D'ÉGOUT				Contact:	Nancy Meilleur / Eau	
1 TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU						
MODIF_MNT	76	1	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 25 mm : les premiers 6,7 mètres conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm	927,00 22,00	949,00 2,4%
MODIF_MNT	76	1	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 25 mm : les premiers 6,7 mètres conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	927,00 22,00	949,00 2,4%
MODIF_MNT	76	1	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 25 mm : les premiers 6,7 mètres conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	2 410,00 58,00	2 468,00 2,4%
MODIF_MNT	76	2	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 38 mm : les premiers 6,7 mètres conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm	1 515,00 36,00	1 551,00 2,4%
MODIF_MNT	76	2	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 38 mm : les premiers 6,7 mètres conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	1 459,00 35,00	1 494,00 2,4%
MODIF_MNT	76	2	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 38 mm : les premiers 6,7 mètres conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	3 048,00 73,00	3 121,00 2,4%
MODIF_MNT	76	3	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 50 mm : les premiers 7,9 mètres conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm	2 072,00 50,00	2 122,00 2,4%
MODIF_MNT	76	3	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 50 mm : les premiers 7,9 mètres conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	2 008,00 48,00	2 056,00 2,4%
MODIF_MNT	76	3	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 50 mm : les premiers 7,9 mètres conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	3 691,00 89,00	3 780,00 2,4%

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
V TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU ET D'ÉGOUT				Contact:	Nancy Meilleur / Eau	
1 TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU						
MODIF_MNT	76	3	b	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 50 mm : le 0,3 mètre entre les premiers 7,9 mètres et 8,2 mètres	181,00 4,00	185,00 2,2%
MODIF_MNT	76	3	c	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 50 mm : chaque 0,3 mètre après les premiers 8,2 mètres	28,00 1,00	29,00 3,6%
MODIF_MNT	76	4	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 100 mm : les premiers 6,7 mètres	4 606,00 111,00	4 717,00 2,4%
			i.	conduite publique en fonte d'un diamètre de 150 mm à 300 mm		
MODIF_MNT	76	4	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 100 mm : les premiers 6,7 mètres	5 143,00 123,00	5 266,00 2,4%
			ii.	conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm		
MODIF_MNT	76	4	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 100 mm : les premiers 6,7 mètres	5 565,00 134,00	5 699,00 2,4%
			iii.	conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm		
MODIF_MNT	76	4	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 100 mm : les premiers 6,7 mètres	8 465,00 203,00	8 668,00 2,4%
			iv.	conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm		
MODIF_MNT	76	4	b	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 100 mm : le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres	322,00 8,00	330,00 2,5%
MODIF_MNT	76	4	c	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 100 mm : chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres	34,00 1,00	35,00 2,9%
MODIF_MNT	76	5	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 150 mm : les premiers 6,7 mètres	5 257,00 126,00	5 383,00 2,4%
			i.	conduite publique en fonte d'un diamètre de 150 mm à 300 mm		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
V TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU ET D'ÉGOUT						Contact:	Nancy Meilleur / Eau
1 TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU							
MODIF_MNT	76		5	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 150 mm : les premiers 6,7 mètres ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm	5 372,00 129,00	5 501,00 2,4%
MODIF_MNT	76		5	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 150 mm : les premiers 6,7 mètres iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm	5 905,00 142,00	6 047,00 2,4%
MODIF_MNT	76		5	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 150 mm : les premiers 6,7 mètres iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	8 626,00 207,00	8 833,00 2,4%
MODIF_MNT	76		5	b	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 150 mm : le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres	324,00 8,00	332,00 2,5%
MODIF_MNT	76		5	c	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 150 mm : chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres	30,00 1,00	31,00 3,3%
MODIF_MNT	76		6	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 200 mm : les premiers 6,7 mètres i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 200 mm à 300 mm	6 022,00 145,00	6 167,00 2,4%
MODIF_MNT	76		6	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 200 mm : les premiers 6,7 mètres ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm	6 401,00 154,00	6 555,00 2,4%
MODIF_MNT	76		6	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 200 mm : les premiers 6,7 mètres iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm	7 026,00 169,00	7 195,00 2,4%
MODIF_MNT	76		6	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 200 mm : les premiers 6,7 mètres iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	9 965,00 239,00	10 204,00 2,4%

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
V TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU ET D'ÉGOUT				Contact:	Nancy Meilleur / Eau	
1 TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU						
MODIF_MNT	76	6	b	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 200 mm : le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres	351,00 8,00	359,00 2,3%
MODIF_MNT	76	6	c	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 200 mm : chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres	40,00 1,00	41,00 2,5%
MODIF_MNT	76	7	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 250 mm : les premiers 6,7 mètres	7 784,00 187,00	7 971,00 2,4%
			i.	conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm		
MODIF_MNT	76	7	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 250 mm : les premiers 6,7 mètres	8 102,00 194,00	8 296,00 2,4%
			ii.	conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm		
MODIF_MNT	76	7	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 250 mm : les premiers 6,7 mètres	8 927,00 214,00	9 141,00 2,4%
			iii.	conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm		
MODIF_MNT	76	7	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 250 mm : les premiers 6,7 mètres	12 547,00 301,00	12 848,00 2,4%
			iv.	conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm		
MODIF_MNT	76	7	b	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 250 mm : le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres	385,00 9,00	394,00 2,3%
MODIF_MNT	76	7	c	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre d'un branchement d'eau de 250 mm : chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres	52,00 1,00	53,00 1,9%
MODIF_MNT	76	8	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre du branchement d'eau de 300 mm : les premiers 6,7 mètres	8 700,00 209,00	8 909,00 2,4%
			i.	conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm		

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
V TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU ET D'ÉGOUT				Contact:	Nancy Meilleur / Eau	
1 TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU						
MODIF_MNT	76	8	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre du branchement d'eau de 300 mm : les premiers 6,7 mètres	9 588,00 230,00	9 818,00 2,4%
			ii.	conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm		
MODIF_MNT	76	8	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre du branchement d'eau de 300 mm : les premiers 6,7 mètres	13 474,00 323,00	13 797,00 2,4%
			iii.	conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm		
MODIF_MNT	76	8	b	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre du branchement d'eau de 300 mm : le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres	422,00 10,00	432,00 2,4%
MODIF_MNT	76	8	c	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu : diamètre du branchement d'eau de 300 mm : chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres	65,00 2,00	67,00 3,1%
MODIF_MNT	77	1		Pour l'exécution de divers travaux en relation avec la pose d'une vanne d'isolement sur une conduite d'eau publique, nécessaire pour assurer la continuité de l'alimentation en eau d'un bâtiment, il sera perçu : sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 200 mm :	2 758,00 66,00	2 824,00 2,4%
MODIF_MNT	77	2		Pour l'exécution de divers travaux en relation avec la pose d'une vanne d'isolement sur une conduite d'eau publique, nécessaire pour assurer la continuité de l'alimentation en eau d'un bâtiment, il sera perçu : sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm :	4 057,00 97,00	4 154,00 2,4%
MODIF_MNT	78	1	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec la disjonction d'un branchement d'eau, il sera perçu : pour un diamètre d'un branchement d'eau de 25 mm et moins : sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm :	495,00 12,00	507,00 2,4%
MODIF_MNT	78	1	b	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec la disjonction d'un branchement d'eau, il sera perçu : pour un diamètre d'un branchement d'eau de 25 mm et moins : sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm :	3 267,00 78,00	3 345,00 2,4%
MODIF_MNT	78	2	a	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec la disjonction d'un branchement d'eau, il sera perçu : pour un diamètre d'un branchement d'eau de 38 mm à 50 mm : sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm :	835,00 20,00	855,00 2,4%
MODIF_MNT	78	2	b	Pour l'exécution de divers travaux en relation avec la disjonction d'un branchement d'eau, il sera perçu : pour un diamètre d'un branchement d'eau de 38 mm à 50 mm : sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm :	3 292,00 79,00	3 371,00 2,4%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
V TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU ET D'ÉGOUT						Contact:	Nancy Meilleur / Eau
1 TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU							
MODIF_MNT	78				Pour l'exécution de divers travaux en relation avec la disjonction d'un branchement d'eau, il sera perçu :	2 083,00	2 133,00
		3			pour un diamètre d'un branchement d'eau de 100 mm à 200 mm sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 200 mm :	50,00	2,4%
MODIF_MNT	78				Pour l'exécution de divers travaux en relation avec la disjonction d'un branchement d'eau, il sera perçu :	4 474,00	4 581,00
		4			pour un diamètre d'un branchement d'eau de 100 mm à 300 mm sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm :	107,00	2,4%
MODIF_MNT	79				Pour les travaux de dégel d'un tuyau de service d'eau privé, dans les limites de la Ville et dans les municipalités où la Ville est propriétaire du système de distribution en eau, il sera perçu :	265,00	271,00
		1			1re heure :	6,00	2,3%
MODIF_MNT	79				Pour les travaux de dégel d'un tuyau de service d'eau privé, dans les limites de la Ville et dans les municipalités où la Ville est propriétaire du système de distribution en eau, il sera perçu :	212,00	217,00
		2			chaque heure additionnelle :	5,00	2,4%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
V TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU ET D'ÉGOUT						Contact:	Nancy Meilleur / Eau
1 TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU							
MODIF_MNT	80		1	a	Pour le raccordement d'un égout privé à l'égout public, il sera perçu, en fonction du diamètre de l'égout privé : égout privé en fonte ou en PVC de : 100 mm à 150 mm	655,00 16,00	671,00 2,4%
MODIF_MNT	80		1	b	Pour le raccordement d'un égout privé à l'égout public, il sera perçu, en fonction du diamètre de l'égout privé : égout privé en fonte ou en PVC de : 200 mm	695,00 17,00	712,00 2,4%
MODIF_MNT	80		1	c	Pour le raccordement d'un égout privé à l'égout public, il sera perçu, en fonction du diamètre de l'égout privé : égout privé en fonte ou en PVC de : 250 mm ou 300 mm	898,00 22,00	920,00 2,4%
MODIF_MNT	80		1	d	Pour le raccordement d'un égout privé à l'égout public, il sera perçu, en fonction du diamètre de l'égout privé : égout privé en fonte ou en PVC de : 375 mm	673,00 16,00	689,00 2,4%
MODIF_MNT	80		1	e	Pour le raccordement d'un égout privé à l'égout public, il sera perçu, en fonction du diamètre de l'égout privé : égout privé en fonte ou en PVC de : 450 mm	700,00 17,00	717,00 2,4%
MODIF_MNT	80		1	f	Pour le raccordement d'un égout privé à l'égout public, il sera perçu, en fonction du diamètre de l'égout privé : égout privé en fonte ou en PVC de : 525 mm	730,00 18,00	748,00 2,5%
MODIF_MNT	80		1	g	Pour le raccordement d'un égout privé à l'égout public, il sera perçu, en fonction du diamètre de l'égout privé : égout privé en fonte ou en PVC de : 600 mm	1 010,00 24,00	1 034,00 2,4%
MODIF_MNT	80		2	a	Pour le raccordement d'un égout privé à l'égout public, il sera perçu, en fonction du diamètre de l'égout privé : égout privé en béton de : 250 mm et 300 mm et moins	673,00 16,00	689,00 2,4%
MODIF_MNT	80		2	b	Pour le raccordement d'un égout privé à l'égout public, il sera perçu, en fonction du diamètre de l'égout privé : égout privé en béton de : 375 mm	700,00 17,00	717,00 2,4%
MODIF_MNT	80		2	c	Pour le raccordement d'un égout privé à l'égout public, il sera perçu, en fonction du diamètre de l'égout privé : égout privé en béton de : 450 mm	730,00 18,00	748,00 2,5%

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
V TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU ET D'ÉGOUT				Contact:	Nancy Meilleur / Eau	
1 TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU						
MODIF_MNT	80	2	d	Pour le raccordement d'un égout privé à l'égout public, il sera perçu, en fonction du diamètre de l'égout privé : égout privé en béton de : 525 mm	1 010,00 24,00	1 034,00 2,4%
MODIF_MNT	80	2	e	Pour le raccordement d'un égout privé à l'égout public, il sera perçu, en fonction du diamètre de l'égout privé : égout privé en béton de : 600 mm	1 232,00 30,00	1 262,00 2,4%
MODIF_MNT	81			Pour les inspections de l'égout public lors de travaux de réhabilitation d'un égout privé à partir de l'égout public, il sera perçu :	487,00 12,00	499,00 2,5%
MODIF_MNT	82	1	a	Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants : égout privé en fonte ou en PVC de : diamètre de l'égout public : 200 mm et diamètre de l'égout privé à raccorder : 200 mm	1 318,00 32,00	1 350,00 2,4%
MODIF_MNT	82	1	b	Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants : égout privé en fonte ou en PVC de : diamètre de l'égout public : 250 mm et diamètre de l'égout privé à raccorder : 250 mm	1 531,00 37,00	1 568,00 2,4%
MODIF_MNT	82	1	c	Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants : égout privé en fonte ou en PVC de : diamètre de l'égout public : 300 mm et diamètre de l'égout privé à raccorder : 300 mm	1 559,00 37,00	1 596,00 2,4%
MODIF_MNT	82	1	d	Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants : égout privé en fonte ou en PVC de : diamètre de l'égout public : 600 mm en briques et diamètre de l'égout privé à raccorder : 300 mm	2 346,00 56,00	2 402,00 2,4%
MODIF_MNT	82	1	e	Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants : égout privé en fonte ou en PVC de : diamètre de l'égout public : 375 mm à 600 mm et diamètre de l'égout privé à raccorder : 375 mm	2 390,00 57,00	2 447,00 2,4%
MODIF_MNT	82	1	f	Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants : égout privé en fonte ou en PVC de : diamètre de l'égout public : 450 mm à 600 mm et diamètre de l'égout privé à raccorder : 450 mm	2 406,00 58,00	2 464,00 2,4%
MODIF_MNT	82	1	g	Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants : égout privé en fonte ou en PVC de : diamètre de l'égout public : 675 mm à 750 mm et 600 mm x 900 mm en briques et diamètre de l'égout privé à raccorder : 375 mm	2 523,00 61,00	2 584,00 2,4%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
V TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU ET D'ÉGOUT						Contact:	Nancy Meilleur / Eau
1 TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU							
MODIF_MNT	82		1	h	Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants : égout privé en fonte ou en PVC de : diamètre de l'égout public : 675 mm à 900 mm et 600 mm x 900 mm en briques et diamètre de l'égout privé à raccorder : 450 mm	2 635,00 63,00	2 698,00 2,4%
MODIF_MNT	82		2	a	Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants : égout privé en béton de : diamètre de l'égout public : 200 mm et diamètre de l'égout privé à raccorder : 150 mm	1 318,00 32,00	1 350,00 2,4%
MODIF_MNT	82		2	b	Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants : égout privé en béton de : diamètre de l'égout public : 250 mm et diamètre de l'égout privé à raccorder : 150 mm à 200 mm	1 531,00 37,00	1 568,00 2,4%
MODIF_MNT	82		2	c	Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants : égout privé en béton de : diamètre de l'égout public : 300 mm et diamètre de l'égout privé à raccorder : 200 mm à 250 mm	1 559,00 37,00	1 596,00 2,4%
MODIF_MNT	82		2	d	Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants : égout privé en béton de : diamètre de l'égout public : 600 mm en briques et diamètre de l'égout privé à raccorder : 200 mm à 250 mm	2 346,00 56,00	2 402,00 2,4%
MODIF_MNT	82		2	e	Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants : égout privé en béton de : diamètre de l'égout public : 375 mm à 600 mm et diamètre de l'égout privé à raccorder : 250 mm à 300 mm	2 390,00 57,00	2 447,00 2,4%
MODIF_MNT	82		2	f	Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants : égout privé en béton de : diamètre de l'égout public : 450 mm à 600 mm et diamètre de l'égout privé à raccorder : 375 mm	2 406,00 58,00	2 464,00 2,4%
MODIF_MNT	82		2	g	Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants : égout privé en béton de : diamètre de l'égout public : 675 mm à 750 mm et 600 mm x 900 mm en briques et diamètre de l'égout privé à raccorder : 250 mm à 300 mm	2 523,00 61,00	2 584,00 2,4%
MODIF_MNT	82		2	h	Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants : égout privé en béton de : diamètre de l'égout public : 675 mm à 900 mm et 600 mm x 900 mm en briques et diamètre de l'égout privé à raccorder : 375 mm	2 635,00 63,00	2 698,00 2,4%
MODIF_MNT	82		2	i	Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants : égout privé en béton de : diamètre de l'égout public : 450 mm à 600 mm et diamètre de l'égout privé à raccorder : 450 mm	2 990,00 72,00	3 062,00 2,4%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
V TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU ET D'ÉGOUT						Contact:	Nancy Meilleur / Eau
1 TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU							
MODIF_MNT	82				Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants : égout privé en béton de : diamètre de l'égout public : 525 mm à 675 mm et diamètre de l'égout privé à raccorder : 525 mm	3 099,00 74,00	3 173,00 2,4%
		2		j			
MODIF_MNT	82				Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants : égout privé en béton de : diamètre de l'égout public : 600 mm à 750 mm et diamètre de l'égout privé à raccorder : 600 mm	3 192,00 77,00	3 269,00 2,4%
		2		k			
MODIF_MNT	82				Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants : égout privé en béton de : diamètre de l'égout public : 675 mm à 900 mm et 600 mm x 900 mm en briques et diamètre de l'égout privé à raccorder : 450 mm	3 210,00 77,00	3 287,00 2,4%
		2		l			
MODIF_MNT	82				Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants : égout privé en béton de : diamètre de l'égout public : 750 mm à 1100 mm et 600 mm x 900 mm en briques et diamètre de l'égout privé à raccorder : 525 mm	3 368,00 81,00	3 449,00 2,4%
		2		m			
MODIF_MNT	82				Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants : égout privé en béton de : diamètre de l'égout public : 900 mm à 1200 mm et 600 mm x 900 mm en briques et diamètre de l'égout privé à raccorder : 600 mm	3 582,00 86,00	3 668,00 2,4%
		2		n			
MODIF_MNT	83				Pour le murage d'égout privé, il sera perçu : pour un premier murage :	323,00 8,00	331,00 2,5%
		1					
MODIF_MNT	83				Pour le murage d'égout privé, il sera perçu : pour chaque murage additionnel, consécutif au premier et effectué sur les mêmes lieux :	227,00 5,00	232,00 2,2%
		2					

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	----------------------	-----------------

I PRODUITS GÉOMATIQUES, CERTIFICAT ET ATTESTATION**Contact:** ORPHELIN

. .

ABOLI	87				Pour la fourniture d'un certificat attestant l'horaire des feux de circulation ou la signalisation des rues, il sera perçu, la page :	0,00	0,0%
-------	----	--	--	--	---	------	------

III PUBLICATIONS DE LA VILLE, PLANS ET AFFICHES**Contact:** Marie-Josée Bonin / STI

. .

ABOLI	97				Pour la fourniture des cahiers d'appel de propositions fournis par la Direction des stratégies et transactions immobilières du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, il sera perçu :	0,00	
		1			lorsque la valeur de la mise à prix du ou des terrains compris dans l'appel public de propositions est de 499 999 \$ et moins :		0,0%

ABOLI	97				Pour la fourniture des cahiers d'appel de propositions fournis par la Direction des stratégies et transactions immobilières du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, il sera perçu :	0,00	
		2			lorsque la valeur de la mise à prix du ou des terrains compris dans l'appel public de propositions est de 500 000 \$ et plus :		0,0%

ABOLI	97				Pour la fourniture des cahiers d'appel de propositions fournis par la Direction des stratégies et transactions immobilières du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, il sera perçu :	0,00	
		3			malgré les paragraphes 1° et 2°, lorsque l'appel public de propositions implique un comité de sélection, peu importe la valeur de mise à prix du ou des terrains :		0,0%

ABOLI	108				Pour la fourniture d'une copie d'un feuillet de plan montrant la construction ou la transformation d'un bâtiment, il sera perçu :	0,00	0,0%
-------	-----	--	--	--	---	------	------

ABOLI	109				Pour la fourniture d'un plan des volumes de circulation automobile, il sera perçu ;	0,00	0,0%
-------	-----	--	--	--	---	------	------

ABOLI	112				Pour la vente du manuel intitulé "le patrimoine de Montréal", il sera perçu :	0,00	0,0%
-------	-----	--	--	--	---	------	------

CHAPITRE : VII AUTRES TARIFS VILLE

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	--------	----------	-------------	-------------------	--------------

Contact: Nathalie Hamel / Perception

MODIF_LIB	116				Pour les frais de signification par poste certifiée d'un avis relatif au recouvrement de toute taxe, cotisation SDC ou tarif impayé, il sera perçu :	15,00 0,00	15,00 0,0%
ABOLI	120				Pour la vente de végétaux du Service du développement et des opérations, Direction des grands parcs et du verdissement, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 4.	0,00	0,0%

CHAPITRE : VIII PRÊT DE PERSONNEL VILLE

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	--------	----------	-------------	-------------------	--------------

Contact: Lise D Fortier

MODIF_LIB	121	1	a		Pour le prêt de personnel à des organismes externes, il sera perçu sans frais d'administration : personnel syndiqué prêté à la Société du parc Jean-Drapeau : le salaire horaire de l'employé auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas : 36,1% pour un employé permanent	0,00	0,0%
MODIF_LIB	121	1	b		Pour le prêt de personnel à des organismes externes, il sera perçu sans frais d'administration : personnel syndiqué prêté à la Société du parc Jean-Drapeau : le salaire horaire de l'employé auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas : 40,2% pour un employé auxiliaire, incluant la compensation relative aux congés fériés	0,00	0,0%
MODIF_LIB	121	2	a		Pour le prêt de personnel à des organismes externes, il sera perçu sans frais d'administration : personnel autre que syndiqué, prêté à l'organisme mentionné au paragraphe 1° ou personnel syndiqué ou non syndiqué, prêté à d'autres organismes : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des 61,7% si le prêt est de moins de 6 mois	0,00	0,0%
MODIF_LIB	121	2	b		Pour le prêt de personnel à des organismes externes, il sera perçu sans frais d'administration : personnel autre que syndiqué, prêté à l'organisme mentionné au paragraphe 1° ou personnel syndiqué ou non syndiqué, prêté à d'autres organismes : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des 35,3% si le prêt est de 6 mois et plus	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
						Contact: Mohamed Thameur Souissi / Luc Couillard	
ABOLI	122				Le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement, sur rue contrôlé soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, est établi comme suit, pour la période du	0,00	
		1			dans la zone 1, illustrée sur le plan joint au présent règlement comme annexe 5 et intitulé "Zones tarifaires", de l'heure :		0,0%
ABOLI	122				Le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement, sur rue contrôlé soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, est établi comme suit, pour la période du	0,00	
		2			dans la zone 2, illustrée sur ce plan, de l'heure :		0,0%
ABOLI	122				Le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement, sur rue contrôlé soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, est établi comme suit, pour la période du	0,00	
		2			dans la zone 2, délimitée par un trait noir discontinu sur ce plan et se trouvant :		0,0%
			b		sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal		
ABOLI	122				Le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement, sur rue contrôlé soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, est établi comme suit, pour la période du	0,00	
		3			dans la zone 3, illustrée sur ce plan, de l'heure :		0,0%
ABOLI	122				Le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement, sur rue contrôlé soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, est établi comme suit, pour la période du	0,00	
		4			dans la zone 5, constituée du territoire de la Ville de Montréal, à l'exclusion des zones 1, 2, 3 et 4, de l'heure :		0,0%
ABOLI	122				Le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement, sur rue contrôlé soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, est établi comme suit, pour la période du	0,00	
		5			dans la zone 4, illustrée sur ce plan, de l'heure :		0,0%
AJOUT	122,1				Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement sur rue, contrôlée soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, sur le réseau de voirie locale tel qu'i	0,00	
		1			Arrondissement de Ahuntsic-Cartierville : les articles 32 et 33 du Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2014, RCA13 09003;		100,0%
AJOUT	122,1				Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement sur rue, contrôlée soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, sur le réseau de voirie locale tel qu'i	0,00	
		10			Arrondissement de Ville-Marie : l'article 46 ainsi que la carte présentée en annexe A du Règlement sur les tarifs – exercice financier 2014, CA-24-206 (modifié);		100,0%
AJOUT	122,1				Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement sur rue, contrôlée soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, sur le réseau de voirie locale tel qu'i	0,00	
		11			Arrondissement de Villieray–Saint-Michel-Parc-Extension : l'article 31.1 du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villieray–Saint-Michel-Parc-Extension (exercice financier de 2014), RCA13-14008		100,0%

ACTION	ART. PAR	S. PAR	S. ALIN. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
					Contact: Mohamed Thameur Souissi / Luc Couillard	
..						
..						
AJOUT	122,1			Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement sur rue, contrôlée soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, sur le réseau de voirie locale tel qu'i	0,00	
		12		Arrondissement de Verdun : le paragraphe 1° de l'article 20 du Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2014), RCA13 210007		100,0%
AJOUT	122,1			Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement sur rue, contrôlée soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, sur le réseau de voirie locale tel qu'i	0,00	
		2		Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce : l'article 46 ainsi que plan présenté en Annexe A du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014), RCA14 17222 (modifié)		100,0%
AJOUT	122,1			Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement sur rue, contrôlée soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, sur le réseau de voirie locale tel qu'i	0,00	
		3		Arrondissement de Lachine : l'article 3.1.19 du Règlement numéro RCA14-19001 sur la tarification (modifié)		100,0%
AJOUT	122,1			Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement sur rue, contrôlée soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, sur le réseau de voirie locale tel qu'i	0,00	
		4		Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve : l'article 26 du Règlement sur les tarifs – exercice financier 2014 (RCA13-27005);		100,0%
AJOUT	122,1			Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement sur rue, contrôlée soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, sur le réseau de voirie locale tel qu'i	0,00	
		5		Arrondissement d'Outremont : les articles 8.20, 8.20.1, 8.20.7, 8.23.1 (à confirmer) du Règlement relatif à la circulation et au stationnement 1171 (modifié)		100,0%
AJOUT	122,1			Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement sur rue, contrôlée soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, sur le réseau de voirie locale tel qu'i	0,00	
		6		Arrondissement du Plateau-Mont-Royal : le paragraphe 1° de l'article 44 et les articles 44.1, 44.2 et 44.3 du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2014, 2013-13 (modifié);		100,0%
AJOUT	122,1			Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement sur rue, contrôlée soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, sur le réseau de voirie locale tel qu'i	0,00	
		7		Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, l'article 48 du Règlement sur les tarifs (2014), RCA-101 (modifié)		100,0%
AJOUT	122,1			Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement sur rue, contrôlée soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, sur le réseau de voirie locale tel qu'i	0,00	
		8		Arrondissement de Saint-Laurent: l'article 28 du Règlement numéro RCA14-08-1 sur les tarifs (modifié) ainsi que la partie de l'annexe A relative au stationnement sur rue du Règlement numéro 878 sur la sécurité routière (modifié)		100,0%
AJOUT	122,1			Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement sur rue, contrôlée soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, sur le réseau de voirie locale tel qu'i	0,00	
		9		Arrondissement du Sud-Ouest : l'article 42 ainsi que la carte présentée en annexe A du Règlement sur les tarifs RCA14 22003 (modifié)		100,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
						Contact:	Mohamed Thameur Souissi / Luc Couillard
AJOUT	122,2				Le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement, située sur une voie artérielle déterminée conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001	0,00	3,00
		1			dans la zone 1, délimitée par un trait noir gras continu sur le plan joint au présent règlement comme annexe 5 et intitulé « Zones tarifaires » :	3,00	100,0%
AJOUT	122,2				Le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement, située sur une voie artérielle déterminée conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001	0,00	2,50
		2	a		dans la zone 2, délimitée par un trait noir discontinu sur ce plan et se trouvant : sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	2,50	100,0%
AJOUT	122,2				Le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement, située sur une voie artérielle déterminée conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001	0,00	3,00
		2	b		dans la zone 2, délimitée par un trait noir discontinu sur ce plan et se trouvant : sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal	3,00	100,0%
AJOUT	122,2				Le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement, située sur une voie artérielle déterminée conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001	0,00	2,00
		3			dans la zone 3, délimitée par deux traits noirs continus sur ce plan :	2,00	100,0%
AJOUT	122,2				Le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement, située sur une voie artérielle déterminée conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001	0,00	1,00
		4			dans la zone 4, constituée du territoire de l'ancienne Ville de Montréal, tel qu'il existait au 31 décembre 2001, à l'exclusion du territoire des zones 1, 2 et 3 :	1,00	100,0%
ABOLI	123				Malgré l'article 132, le tarif payable pour l'usage d'une place de stationnement située sur une voie artérielle est établi comme suit, aux endroits suivants :	0,00	
		1			rue Sherbrooke, entre les rues Saint-André et Wurtele		0,0%
ABOLI	123				Malgré l'article 132, le tarif payable pour l'usage d'une place de stationnement située sur une voie artérielle est établi comme suit, aux endroits suivants :	0,00	
		2			boulevard Saint-Laurent, entre les rues de Louvain et Legendre		0,0%
AJOUT	123,1				Malgré l'article insérer le numéro de l'article qui précède, le tarif payable pour l'usage d'une place de stationnement située sur une voie artérielle est établi comme suit, aux endroits suivants	0,00	3,00
		1			rue Sherbrooke, entre les rues Saint-André et Wurtele :	3,00	100,0%
AJOUT	123,1				Malgré l'article insérer le numéro de l'article qui précède, le tarif payable pour l'usage d'une place de stationnement située sur une voie artérielle est établi comme suit, aux endroits suivants	0,00	2,00
		2			boulevard Saint-Laurent, entre les rues de Louvain et Legendre :	2,00	100,0%
ABOLI	124				Le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement, située sur la partie de la rue Van Horne comprise entre l'avenue Rockland et la limite est de l'arrondissement d'Outremont, contrôlé soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout au	0,00	
							0,0%

ACTION	ART. PAR	S. PAR	S. ALIN. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
					Contact: Mohamed Thameur Souissi / Luc Couillard	
ABOLI	124			Le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement, située sur la partie de la rue Van Horne comprise entre l'avenue Rockland et la limite Est de l'arrondissement d'Outremont, contrôlé soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout a	0,00	0,0%
AJOUT	124,1			Le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement, située sur la partie de la rue Van Horne comprise entre l'avenue Rockland et la limite Est de l'arrondissement d'Outremont, contrôlé soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout a	0,00 2,00	2,00 100,0%
ABOLI	125			Le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement hors rue est établi conformément à l'annexe 6, intitulée "Tarifs des autoparcs", laquelle est jointe au présent règlement.	0,00	0,0%
AJOUT	125,1			Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement hors rue sont établis conformément à l'annexe 6, intitulée « Tarifs des autoparcs », laquelle est jointe au présent règlement à l'égard des stationnements situés dans les arrondissements me	0,00	100,0%
AJOUT	125,2	1		Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement hors rue dans les arrondissements suivants sont établis comme suit : Arrondissement de Lachine : les mêmes tarifs que ceux prévus aux articles 3.1.20 3.1.21 et 3.1.22 et 3.1.23 du Règlement numéro RCA14-19001 sur la tarification	0,00	100,0%
AJOUT	125,2	2		Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement hors rue dans les arrondissements suivants sont établis comme suit : Arrondissement d'Outremont : les mêmes tarifs que ceux prévus aux articles 8.20.2, 8.20.3, 8.20.4, 8.20.5 et 8.20.6 du Règlement relatif à la circulation et au stationnement 1171	0,00	100,0%
AJOUT	125,2	3		Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement hors rue dans les arrondissements suivants sont établis comme suit : Arrondissement de Saint-Laurent: les mêmes tarifs que ceux prévus à l'article 27 du Règlement numéro RCA14-08-1 sur les tarifs (modifié) pour une place de stationnement hors rue identifiée à la partie de l'annexe A relative au stationnement hors rue du R	0,00	100,0%
AJOUT	125,2	4		Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement hors rue dans les arrondissements suivants sont établis comme suit : Arrondissement de Verdun : les mêmes tarifs que ceux prévus relativement aux stationnements hors rue numéros 4, 6, 13,14, 15, 18, 19, 20, 22 et 33 à 38 identifiés, à l'annexe A du Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2014), RCA13 21000, ainsi	0,00	100,0%

CHAPITRE : XI DISPOSITIONS RÉSIDUELLES VILLE

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------	-------------	----------------------	-----------------

Contact: Lise D Fortier

MODIF_LIB	127					Dans les cas où le présent règlement ne fixe pas de tarif pour la fourniture de services à des tiers par les employés de la Ville, il sera perçu pour ces services : les frais d'administration, au taux de 15 % appliqué sur le total des frais mentionnés aux paragraphes 1°, 2° et 3°, ce taux étant toutefois de 9,32 % pour le fond relatif à la Commission des services électriques de Montréal et de 0 % pour la Société du p	0,00	0,0%
-----------	-----	--	--	--	--	---	------	------

CHAPITRE : XII APPLICATION ET PRISE D'EFFET VILLE

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------	-------------	----------------------	-----------------

Contact: Lise D Fortier

MODIF_LIB	130					Le présent règlement remplace, à compter de son entrée en vigueur, le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2014) (14-006) et a effet jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou abrogé.	0,00	0,0%
-----------	-----	--	--	--	--	--	------	------

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I TARIFS DE BASE						Contact: Laura Valcourt / Espace pour la vie	
1 JARDIN BOTANIQUE							
MODIF_LIB	47		1	a	Jardin de Chine jardin entier	5 000,00 0,00	5 000,00 0,0%
MODIF_LIB	47		1	b	Jardin de Chine terrasse seulement	1 500,00 0,00	1 500,00 0,0%
MODIF_LIB	47		1	c	Jardin de Chine cour d'entrée seulement	1 500,00 0,00	1 500,00 0,0%
MODIF_LIB	47		1	d	Jardin de Chine cours de penjings	1 500,00 0,00	1 500,00 0,0%
MODIF_LIB	47		1	e	Jardin de Chine pavillon de l'ombre verte forfait de 4 heures	500,00 0,00	500,00 0,0%
MODIF_LIB	47		1	e	Jardin de Chine pavillon de l'ombre verte chaque heure supplémentaire	150,00 0,00	150,00 0,0%
MODIF_LIB	47		10		Jardin des Premières Nations	1 500,00 0,00	1 500,00 0,0%
MODIF_LIB	47		11		Hall d'entrée de l'édifice Marie-Victorin	500,00 0,00	500,00 0,0%
MODIF_LIB	47		12	a	Grand chapiteau temporaire moins de 3 heures	1 500,00 0,00	1 500,00 0,0%
MODIF_LIB	47		12	b	Grand chapiteau temporaire 3 heures et plus	2 500,00 0,00	2 500,00 0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	----------------------	-----------------

I TARIFS DE BASE

Contact: Laura Valcourt / Espace pour la vie

1 JARDIN BOTANIQUE

MODIF_LIB	47					4 500,00	4 500,00
		13			Salle André-Bouchard du centre sur la biodiversité salle complète	0,00	0,0%
			a				
MODIF_LIB	47					2 500,00	2 500,00
		13			Salle André-Bouchard du centre sur la biodiversité salle lorsqu'il y a une exposition	0,00	0,0%
			b				
AJOUT	47					0,00	1 500,00
		14			Chapiteau permanent forfait de 4 heures	1 500,00	100,0%
			a				
AJOUT	47					0,00	250,00
		14			Chapiteau permanent chaque heure supplémentaire	250,00	100,0%
			b				
MODIF_LIB	47					1 500,00	1 500,00
		2			Pavillon japonais Toyota (avec corridor du pavillon)	0,00	0,0%
			a				
MODIF_LIB	47					200,00	200,00
		2			Pavillon japonais Salle pour cérémonie du thé, l'heure	0,00	0,0%
			b				
MODIF_LIB	47					750,00	750,00
		3			Belvédère du Jardin japonais forfait de 4 heures	0,00	0,0%
			a				
MODIF_LIB	47					200,00	200,00
		3			Belvédère du Jardin japonais chaque heure supplémentaire	0,00	0,0%
			b				
MODIF_LIB	47					1 500,00	1 500,00
		4			Grande serre	0,00	0,0%
MODIF_LIB	47					3 000,00	3 000,00
		5			Autres serres serres numéros 6 à 10, l'ensemble	0,00	0,0%
			a				

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I TARIFS DE BASE						Contact: Laura Valcourt / Espace pour la vie	
1 JARDIN BOTANIQUE							
MODIF_LIB	47		5		Autres serres	5 000,00	5 000,00
				b	serres numéros 1 à 10, l'ensemble	0,00	0,0%
MODIF_LIB	47		5		Autres serres	750,00	750,00
				c	serres numéros 1 à 9 par serre	0,00	0,0%
MODIF_LIB	47		6		Complexe d'accueil, jusqu'à 200 personnes	1 000,00	1 000,00
						0,00	0,0%
MODIF_LIB	47		6		Complexe d'accueil, jusqu'à 200 personnes	2 000,00	2 000,00
				a	avec la grande serre en plus	0,00	0,0%
MODIF_LIB	47		6		Complexe d'accueil, jusqu'à 200 personnes	3 500,00	3 500,00
				b	avec les serres numéros 6 à 10 en plus	0,00	0,0%
MODIF_LIB	47		6		Complexe d'accueil, jusqu'à 200 personnes	5 500,00	5 500,00
				c	avec les serres numéros 1 à 10 en plus	0,00	0,0%
AJOUT	47		7		Maison de l'arbre	0,00	2 000,00
				a	Entière	2 000,00	100,0%
MODIF_LIB	47		7		Maison de l'arbre	150,00	150,00
				b	Salle polyvalente	0,00	0,0%
				i.	forfait de 3 heures		
MODIF_LIB	47		7		Maison de l'arbre	75,00	75,00
				b	Salle polyvalente	0,00	0,0%
				ii.	chaque heure supplémentaire		
MODIF_LIB	47		7		Maison de l'arbre	350,00	350,00
				b	Salle polyvalente	0,00	0,0%
				iii.	par jour		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I TARIFS DE BASE						Contact: Laura Valcourt / Espace pour la vie	
1 JARDIN BOTANIQUE							
MODIF_LIB	47					500,00	500,00
		7			Maison de l'arbre	0,00	0,0%
			c		Gloriette ("gazebo")		
				i.	forfait de 4 heures		
MODIF_LIB	47					150,00	150,00
		7			Maison de l'arbre	0,00	0,0%
			c		Gloriette ("gazebo")		
				ii.	chaque heure supplémentaire		
MODIF_LIB	47					150,00	150,00
		8			Amphithéâtre Henry-Teuscher	0,00	0,0%
			a		le jour, avant 18 h, (minimum 3 heures) l'heure		
MODIF_LIB	47					200,00	200,00
		8			Amphithéâtre Henry-Teuscher	0,00	0,0%
			b		le soir, après 18 h, (minimum 3 heures) l'heure		
MODIF_LIB	47					1 000,00	1 000,00
		8			Amphithéâtre Henry-Teuscher	0,00	0,0%
			c		la journée entière		
MODIF_LIB	47					0,00	
		9			Pour la location de l'Amphithéâtre Henry-Teuscher plus une serre, Complexe d'accueil ou autre section du jardin, un rabais de 15% est applicable sur les tarifs prévus à la présente section.		0,0%
MODIF_LIB	47					2 000,00	2 000,00
		1			Insectarium complet	0,00	0,0%
MODIF_LIB	47					225,00	225,00
		2			Salle multimédia	0,00	0,0%
			a		forfait de 3 heures		
MODIF_LIB	47					90,00	90,00
		2			Salle multimédia	0,00	0,0%
			b		chaque heure supplémentaire		
MODIF_LIB	47					500,00	500,00
		2			Salle multimédia	0,00	0,0%
			c		par jour		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I TARIFS DE BASE						Contact: Laura Valcourt / Espace pour la vie	
1 JARDIN BOTANIQUE							
MODIF_LIB	47					1 000,00	1 000,00
		1			Foyer du carrefour	0,00	0,0%
MODIF_LIB	47					100,00	100,00
		10			Salle polyvalente 5 - boîte à lunch, l'heure	0,00	0,0%
MODIF_LIB	47					100,00	100,00
		11			Salle de réunion de la Direction du Biodôme, l'heure	0,00	0,0%
MODIF_LIB	47					12 000,00	12 000,00
		12			Quatre écosystèmes et Foyer du carrefour	0,00	0,0%
MODIF_LIB	47					1 000,00	1 000,00
		13			Écosphère par événement (aire d'exposition temporaire)	0,00	0,0%
MODIF_LIB	47					450,00	450,00
		2			Amphithéâtre du carrefour	0,00	0,0%
MODIF_LIB	47					1 300,00	1 300,00
		3			Foyer et Amphithéâtre du carrefour	0,00	0,0%
MODIF_LIB	47					1 575,00	1 575,00
		4			Vue sous-marine du Saint-Laurent marin	0,00	0,0%
MODIF_LIB	47					1 575,00	1 575,00
		5			Belvédère du Saint-Laurent marin	0,00	0,0%
MODIF_LIB	47					2 700,00	2 700,00
		6			Tout le Saint-Laurent marin	0,00	0,0%
MODIF_LIB	47					3 500,00	3 500,00
		7			Tout le Saint-Laurent marin et Foyer du carrefour	0,00	0,0%
MODIF_LIB	47					1 575,00	1 575,00
		8			Monde polaire	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------	-------------	----------------------	-----------------

I TARIFS DE BASE

Contact: Laura Valcourt / Espace pour la vie

1 JARDIN BOTANIQUE

MODIF_LIB	47						2 200,00	2 200,00
		9				Monde polaire et Foyer du carrefour	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I TARIFS DE BASE							Contact: Laura Valcourt / Espace pour la vie
1 JARDIN BOTANIQUE							
MODIF_LIB	47		1	a	Une salle d'animation l'heure, avant 18 h	150,00 0,00	150,00 0,0%
MODIF_LIB	47		1	b	Une salle d'animation l'heure, après 18 h	200,00 0,00	200,00 0,0%
MODIF_LIB	47		1	c	Une salle d'animation journée de 8 heures	1 000,00 0,00	1 000,00 0,0%
MODIF_LIB	47		2		Trois salles d'animation regroupées, journée de 8 heures	2 500,00 0,00	2 500,00 0,0%
MODIF_LIB	47		3		Trois salles d'animation regroupées et les deux théâtres après les heures d'ouverture	4 000,00 0,00	4 000,00 0,0%
MODIF_LIB	47		4		Salle d'exposition	1 500,00 0,00	1 500,00 0,0%
MODIF_LIB	47		5		Salle d'exposition et les deux théâtres	3 500,00 0,00	3 500,00 0,0%
MODIF_LIB	47		6		Hall d'accueil, incluant l'aire de restauration après les heures d'ouverture	2 000,00 0,00	2 000,00 0,0%
MODIF_LIB	47		7		Hall d'accueil, incluant l'aire de restauration et les deux théâtres après les heures d'ouverture	4 000,00 0,00	4 000,00 0,0%
MODIF_LIB	47		8		Rez-de-chaussée comprenant le hall, les 2 théâtres et la salle d'exposition après les heures d'ouverture	5 500,00 0,00	5 500,00 0,0%
MODIF_LIB	47		9	a	La salle P14 (boîte à lunch) l'heure, avant 18 h	200,00 0,00	200,00 0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	----------------------	-----------------

I TARIFS DE BASE

Contact: Laura Valcourt / Espace pour la vie

1 JARDIN BOTANIQUE

MODIF_LIB	47					250,00	250,00
		9			La salle P14 (boîte à lunch) l'heure, après 18 h	0,00	0,0%
			b				
MODIF_LIB	47					1 500,00	1 500,00
		9			La salle P14 (boîte à lunch) journée de 8 heures	0,00	0,0%
			c				

II TARIFS PARTICULIERS

Contact: Laura Valcourt / Espace pour la vie

. .

MODIF_LIB	47					500,00	500,00
		1			Pour tout événement qui se prolonge après minuit, il sera perçu, en plus des tarifs prévus à la section I de la présente annexe, l'heure :	0,00	0,0%
MODIF_LIB	47					50,00	50,00
		2			Pour un agent de sécurité au Jardin botanique et à l'Insectarium, il sera perçu, en plus des tarifs prévus à la section I de la présente annexe, l'heure (minimum de 3 heures) :	0,00	0,0%
MODIF_LIB	47					40,00	40,00
		3			Pour un préposé aux événements additionnels, dans le cas d'un événement de plus de 100 personnes, il sera perçu, en plus des tarifs prévus à la section I de la présente annexe, l'heure (minimum de 3 heures) :	0,00	0,0%
MODIF_LIB	47					45,00	45,00
		4			Pour un animateur, il sera perçu, en plus des tarifs prévus à la section I de la présente annexe, l'heure (minimum de 3 heures) :	0,00	0,0%
MODIF_MNT_LIB	47					0,00	50,00
		5			Pour un technicien audio-visuel au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu, en plus des tarifs prévus à la section I de la présente annexe l'heure (minimum de 3 heures) :	50,00	#Erreur
MODIF_LIB	47					45,00	45,00
		6			Un rabais de 50 % est offert aux organismes sans but lucratif sur les tarifs prévus à la section I de la présente annexe.	0,00	0,0%
MODIF_LIB	47					0,00	
		7			Lorsqu'une location comprend la visite du site (soit les serres toute l'année ou les jardins extérieurs pendant la saison estivale ou l'événement Jardins de lumière ou autre événement spécial), le droit d'entrée par personne effectuant une visite organisé		0,0%
MODIF_LIB	47					0,00	
		8			Pour le Biodôme, le droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique sera perçu pour toute visite des écosystèmes, en plus des tarifs prévus à la section I de la présente annexe (sauf dans le cas où la location comp		0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I .							
						Contact:	Michel Désilets / Pépinière municipale
ABOLI	120				TRANSPORT Transport d'arbres en paniers de broche, coût unitaire	0,00	0,0%
ABOLI	120		1		BALIVEAUX Baliveaux 150 cm RN	0,00	0,0%
ABOLI	120		1		wLÉGENDE MC = Multicellules	0,00	0,0%
ABOLI	120		1		VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres en panier de broche :	0,00	0,0%
				1	Arbre autre variété de 50 mm de diamètre		
ABOLI	120		1		VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres en panier de broche :	0,00	0,0%
				10	Gleditsia 70 mm de diamètre et plus		
ABOLI	120		1		VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres en panier de broche :	0,00	0,0%
				11	Malus 50 mm de diamètre		
ABOLI	120		1		VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres en panier de broche :	0,00	0,0%
				12	Malus 60 mm de diamètre		
ABOLI	120		1		VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres en panier de broche :	0,00	0,0%
				13	Malus 70 mm de diamètre et plus		
ABOLI	120		1		VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres en panier de broche :	0,00	0,0%
				14	Populus 50 mm de diamètre et plus		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I .							
						Contact:	Michel Désilets / Pépinière municipale
ABOLI	120		1	15	VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres en panier de broche : Quercus 50 mm de diamètre	0,00	0,0%
ABOLI	120		1	16	VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres en panier de broche : Quercus 60 mm de diamètre	0,00	0,0%
ABOLI	120		1	17	VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres en panier de broche : Quercus 70 mm de diamètre	0,00	0,0%
ABOLI	120		1	18	VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres en panier de broche : Quercus 80 mm de diamètre et plus	0,00	0,0%
ABOLI	120		1	19	VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres en panier de broche : Tilia 50 mm de diamètre	0,00	0,0%
ABOLI	120		1	2	VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres en panier de broche : Arbre autre variété de 60 mm de diamètre	0,00	0,0%
ABOLI	120		1	20	VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres en panier de broche : Tilia 60 mm de diamètre	0,00	0,0%
ABOLI	120		1	21	VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres en panier de broche : Tilia 70 mm de diamètre et plus	0,00	0,0%
ABOLI	120		1	22	VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres en panier de broche : Ulmus 50 mm de diamètre	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I .							
						Contact:	Michel Désilets / Pépinière municipale
ABOLI	120		1	23	VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres en panier de broche : Ulmus 60 mm de diamètre	0,00	0,0%
ABOLI	120		1	24	VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres en panier de broche : Ulmus 70 mm de diamètre et plus	0,00	0,0%
ABOLI	120		1	25	VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres en panier de broche : Syringa 50 mm de diamètre et plus	0,00	0,0%
ABOLI	120		1	3	VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres en panier de broche : Arbre autre variété de 70 mm de diamètre et plus	0,00	0,0%
ABOLI	120		1	4	VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres en panier de broche : Ginkgo 60 mm de diamètre et plus	0,00	0,0%
ABOLI	120		1	5	VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres en panier de broche : Arbre conifère 175 cm	0,00	0,0%
ABOLI	120		1	6	VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres en panier de broche : Arbre conifère 200 cm	0,00	0,0%
ABOLI	120		1	7	VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres en panier de broche : Ginkgo 50 mm de diamètre	0,00	0,0%
ABOLI	120		1	8	VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres en panier de broche : Gleditsia 50 mm de diamètre	0,00	0,0%

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I .							
						Contact:	Michel Désilets / Pépinière municipale
ABOLI	120				VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres en panier de broche : Gleditsia 60 mm de diamètre	0,00	0,0%
			1	9			
ABOLI	120				wLÉGENDE RN = Racines nues	0,00	0,0%
			2				
ABOLI	120				BALIVEAUX Baliveaux 200 cm RN	0,00	0,0%
			2				
ABOLI	120				TRANSPORT Transport de végétaux en contenants / RN, 50 unités et plus	0,00	0,0%
			2				
ABOLI	120				AUTRES Semis arbre MC	0,00	0,0%
			2				
ABOLI	120				VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres et arbustes en pots : Arbre indigène 100 cm, pots de 2 gallons	0,00	0,0%
			2	1			
ABOLI	120				VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres et arbustes en pots : Arbre indigène 80 cm, pots de 1 gallon	0,00	0,0%
			2	2			
ABOLI	120				VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres et arbustes en pots : Arbre variété 200 cm, pots de 12 gallons	0,00	0,0%
			2	3			
ABOLI	120				VENTE DE VÉGÉTAUX Arbres et arbustes en pots : Arbre variété 100 cm, pots de 2 gallons	0,00	0,0%
			2	4			

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I .							
						Contact:	Michel Désilets / Pépinière municipale
ABOLI	120				VENTE DE VÉGÉTAUX	0,00	0,0%
			2		Arbres et arbustes en pots :		
				5	Arbre variété 150 cm, pots de 3 gallons		
ABOLI	120				VENTE DE VÉGÉTAUX	0,00	0,0%
			2		Arbres et arbustes en pots :		
				6	Arbre variété 250 cm et plus pot de 7 gallons		
ABOLI	120				BALIVEAUX	0,00	0,0%
			3		Baliveaux 250 cm RN		
ABOLI	120				TRANSPORT	0,00	0,0%
			3		Transport de végétaux en contenants / RN, moins de 50 unités		

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I .							
						Contact:	Patrice Guindon / MRA CD Service sur route
MODIF_MNT	127		a		127-128 Camionnette 4 roues motrice tarif quotidien	0,00 82,99	82,99 #Erreur
MODIF_MNT	127		a		283-393 Camion lourd 2 essieux benne basculante tarif quotidien	0,00 251,03	251,03 #Erreur
MODIF_MNT	127		a		525 Souffleuse automotrice tarif quotidien	0,00 280,08	280,08 #Erreur
MODIF_MNT	127		a		548-549 Chariot élévateur 7 000 à 8 000 lbs tarif quotidien	0,00 90,25	90,25 #Erreur
MODIF_MNT	127		a		211-212 Camionnette tarif quotidien	0,00 77,81	77,81 #Erreur
MODIF_MNT	127		a		352-353 Camion dépanneuse tarif quotidien	0,00 223,03	223,03 #Erreur
MODIF_MNT	127		a		146-152 Automobile compacte et intermédiaire tarif quotidien	0,00 66,39	66,39 #Erreur
MODIF_MNT	127		a		223-234 Camion léger benne basculante tarif quotidien	0,00 112,03	112,03 #Erreur
MODIF_MNT	127		a		176-179 Fourgonnette tarif quotidien	0,00 77,81	77,81 #Erreur
MODIF_MNT	127		a		286-296 Camion grue articulée tarif quotidien	0,00 280,08	280,08 #Erreur

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I .							
						Contact:	Patrice Guindon / MRA CD Service sur route
MODIF_MNT	127		a		825 Tête de souffleuse 2 000 tonnes à l'heure tarif quotidien	0,00 137,96	137,96 #Erreur
MODIF_MNT	127		a		217-247 Fourgon tarif quotidien	0,00 112,03	112,03 #Erreur
MODIF_MNT	127		a		134-135 Automobile sous-compacte tarif quotidien	0,00 61,20	61,20 #Erreur
MODIF_MNT	127		a		751-754 Remorque tarif quotidien	0,00 20,75	20,75 #Erreur
MODIF_MNT	127		a		544-545 Chariot élévateur à fourche 4 000 à 5 000 lbs tarif quotidien	0,00 77,81	77,81 #Erreur
MODIF_MNT	127		a		437 Chargeur sur roues 3 v.cu. tarif quotidien	0,00 307,06	307,06 #Erreur
MODIF_MNT	127		a		174-175 Minifourgonnette tarif quotidien	0,00 66,39	66,39 #Erreur
MODIF_MNT	127		a		293 Camion lourd 3 essieux benne basculante tarif quotidien	0,00 251,03	251,03 #Erreur
MODIF_MNT	127		a		153 Automobile hybride tarif quotidien	0,00 77,81	77,81 #Erreur
MODIF_MNT	127		a		279-299 Camion tracteur tarif quotidien	0,00 251,03	251,03 #Erreur

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I .						Contact: Patrice Guindon / MRA CD Service sur route	
MODIF_MNT	127		a		759 Fardier 16 tonnes et plus tarif quotidien	0,00 57,06	57,06 #Erreur
MODIF_MNT	127		a		435-436 Chargeur sur roues 2-2.5 v.cu tarif quotidien	0,00 280,08	280,08 #Erreur
MODIF_MNT	127		a		368 Camion citerne à carburant tarif quotidien	0,00 251,03	251,03 #Erreur
MODIF_MNT	127		a		201-202 Camionnette compacte tarif quotidien	0,00 66,39	66,39 #Erreur
MODIF_MNT	127		b		293 Camion lourd 3 essieux benne basculante tarif hebdomadaire	0,00 1 257,25	1 257,25 #Erreur
MODIF_MNT	127		b		283-393 Camion lourd 2 essieux benne basculante tarif hebdomadaire	0,00 1 257,25	1 257,25 #Erreur
MODIF_MNT	127		b		368 Camion citerne à carburant tarif hebdomadaire	0,00 1 257,25	1 257,25 #Erreur
MODIF_MNT	127		b		751-754 Remorque tarif hebdomadaire	0,00 112,03	112,03 #Erreur
MODIF_MNT	127		b		279-299 Camion tracteur tarif hebdomadaire	0,00 1 257,25	1 257,25 #Erreur
MODIF_MNT	127		b		146-152 Automobile compacte et intermédiaire tarif hebdomadaire	0,00 335,06	335,06 #Erreur

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I .							
						Contact: Patrice Guindon / MRA CD Service sur route	
MODIF_MNT	127				544-545 Chariot élévateur à fourche 4 000 à 5 000 lbs tarif hebdomadaire	0,00 392,12	392,12 #Erreur
MODIF_MNT	127		b		174-175 Minifourgonnette tarif hebdomadaire	0,00 335,06	335,06 #Erreur
MODIF_MNT	127				286-296 Camion grue articulée tarif hebdomadaire	0,00 1 396,26	1 396,26 #Erreur
MODIF_MNT	127		b		437 Chargeur sur roues 3 v.cu. tarif hebdomadaire	0,00 1 535,26	1 535,26 #Erreur
MODIF_MNT	127				825 Tête de souffleuse 2 000 tonnes à l'heure tarif hebdomadaire	0,00 697,09	697,09 #Erreur
MODIF_MNT	127		b		352-353 Camion dépanneuse tarif hebdomadaire	0,00 1 115,14	1 115,14 #Erreur
MODIF_MNT	127				525 Souffleuse automotrice tarif hebdomadaire	0,00 1 396,26	1 396,26 #Erreur
MODIF_MNT	127		b		127-128 Camionnette 4 roues motrice tarif hebdomadaire	0,00 419,08	419,08 #Erreur
MODIF_MNT	127				134-135 Automobile sous-compacte tarif hebdomadaire	0,00 307,06	307,06 #Erreur
MODIF_MNT	127		b		153 Automobile hybride tarif hebdomadaire	0,00 392,12	392,12 #Erreur

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I .							
						Contact:	Patrice Guindon / MRA CD Service sur route
MODIF_MNT	127				217-247 Fourgon tarif hebdomadaire	0,00 559,13	559,13 #Erreur
MODIF_MNT	127		b		435-436 Chargeur sur roues 2-2.5 v.cu tarif hebdomadaire	0,00 1 396,26	1 396,26 #Erreur
MODIF_MNT	127				201-202 Camionnette compacte tarif hebdomadaire	0,00 335,06	335,06 #Erreur
MODIF_MNT	127		b		211-212 Camionnette tarif hebdomadaire	0,00 392,12	392,12 #Erreur
MODIF_MNT	127				548-549 Chariot élévateur 7 000 à 8 000 lbs tarif hebdomadaire	0,00 447,09	447,09 #Erreur
MODIF_MNT	127		b		223-234 Camion léger benne basculante tarif hebdomadaire	0,00 559,13	559,13 #Erreur
MODIF_MNT	127				176-179 Fourgonnette tarif hebdomadaire	0,00 392,12	392,12 #Erreur
MODIF_MNT	127		b		759 Fardier 16 tonnes et plus tarif hebdomadaire	0,00 280,08	280,08 #Erreur
MODIF_MNT	127				201-202 Camionnette compacte tarif mensuel	0,00 1 026,96	1 026,96 #Erreur
MODIF_MNT	127		c		368 Camion citerne à carburant tarif mensuel	0,00 3 851,63	3 851,63 #Erreur

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I .						Contact: Patrice Guindon / MRA CD Service sur route	
MODIF_MNT	127		c		279-299 Camion tracteur tarif mensuel	0,00 3 851,63	3 851,63 #Erreur
MODIF_MNT	127		c		176-179 Fourgonnette tarif mensuel	0,00 1 198,13	1 198,13 #Erreur
MODIF_MNT	127		c		435-436 Chargeur sur roues 2-2.5 v.cu tarif mensuel	0,00 4 280,05	4 280,05 #Erreur
MODIF_MNT	127		c		153 Automobile hybride tarif mensuel	0,00 1 198,13	1 198,13 #Erreur
MODIF_MNT	127		c		146-152 Automobile compacte et intermédiaire tarif mensuel	0,00 1 026,96	1 026,96 #Erreur
MODIF_MNT	127		c		352-353 Camion dépanneuse tarif mensuel	0,00 3 423,21	3 423,21 #Erreur
MODIF_MNT	127		c		223-234 Camion léger benne basculante tarif mensuel	0,00 1 711,60	1 711,60 #Erreur
MODIF_MNT	127		c		751-754 Remorque tarif mensuel	0,00 342,32	342,32 #Erreur
MODIF_MNT	127		c		548-549 Chariot élévateur 7 000 à 8 000 lbs tarif mensuel	0,00 1 369,28	1 369,28 #Erreur
MODIF_MNT	127		c		525 Souffleuse automotrice tarif mensuel	0,00 4 280,05	4 280,05 #Erreur

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
I .						Contact: Patrice Guindon / MRA CD Service sur route	
MODIF_MNT	127		c		759 Fardier 16 tonnes et plus tarif mensuel	0,00 855,81	855,81 #Erreur
MODIF_MNT	127		c		825 Tête de souffleuse 2 000 tonnes à l'heure tarif mensuel	0,00 2 140,02	2 140,02 #Erreur
MODIF_MNT	127		c		134-135 Automobile sous-compacte tarif mensuel	0,00 942,94	942,94 #Erreur
MODIF_MNT	127		c		283-393 Camion lourd 2 essieux benne basculante tarif mensuel	0,00 3 851,63	3 851,63 #Erreur
MODIF_MNT	127		c		211-212 Camionnette tarif mensuel	0,00 1 198,13	1 198,13 #Erreur
MODIF_MNT	127		c		286-296 Camion grue articulée tarif mensuel	0,00 4 280,05	4 280,05 #Erreur
MODIF_MNT	127		c		174-175 Minifourgonnette tarif mensuel	0,00 1 026,96	1 026,96 #Erreur
MODIF_MNT	127		c		437 Chargeur sur roues 3 v.cu. tarif mensuel	0,00 4 707,43	4 707,43 #Erreur
MODIF_MNT	127		c		127-128 Camionnette 4 roues motrice tarif mensuel	0,00 1 284,22	1 284,22 #Erreur
MODIF_MNT	127		c		217-247 Fourgon tarif mensuel	0,00 1 711,60	1 711,60 #Erreur

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	----------------------	-----------------

I .

Contact: Patrice Guindon / MRA CD Service sur route

. .

MODIF_MNT	127		c		293 Camion lourd 3 essieux benne basculante tarif mensuel	0,00 3 851,63	3 851,63 #Erreur
MODIF_MNT	127		c		544-545 Chariot élévateur à fourche 4 000 à 5 000 lbs tarif mensuel	0,00 1 198,13	1 198,13 #Erreur

Sommaire des analyses sur les modifications de tarifs budgétaires

CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'année 2015

Montréal 

Grille de tarification budgétaire 2015 - Conseil municipal

Commentaires sur les principales modifications

Les numéros d'articles font référence au règlement sur les tarifs 2014 (14-006)

1. Chapitre I : Études de projets prévus par la Charte de la Ville de Montréal (article 2)

La Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire a présenté des modifications de tarifs basées sur l'analyse des coûts pour l'année 2015. De plus, les tarifs tiennent compte d'une harmonisation avec les tarifs similaires existant dans les arrondissements de la Ville. Les taux d'augmentation varient entre 1% et 8%.

2. Chapitre II : Études de projets réglementés, autorisations et permis (articles 3 à 12,1)

Afin de tenir compte de l'évolution des coûts de construction, la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire a augmenté d'environ 1% pour 2015 ses tarifs reliés à l'étude de demande de permis et de subventions.

3. Chapitre III : Accès aux équipements collectifs (articles 13 à 50,8)

a Section I : Équipements sous la juridiction de la Division de la gestion des installations sportives (articles 13 à 27)

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a procédé à une révision de ses tarifs ayant pour but l'harmonisation des taux avec ceux des arrondissements. Les tarifs ont été établis en s'assurant de maintenir le même niveau de service auprès des citoyens, des utilisateurs d'installations et des promoteurs d'événements. Les équipements collectifs visés sont les suivants:

- les locaux et les installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau (art.14.1),
- les installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard (art.18) plus précisément les terrains de balle et le terrain de soccer synthétique (art.19).

Mentionnons que les permis saisonniers pour l'utilisation de ces terrains par une association régionale ayant une convention avec la Ville de Montréal passe de 200\$ à 210\$ pour une équipe de Montréal, et de 400\$ à 420\$ pour une équipe de l'extérieur de Montréal.

Notons que des nouveaux tarifs horaires sont prévus pour les terrains de mini-tennis extérieurs qui seront construits pour l'été 2015 pour la pratique libre individuelle. (art.18.5)

Pour les installations du TAZ situés au 8931 avenue Papineau, le SDSS avait révisé la grille tarifaire en 2014 afin de refléter l'unification de la tarification du Skatepark et du Roulôdome. À l'article 25.1 un nouveau tarif est offert : la gratuité en tout temps aux enfants de 0 à 4 ans. À l'article 25.4 bien que le laissez-passer pour le skatepark et le roulodôme pour une personne augmente de 250\$ à 275\$, un nouveau forfait pour quatre personnes, au coût de 200,00\$ par personne, est offert comme laissez-passer de décembre à mars.

Un nouveau tarif est introduit pour l'inscription au service de garde des camps d'été du TAZ, soit 23\$ par personne, par semaine (art. 25.10). Ce tarif est en relation avec le prix du marché et le coût de la main-d'oeuvre.

b Section II : Parcs Jarry, Jeanne-Mance, Lafontaine et Maisonneuve (articles 28 à 34)

Le Service des grands parcs, du verdissement et du mont-Royal a procédé à une révision des tarifs reliés à :

- la pratique récréative d'un sport collectif tel que le soccer, le football, le baseball (art.28),
- la location d'équipements collectifs tels, terrain de soccer synthétique (art.29), piscine extérieure (art.30) et pataugeoire extérieure (art.31).

Les taux d'augmentation varient entre 2,5% et 6,7%.

c Section III : Accès aux institutions de l'espace pour la vie (articles 35 à 48)

Les institutions Espace pour la vie sont, le Jardin botanique et l'Insectarium, le Biodôme et le Planétarium Rio Tinto Alcan.

La grille des tarifs Espace pour la vie (EPLV) présente principalement des hausses pour les droits d'entrée d'environ 2 % pour l'année 2015 (art.36, 42, 43, 44.1, 44.2). Les droits d'entrée n'avaient pas été indexés depuis 2012 pour les résidents du Québec et les détenteurs de la Carte Accès Montréal. En 2013, seule la tarification régulière avait été augmentée. L'augmentation 2015 reflète la qualité et la quantité de l'offre à Espace pour la vie et considère l'offre concurrente.

Abandon du tarif basse-saison au Jardin botanique / Insectarium. Le tarif basse-saison offrait un rabais d'environ 15% pour la visite de l'Insectarium et les 10 serres d'exposition du Jardin botanique pendant les 90 jours que durait ce tarif.

La popularité des activités et spectacles présentés à EPLV occasionne des frais administratifs supplémentaires d'où l'augmentation de certains tarifs. Le tarif actuel de 2\$ accordé aux Camps de jour de la Ville de Montréal (art.36.2.f) ainsi que celui pour les spectacles pour les enfants âgés de 4 ans et moins (art. 45.4) sera porté à 3\$ pour 2015. L'accueil de groupes d'enfants qui bénéficient de la gratuité pour l'accès aux institutions, demande une certaine logistique afin qu'ils puissent assister aux spectacles. La majoration des tarifs prévue en 2015 vise à couvrir ces dépenses.

Hausse du tarif horaire des visites guidées pour un groupe d'un maximum de 15 personnes, de 60\$ à 65\$ (art.45.5). Ce tarif n'a pas été augmenté depuis 2007.

Augmentation de 8\$, passant de 42\$ à 50\$, pour l'inscription aux Visites de Nuit des institutions de EPLV. Il s'agit d'une activité très populaire mais coûteuse à organiser compte tenu qu'elle a lieu en dehors des heures d'ouverture régulières (art.45.6). Pour maintenir cette offre, il est nécessaire à EPLV d'augmenter son tarif.

Le terrain de stationnement de l'ancien Planétarium situé au 1000, rue Saint-Jacques Ouest, n'étant plus géré par EPLV, l'article s'y rapportant a été abrogé.

La grille tarifaire des institutions EPLV est présentée en pièce jointe.

d Section IV : Centre d'histoire de Montréal (articles 49 et 50)

Hausse de 1\$, portant le tarif de 12\$ à 13\$, pour le forfait famille des détenteurs de la carte Accès Montréal .

e Section V : Vélos en libre service BIXI (articles 50.1 à 50.8)

La Direction des transports propose la reconduction des tarifs de 2014 pour l'année 2015.

4. Chapitre IV : Utilisation de biens Publics (articles 51 à 54)

Dû à la croissance des coûts de la main-d'œuvre et des matériaux, le Service de l'eau a indexé de 2,6% son tarif relié à la location d'équipement de branchement à une borne d'incendie.

5. Chapitre V : Services fournis par les employés de la Ville (articles 55 à 83)**a Section I : Services relatifs aux biens privés (articles 55 à 57)**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière recommande une majoration de 2% du tarif pour la pose de barricades en application des règlements (art. 57).

b Section II : Services relatifs à des biens publics (articles 58 et 59)

Les tarifs de cette section sont révisés à la hausse d'environ 2,4 % afin de récupérer l'augmentation des coûts.

c Section III : Inspection et surveillance, vérifications, tests, analyses en laboratoire, recherches, études diverses et cours (articles 60 à 73)

Le Service de l'eau présente des modifications de tarifs d'environ 2,4 % pour l'année 2015 relativement aux articles 62, 63 et 66 afin de récupérer l'augmentation des coûts.

Pour les louages de service à la division de la géomatique, «l'aide technique» au taux horaire de 74\$ est remplacé par «assistant technique-géomatique» à 80\$ l'heure d'où une augmentation de 8,1% (art. 68).

Le tarif pour les frais reliés aux études d'impacts sur la circulation dans le cadre de la réalisation des projets de grande envergure étant peu utilisé, l'article 70 est aboli, la Ville n'offrira plus cette expertise.

d Section IV : Préparation d'actes notariés (articles 74 et 75)

Aucune modification de tarifs pour l'année 2015

e Section V : Travaux relatifs au service d'eau et d'égout (articles 76 à 83)

Le Service de l'eau présente des modifications de tarifs d'environ 2,4 % pour l'année 2015 afin de récupérer l'augmentation des coûts.

6. Chapitre VI : Vente et fourniture de documents, de publications et d'autres articles (articles 84 à 115)**a Section I : Produits géomatiques, certificat et attestation (articles 84 à 87)**

L'horaire des feux de circulation et la signalisation des rues faisant partie des données accessibles gratuitement sur le site internet de la Ville de Montréal, le tarif est abrogé (art.87). Aucune autre modification pour l'année 2015.

b Section II : Extraits de registres, abonnements, exemplaires ou copies de documents officiels ou d'archives (articles 88 à 96)

Aucune modification de tarifs pour l'année 2015

C Section III : Publications de la ville, plans et affiches (articles 97 à 115)

Depuis 2011, la Ville doit obligatoirement vendre ses documents d'appels d'offres par l'intermédiaire du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ; l'article 97 est aboli.

Étant donné la gratuité des informations sur le site Internet de la Ville, les articles ci-dessous sont abrogés:

- art. 100.1 à 104 : cartographie de base, maquette virtuelle de l'Île de Montréal, modèle numérique de terrain (MNT), photographies aériennes appartenant à la Ville de Montréal,
- art. 109 et 110 : plans, informations et statistiques relatives au volume et à la densité de la circulation automobile
- art. 112 : le manuel « Le patrimoine de Montréal »

7. Chapitre VII : Autres tarifs (articles 116 à 120)

Aucune modification de tarifs pour l'année 2015

8. Chapitres VIII et XI : Prêt de personnel et dispositions résiduelles (articles 121, 127 et 128)

Les tarifs des charges sociales relatifs aux prêts de personnel (art. 121) et pour les dispositions résiduelles (art. 127) ont varié principalement en fonction d'un taux moyen pondéré des charges sociales estimées pour l'année 2015.

9. Chapitre IX : Stationnement sur rue et hors rue (articles 122 à 125)

Les tarifs indiqués dans le règlement relevant du conseil municipal incluent l'ensemble des tarifs du réseau routier soit, ceux du réseau local et artériel. De ce fait les tarifs actuellement en vigueur et prévus par les dispositions réglementaires des arrondissements sont reconduits pour l'exercice 2015. À la suite de l'adoption d'une politique du stationnement au printemps-été 2015, les tarifs seront ajustés.

10. Chapitre X : Site de déversement de la neige (article 126)

Aucune modification de tarifs pour l'année 2015

11. Annexe 1 : Location de salles, jardins, chapiteaux et bâtiments des institutions de EPLV (article 47)

Aucune augmentation pour les tarifs de location présentés à l'annexe 1. Toutefois, EPLV ajoute des nouveaux tarifs dans sa grille 2015 dont la location du site complet de la Maison de l'arbre pour 2 000\$. Des rénovations importantes ont été apportées au pavillon Fuji le transformant en chapiteau permanent, et fixant le prix de location pour une période de 4 heures à 1 500\$ et chaque heure supplémentaire à 250\$.

12. Annexe 2 : Location d'équipements hydrométriques et d'arpentage (article 52)

Aucune modification de tarifs pour l'année 2015

13. Annexe 3 : Analyses, essais, études et recherches effectués par le laboratoire de la Ville (article 64)

Une refonte de l'information présentée à l'annexe 3 est proposée par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Section 1 : L'association des consultants et laboratoires experts (ACLE) publie et met à jour annuellement un guide de rémunération, ingénierie des sols et matériaux, toiture et étanchéité. Pour les analyses et essais indiqués à la section 1, il sera perçu les tarifs prévus par l'ACLE.

Section 2 : Dans cette section on retrouve les analyses, essais, études et recherches effectués par la Ville mais non listés dans le guide de l'ACLE. Les tarifs pour l'année 2015 demeurent inchangés.

Mélanges Bitumineux : Retrait de la section car, les équipements de cette division ont été liquidés en 2006 il n'est plus possible de faire ces essais à l'interne.

14. Annexe 4 : Division de l'arboriculture (article 120)

La pépinière municipale du Service des grand parcs, du verdissement et du mont-Royal confirme que la vente de végétaux est faite uniquement aux services centraux et aux arrondissements de la Ville de Montréal, aucune transaction n'est effectuée avec des tiers. L'annexe 4 n'étant plus requise la pépinière municipale demande son retrait du règlement.

15. Annexe 5 : Zones tarifaires (article 125)

Aucune modification pour l'année 2015

16. Annexe 6 : Tarifs des autoparcs (article 127)

Pour l'année budgétaire 2015, les augmentations des tarifs pour les permis mensuels sont d'environ 2 % et s'expliquent principalement par les augmentations des frais d'exploitation des autoparcs. Les hausses de 1\$ à 2\$ soit des montants fixes facilitant les transactions, génèrent des variations entre 1,4 % à 2,6 %. Dans la plupart des cas, ces tarifs demeurent inférieurs à ceux de la concurrence.

Notons que les tarifs des autoparcs ont été modulés principalement en fonction de l'achalandage observé. Cela vise à maintenir l'offre de stationnement en fonction de la demande.

La grille tarifaire des autoparcs est présentée en pièce jointe.

17. Annexe 7 : Loyer pour l'utilisation du matériel roulant (article 125)

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) a présenté des augmentations de tarifs pour 2015 pour tenir compte des augmentations des frais d'exploitation, d'opération et d'administration. Les tarifs de location du SMRA ont été majorés de 1,6%.

Dossier # : 1146812001

Unité administrative responsable : Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif

Objet : Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences locales relevant du conseil municipal pour l'exercice 2015

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Les tarifs correspondent à ce qui a été discuté avec les arrondissements. Ils seront revus pour l'exercice 2016.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michel FRENETTE
Ingénieur chef d'équipe
Tél : 514-872-3302

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-18

Guylaine BRISSON
Directrice SCA
Tél : 514-872-5496
Division : Propreté, déneigement et concertation des arrondissements

Dossier # : 1146812001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences locales relevant du conseil municipal pour l'exercice 2015

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

La direction des immeubles suite à validation auprès du Service des Finances a recommandé une indexation de 2% du tarif de 2014, portant à 9,64 \$ le tarif pour 2015 de l'activité pose de barricades (article 67 du chapitre V, section 1)

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michel LORD
Chef de section soutien à l'exploitation et à la sécurité des immeubles, direction des immeubles
Tél : 514-872-1186

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-19

Johanne ROUILLARD
Chef de division

Tél : 514-872-9097
Division : Soutien et exploitation des immeubles

Dossier # : 1146812001

Unité administrative responsable : Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif

Objet : Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences locales relevant du conseil municipal pour l'exercice 2015

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

ci-joint, un projet de règlement:



[AML - 1146812001 Règlement Tarifs Ville \(exercice financier 2015\) 20141118.doc](#)

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-18

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-0232
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2015)

Vu les articles 244.1 à 244.10 et 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Tous les tarifs fixés au présent règlement comprennent, lorsqu'exigibles, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) à moins d'indication contraire à cet effet.

CHAPITRE I

ÉTUDE DE PROJETS PRÉVUS PAR LA CHARTE DE LA VILLE MONTRÉAL

2. Pour l'étude d'une demande d'autorisation réglementaire pour la réalisation d'un projet visé à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4) qui déroge à un règlement d'un arrondissement, il sera perçu :

1° si la dérogation vise l'occupation d'un bâtiment, sans nouvelle construction : 2 000,00 \$

2° si la dérogation vise une construction ou une transformation, incluant toute modification, réparation ou remplacement, d'un bâtiment de :

a) moins de 500 m² de superficie de plancher 2 000,00 \$

b) 500 m² à moins de 10 000 m² de superficie de plancher 10 500,00 \$

c) 10 000 m² à moins de 25 000 m² de superficie de plancher 19 000,00 \$

d) 25 000 m² et plus de superficie de plancher 30 000,00 \$

3° s'il s'agit de la modification d'un projet déjà autorisé par un règlement selon l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal :

a) projet de moins de 500 m² de superficie de plancher 2 000,00 \$

- b) projet de 500 m² et plus de superficie de plancher 3 750,00 \$

CHAPITRE II

ÉTUDE DE PROJETS RÉGLEMENTÉS, AUTORISATIONS ET PERMIS

3. Aux fins du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), il sera perçu :

- 1° pour l'étude d'une demande de permis visant la relocalisation d'un bâtiment : 360,00 \$

2° pour l'étude d'une demande de permis visant la construction d'un bâtiment, un montant calculé sur la base de la valeur estimée des travaux ou un montant forfaitaire, comme suit :

- a) bâtiment résidentiel, commercial, industriel ou institutionnel
- i. par 1 000 \$ de travaux 8,90 \$
 - ii. minimum, par logement ou par local 820,00 \$

- b) bâtiment secondaire ou accessoire, tel un garage isolé, d'une superficie d'au plus 25 m² et desservant un bâtiment résidentiel
- i. par 1 000 \$ de travaux 8,90 \$
 - ii. minimum 205,00 \$

- c) bâtiment autre que ceux visés aux sous-paragraphes a) et b)
- i. par 1 000 \$ de travaux 8,90 \$
 - ii. minimum 410,00 \$

3° pour l'étude d'une demande de permis visant la transformation d'un bâtiment, incluant toute modification, réparation ou remplacement, avec ou sans aire de stationnement, un montant calculé sur la base de la valeur estimée des travaux ou un montant forfaitaire calculé comme suit :

- a) bâtiment résidentiel
- i. par 1 000 \$ de travaux 8,90 \$
 - ii. minimum 130,00 \$

- b) bâtiment commercial, industriel ou institutionnel
- i. par 1 000 \$ de travaux 8,90 \$
 - ii. minimum 390,00 \$

- | | |
|---|------------------------------------|
| c) pose de pieux d'étaçonnement de la structure,
par bâtiment | 55,00 \$ |
| 4° pour le renouvellement d'un permis prévu aux
paragraphe 2° ou 3° : | 25 % du coût du
permis original |
| a) minimum, pour un permis relatif à un bâtiment
résidentiel | 130,00 \$ |
| b) minimum, pour tout autre permis | 390,00 \$ |
| 5° pour l'étude d'une demande de permis dans le cadre
d'un programme de mise en conformité approuvé en
vertu du Règlement sur la mise en conformité de
certains bâtiments à certaines normes de sécurité
(R.R.V.M., chapitre M-4) : | 0,00 \$ |
4. Aux fins de l'article 3 du présent règlement, la valeur estimée des travaux comprend :
- 1° les frais de préparation des plans et devis;
 - 2° les frais de fourniture et d'installation de tous les matériaux et équipements intégrés au bâtiment, incluant notamment ceux reliés à l'architecture, à la structure, à la mécanique et à l'électricité, mais excluant les frais de fourniture et d'installation des appareillages reliés à l'exploitation d'un procédé industriel et les frais de fourniture et d'installation, dans un bâtiment résidentiel, d'un appareil élévateur pour personnes handicapées installé dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile (PAD) adopté par le gouvernement du Québec;
 - 3° les frais d'excavation et de remblayage des fondations du bâtiment;
 - 4° les frais d'aménagement du terrain tel l'aménagement paysager ou le stationnement lorsque ces travaux sont réalisés simultanément avec un projet de construction ou de transformation d'un bâtiment et que le règlement sur les certificats de l'arrondissement prévoit qu'ils peuvent être inclus au permis de construction;
 - 5° les taxes applicables à l'ensemble des biens et services mentionnés au présent article.
5. Aux fins de l'article 3 du présent règlement, la valeur estimée des travaux de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ne doit pas être inférieure aux coûts unitaires suivants :

1° pour un bâtiment résidentiel, par mètre carré de superficie de plancher, à l'exclusion de celle du sous-sol d'un bâtiment unifamilial :	1 220,00 \$
2° pour un bâtiment commercial, par mètre carré de superficie de plancher :	1 440,00 \$
3° pour un bâtiment industriel, par mètre carré de superficie de plancher :	935,00 \$
4° pour un bâtiment institutionnel, par mètre carré de superficie de plancher :	1 770,00 \$
6. Pour le remplacement d'un permis exigé en vertu du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) qui a été perdu, détruit ou endommagé, et pour un exemplaire additionnel de tout permis en vigueur, il sera perçu :	10,00 \$
7. Aux fins du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), il sera perçu, pour l'obtention d'un permis temporaire d'utilisation de pesticides :	
1° si le permis est délivré au nom d'une personne physique :	10,00 \$
2° si le permis est délivré au nom d'une personne morale :	25,00 \$
8. Aux fins du Règlement sur la subvention à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (03-005), il sera perçu pour l'étude d'une demande de subvention :	425,00 \$
9. Aux fins du Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (14-038), il sera perçu pour l'étude d'une demande de subvention :	425,00 \$
10. Aux fins du Règlement sur la subvention à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (03-013), il sera perçu : 435,00 \$ pour l'étude d'une demande de subvention, plus 62,00 \$ par logement, par chambre et par tranche complète de 100 mètres carrés d'aire de plancher non résidentielle, sans excéder :	4 328,00 \$
11. Aux fins du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036), il sera perçu : 435,00 \$ pour l'étude d'une demande de subvention, plus 62,00 \$ par logement, par chambre et par tranche complète de 100 mètres carrés d'aire de plancher non résidentielle, sans excéder :	4 328,00 \$

12. Aux fins du Règlement sur les subventions à l'aménagement de nouveaux logements locatifs (02-229), il sera perçu pour l'étude d'une demande de subvention : 512,00 \$, plus 62,00 \$ par logement locatif visé par la demande, sans excéder : 4 348,00 \$

13. Aux fins du Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets destinés aux familles (08-034), il sera perçu pour l'étude d'une demande de subvention : 512,00 \$, plus 62,00 \$ par logement familial prévu au projet visé par la demande, sans excéder : 4 348,00 \$

Les tarifs prévus au présent article prennent effet à compter de l'entrée en vigueur d'une modification au Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets destinés aux familles (08-034) prévoyant qu'une demande de subvention doit être accompagnée, aux fins de son étude, du paiement du montant fixé au règlement annuel sur les tarifs.

14. Aux fins du Règlement établissant un programme municipal de subvention pour la réalisation de projets destinés aux familles (14-034), il sera perçu pour l'étude d'une demande de subvention : 512,00 \$, plus 62,00 \$ par logement familial prévu au projet visé par la demande, sans excéder : 4 348,00 \$

Les tarifs prévus au présent article prennent effet à compter de l'entrée en vigueur d'une modification au Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets destinés aux familles (14-034) prévoyant qu'une demande de subvention doit être accompagnée, aux fins de son étude, du paiement du montant fixé au règlement annuel sur les tarifs.

15. Aux fins d'un règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux adopté en vertu de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19), il sera perçu pour l'étude d'une demande visant la conclusion d'une entente : 500,00 \$

16. Aux fins du Règlement sur la subvention à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (03-006), il sera perçu : 256,00 \$ pour l'étude d'une demande de subvention, plus 46,00 \$ par logement, sans excéder : 1 228,00 \$

17. Aux fins du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés

(14-037), il sera perçu : 256,00 \$ pour l'étude d'une demande de subvention, plus 46,00 \$ par logement, sans excéder : 1 228,00 \$

CHAPITRE III

ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

SECTION I

ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DE LA GESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

SOUS-SECTION 1

ÉQUIPEMENTS

18. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements de la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports, il sera perçu :

1° inscription à la pratique libre du tennis intérieur, du racquetball ou du squash, par session :

- a) résident de la Ville de Montréal
 - i. personne de 18 ans à 59 ans 125,00 \$
 - ii. personne de 60 ans et plus 85,00 \$
 - iii. prestataire de la Sécurité du revenu 85,00 \$
- b) non-résident de la Ville de Montréal
 - i. enfant de 17 ans et moins 125,00 \$
 - ii. personne de 18 ans et plus 250,00 \$

2° inscription à la pratique libre du jogging ou du badminton, par session :

- a) résident de la Ville de Montréal
 - i. personne de 18 ans à 59 ans 60,00 \$
 - ii. personne de 60 ans et plus 44,00 \$
 - iii. prestataire de la Sécurité du revenu 44,00 \$
- b) non-résident de la Ville de Montréal
 - i. enfant de 17 ans et moins 60,00 \$
 - ii. personne de 18 ans et plus 120,00 \$

3° inscription à la pratique libre de la musculation, par session :

- a) résident de la Ville de Montréal
 - i. enfant de 17 ans et moins 43,00 \$
 - ii. personne de 18 ans à 59 ans 86,00 \$

iii. personne de 60 ans et plus	60,00 \$
iv. prestataire de la Sécurité du revenu	60,00 \$
b) non-résident de la Ville de Montréal	
i. enfant de 17 ans et moins	50,00 \$
ii. personne de 18 ans et plus	172,00 \$
4° droit d'entrée, sans inscription, au jogging, à la musculation et au badminton, par période :	
a) résident de la Ville de Montréal	9,00 \$
b) non-résident de la Ville de Montréal	18,00 \$
5° pour l'émission d'une première carte d'identité et d'une carte d'accès aux activités de la salle omnisports pour les membres d'organismes qui ont conclu une entente avec la Ville de Montréal, il sera perçu, par saison :	
a) résident de la Ville de Montréal	
i. enfant de 17 ans et moins	0,00 \$
ii. personne de 18 ans et plus	6,00 \$
b) non-résident de la Ville de Montréal	
i. enfant de 17 ans et moins	6,00 \$
ii. personne de 18 ans et plus	6,00 \$
6° pour le remplacement d'une carte d'activité ou d'une carte d'identité remise lors de l'inscription, il sera perçu par carte :	6,00 \$

La baignade libre et le patinage libre sont gratuits.

L'émission d'une carte d'accès pour le personnel des organismes partenaires se fait gratuitement.

Pour un salarié de la Ville de Montréal, les frais d'inscription applicables pour les activités prévues au présent article sont ceux d'une personne de 18 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 25 % et pour un salarié du Service de la diversité sociale et des sports, les frais d'inscription applicables pour les activités prévues au présent article sont ceux d'une personne de 18 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 50 %.

19. Pour l'usage des locaux et installations du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :

1° salle omnisports, en totalité :

a) taux de base	990,00 \$
b) taux réduit	
i. compétition ou camp d'entraînement sanctionné	170,00 \$
ii. service municipal ou société paramunicipale	310,00 \$
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	310,00 \$
c) montage et démontage des installations ou période de relâche pour une compétition sanctionnée sans l'utilisation des toiles protectrices	26,00 \$
d) montage et démontage des installations ou période de relâche pour une compétition sanctionnée avec l'utilisation des toiles protectrices sur plus de 50 % de la surface de la salle ou un autre type d'événement	77,00 \$
e) période d'entraînement d'athlètes, liée à une compétition	26,00 \$
2° partie de la salle omnisports (piste entière, partie centrale de la piste, partie nord ou sud de la salle) :	
a) taux de base	556,00 \$
b) taux réduit	
i. compétition ou camp d'entraînement sanctionné	91,00 \$
ii. service municipal ou société paramunicipale	165,00 \$
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	165,00 \$
iv. entraînement d'un club d'athlétisme scolaire de la Ville de Montréal ou d'un club d'athlétisme de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe de 25 athlètes et moins	12,00 \$
v. entraînement d'un club d'athlétisme scolaire de la Ville de Montréal ou d'un club d'athlétisme de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe de 26 athlètes et plus	24,00 \$
c) montage et démontage des installations ou période de relâche	26,00 \$

d) période d'entraînement d'athlètes, liée à une compétition	26,00 \$
3° gymnase double :	
a) taux de base	433,00 \$
b) taux réduit	
i. compétition ou camp d'entraînement sanctionné	68,00 \$
ii. service municipal ou société paramunicipale	124,00 \$
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	124,00 \$
c) montage et démontage des installations ou période de relâche pour une compétition sanctionnée sans utilisation des toiles protectrices	26,00 \$
d) montage et démontage des installations ou période de relâche pour une compétition sanctionnée avec l'utilisation des toiles protectrices sur plus de 50 % de la surface de la salle ou un autre type d'événement	52,00 \$
e) période d'entraînement d'athlètes, liée à une compétition	26,00 \$
4° gymnase simple :	
a) taux de base	227,00 \$
b) taux réduit	
i. compétition ou camp d'entraînement sanctionné	39,00 \$
ii. service municipal ou société paramunicipale	62,00 \$
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	46,00 \$
c) montage et démontage des installations ou période de relâche	26,00 \$
d) période d'entraînement d'athlètes, liée à une compétition	26,00 \$
5° palestres de gymnastique, salle polyvalente, salle de karaté, salle de lutte, salle de judo, salle d'escrime, salle	

de boxe, espace pour le tir à l'arc ou autre plateau sportif équivalent :

a) taux de base	185,00 \$
b) taux réduit	
i. compétition ou camp d'entraînement sanctionné	31,00 \$
ii. service municipal ou société paramunicipale	55,00 \$
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	55,00 \$
c) montage et démontage des installations ou période de relâche	26,00 \$
d) période d'entraînement d'athlètes, liée à une compétition	26,00 \$

6° terrain de tennis intérieur, pour la pratique libre individuelle :

a) résident de la Ville de Montréal	17,50 \$
b) non-résident de la Ville de Montréal	35,00 \$

7° terrain de racquetball ou de squash, pour la pratique libre individuelle :

a) résident de la Ville de Montréal	15,00 \$
b) non-résident de la Ville de Montréal	30,00 \$

8° salon des dignitaires, hall du premier étage :

a) taux de base	103,00 \$
b) montage et démontage des installations ou période de relâche	26,00 \$
c) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	15,50 \$

9° terrasse extérieure, galerie de presse ou espace sous cette galerie :

a) taux de base	103,00 \$
-----------------	-----------

- | | |
|---|----------|
| b) montage et démontage des installations ou période de relâche | 26,00 \$ |
| c) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives | 0,00 \$ |

10° salle de réunion :

- | | |
|---|----------|
| a) taux de base | 31,00 \$ |
| b) montage et démontage des installations ou période de relâche | 26,00 \$ |
| c) local d'appoint lié à la location d'installations sportives | 0,00 \$ |

Pour l'application du paragraphe 2° du présent article, lorsque l'espace loué n'est pas spécifiquement l'un de ceux mentionnés, le tarif prévu à ce paragraphe est appliqué proportionnellement à la superficie de l'espace loué.

20. Pour l'usage des locaux et des installations du Centre de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :

1° Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure

- | | |
|--|-----------|
| a) taux de base | 200,00 \$ |
| b) taux réduit : | |
| i. compétition ou camp d'entraînement sanctionné | 65,00 \$ |
| ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs | 55,00 \$ |
| iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de la Ville de Montréal | 55,00 \$ |
| iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement | 80,00 \$ |
| v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par l'Association régionale de soccer Concordia | 45,00 \$ |
| vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal | 120,00 \$ |

vii.	partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	80,00 \$
viii.	partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	30,00 \$
ix.	partie ou entraînement d'un programme sportif pour jeunes défavorisés reconnu par le Service de la diversité sociale et des sports, du 1 ^{er} septembre au 23 juin, du lundi au vendredi, de 16h00 à 18h00	0,00 \$
x.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1 ^{er} septembre au 31 mai	
	1. samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00	130,00 \$
	2. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	80,00 \$
	3. lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00	130,00 \$
	4. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	100,00 \$
xi.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1 ^{er} septembre au 31 mai	
	1. samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00	170,00 \$
	2. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	80,00 \$
	3. lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00	170,00 \$
	4. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	110,00 \$
xii.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal pour la période du 1 ^{er} septembre au 31 mai	
	1. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	80,00 \$
	2. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	120,00 \$
xiii.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes pour la période du 1 ^{er} juin au 31 août	80,00 \$
xiv.	montage et démontage des installations ou période de relâche	26,00 \$

2° Terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure :

a)	taux de base	300,00 \$
b)	taux réduit	

i.	compétition ou camp d'entraînement sanctionné	97,50 \$
ii.	compétition sanctionnée locale pour mineurs	82,50 \$
iii.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de la Ville de Montréal	82,50 \$
iv.	partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	120,00 \$
v.	partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par l'Association régionale de soccer Concordia	67,50 \$
vi.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	180,00 \$
vii.	partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	120,00 \$
viii.	partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	45,00 \$
ix.	partie ou entraînement d'un programme sportif pour jeunes défavorisés reconnu par le Service de la diversité sociale et des sports du 1 ^{er} septembre au 23 juin, du lundi au vendredi, de 16h00 à 18h00	0,00 \$
x.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1 ^{er} septembre au 31 mai	
	1. samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00	195,00 \$
	2. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	120,00 \$
	3. lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00	195,00 \$
	4. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	150,00 \$
xi.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1 ^{er} septembre au 31 mai	
	1. samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00	255,00 \$
	2. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	120,00 \$
	3. lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00	255,00 \$
	4. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	165,00 \$
xii.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville	

de Montréal pour la période du 1 ^{er} septembre au 31 mai	
1. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	120,00 \$
2. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	180,00 \$
xiii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes pour la période du 1 ^{er} juin au 31 août	120,00 \$
xiv. montage et démontage des installations ou période de relâche	39,00 \$

3° Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :

a) taux de base	600,00 \$
b) taux réduit	
i. compétition ou camp d'entraînement sanctionné	195,00 \$
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	165,00 \$
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de la Ville de Montréal	165,00 \$
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	240,00 \$
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par l'Association régionale de soccer Concordia	135,00 \$
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	360,00 \$
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	240,00 \$
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	90,00 \$
ix. partie ou entraînement d'un programme sportif pour jeunes défavorisés reconnu par le Service de la diversité sociale et des sports du 1 ^{er} septembre au 23 juin, du lundi au vendredi, de 16h00 à 18h00	0,00 \$
x. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1 ^{er} septembre au 31 mai	

1.	samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00	390,00 \$
2.	lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	240,00 \$
3.	lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00	390,00 \$
4.	lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	300,00 \$
xi.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal pour la période du 1 ^{er} septembre au 31 mai	
1.	samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00	510,00 \$
2.	lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	240,00 \$
3.	lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00	510,00 \$
4.	lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	330,00 \$
xii.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal pour la période du 1 ^{er} septembre au 31 mai	
1.	lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	240,00 \$
2.	lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	360,00 \$
xiii.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes pour la période du 1 ^{er} juin au 31 août	240,00 \$
xiv.	montage et démontage des installations ou période de relâche	78,00 \$

4° Terrain de soccer extérieur à 7 joueurs, l'heure :

a)	taux de base	300,00 \$
b)	taux réduit	
i.	compétition ou camp d'entraînement sanctionné	50,00 \$
ii.	compétition sanctionnée locale pour mineurs	0,00 \$
iii.	période d'entraînement d'athlètes, liée à une compétition	26,00 \$
iv.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de la Ville de Montréal	0,00 \$
v.	partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par l'Association régionale de soccer Concordia	0,00 \$
vi.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	78,00 \$

vii.	partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	78,00 \$
viii.	partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	0,00 \$
ix.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	50,00 \$
x.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	78,00 \$
xi.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	150,00 \$
xii.	montage et démontage des installations ou période de relâche	26,00 \$

5° Terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure :

a)	taux de base	415,00 \$
b)	taux réduit	
i.	compétition ou camp d'entraînement sanctionné	68,00 \$
ii.	compétition sanctionnée locale pour mineurs	0,00 \$
iii.	période d'entraînement d'athlètes, liée à une compétition	26,00 \$
iv.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de la Ville de Montréal	0,00 \$
v.	partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par l'Association régionale de soccer Concordia	0,00 \$
vi.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	105,00 \$
vii.	partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	105,00 \$
viii.	partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	0,00 \$

ix.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	75,00 \$
x.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	105,00 \$
xi.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	210,00 \$
xii.	montage et démontage des installations ou période de relâche	26,00 \$

6° Salle multimédia, l'heure :

a)	taux de base, pour la salle entière	103,00 \$
b)	lorsque la salle multimédia est louée en entier en tant que local d'appoint à l'occasion de la location des installations sportives	15,50 \$
c)	taux de base pour demi-salle	51,50\$
d)	lorsque la moitié de la salle multimédia est louée en tant que local d'appoint à l'occasion de la location des installations sportives	7,50 \$
e)	lorsque la salle multimédia est utilisée par l'Association régionale de soccer Concordia, en lien avec ses obligations liées au contrat de gestion du Centre de soccer conclu entre la Ville de Montréal et cette Association	0,00 \$
f)	montage et démontage des installations ou période de relâche	26,00 \$

7° Salle de réunion ou aire événementielle, l'heure :

a)	taux de base	31,00 \$
b)	lorsqu'une salle de réunion est louée en tant que local d'appoint à l'occasion de la location des installations sportives	0,00 \$
c)	montage et démontage des installations ou période de relâche	26,00 \$

8° Aire polyvalente, l'heure :

- | | |
|---|-----------|
| a) taux de base | 310,00 \$ |
| b) lorsque l'aire polyvalente est louée en tant que local d'appoint à l'occasion de la location des installations sportives | 0,00 \$ |
| c) montage et démontage des installations ou période de relâche | 26,00 \$ |

9° Salle de conditionnement physique, l'heure :

- | | |
|---|----------|
| a) Taux de base pour une équipe sportive ou groupe sportif | 50,00 \$ |
| b) Programme sport-études et programme de concentration scolaire sanctionné par l'Association régionale de soccer Concordia | 0,00 \$ |

10° Installation de tables de banquet :

- | | |
|---|---------|
| a) de 1 à 30 tables | 0,00 \$ |
| b) 31 ^e table et plus, par table | 2,00 \$ |

11° Installation de chaises pliantes :

- | | |
|--|---------|
| a) de 1 à 150 chaises | 0,00 \$ |
| b) 151 ^e chaise et plus, par chaise | 2,00 \$ |

Durant les 30 jours suivant l'ouverture du Centre de soccer de Montréal les tarifs prévus aux paragraphes 1°, 2° et 3° du présent article ne s'appliquent pas.

21. Pour l'usage des locaux et des installations aux arénas de la Division de la gestion des installations sportives, il sera perçu, l'heure :

1° patinoire avec surface glacée :

- | | |
|--|-----------|
| a) taux de base | 310,00 \$ |
| b) taux réduit | |
| i. compétition ou camp d'entraînement sanctionné | 82,00 \$ |
| ii. compétition sanctionnée de niveau local | 41,00 \$ |

iii.	événement bénéfique dont les recettes et les dons sont versés à des organismes de bienfaisance	88,00 \$
iv.	services municipaux ou sociétés paramunicipales	67,00 \$
v.	institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	100,00 \$
vi.	équipe ou club pour adultes, affilié ou non à une fédération sportive pour la période du 1 ^{er} septembre au 30 avril	
	1. samedi et dimanche, de 8 h à 24 h	200,00 \$
	2. lundi au vendredi, de 8 h à 16 h	129,00 \$
	3. lundi au dimanche, de 16 h à 24 h	200,00 \$
	4. lundi au dimanche, de 0 h à 8 h	170,00 \$
vii.	équipe ou club pour adultes, affilié ou non à une fédération sportive pour la période du 1 ^{er} mai au 31 août	129,00 \$
viii.	club de patinage artistique ou patinage de vitesse pour adultes reconnu par une association sportive de Montréal et affilié à une fédération sportive	125,00 \$
ix.	entraînement d'athlètes dans le cadre d'un programme sport-études reconnu, d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	0,00 \$
x.	entraînement d'une équipe de hockey ou de ringuette pour mineurs d'un club de la Ville de Montréal	35,00 \$
xi.	partie de hockey ou de ringuette prévue au calendrier régulier ou lors des séries éliminatoires d'une association régionale de Montréal-Concordia	0,00 \$
xii.	partie de hockey ou de ringuette non prévue au calendrier régulier d'une association régionale de Montréal-Concordia	35,00 \$
xiii.	entraînement d'un club de patinage de vitesse ou de patinage artistique pour mineurs de la Ville de Montréal	35,00 \$
xiv.	initiation au patinage dans le cadre d'un programme reconnu pour les clubs pour mineurs d'une association régionale de Montréal-Concordia	0,00 \$
xv.	école ou camp d'entraînement en patinage de vitesse qui regroupe des athlètes de plusieurs clubs des associations de Montréal pour la partie qui ne fait pas partie d'une entente	82,00 \$

xvi. école de printemps ou estivale organisée par un organisme partenaire dans le cadre de son protocole d'entente avec la Ville de Montréal	0,00 \$
xvii. école privée ou commerciale pour une clientèle mineure ou organisme pour une clientèle mineure non affiliée à une association sportive régionale de Montréal ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	129,00 \$
xviii. période réservée, mais non utilisée par un organisme qui bénéficie d'une gratuité d'utilisation à moins d'avoir annulé la période dans un délai de 4 jours	35,00 \$
c) montage et démontage des installations ou période de relâche lors d'une compétition sanctionnée	35,00 \$
d) montage et démontage des installations ou période de relâche lors d'un autre type d'événement	103,00 \$
e) période d'entraînement d'athlètes, liée à une compétition	35,00 \$

2° patinoire, sans surface glacée :

a) taux de base	310,00 \$
b) taux réduit	
i. compétition ou camp d'entraînement sanctionné	82,00 \$
ii. activité d'un organisme pour mineurs affilié à une association sportive régionale de Montréal	35,00 \$
iii. activité d'un organisme pour mineurs non affilié à une association sportive régionale de Montréal	129,00 \$
iv. équipe ou club pour adultes, affilié ou non à une fédération sportive	93,00 \$
c) montage et démontage des installations ou période de relâche lors d'une compétition sanctionnée	26,00 \$

d) montage et démontage des installations ou période de relâche lors d'un autre type d'événement	103,00 \$
e) période d'entraînement d'athlètes, liée à une compétition	26,00 \$
3° local d'entreposage, par mois :	
a) organisme pour mineurs, de la Ville de Montréal	25,00 \$
b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 \$
c) autres situations	52,00 \$
4° salle :	
a) taux de base	31,00 \$
b) montage et démontage des installations ou période de relâche	26,00 \$
c) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 \$
5° salon des dignitaires de l'aréna Maurice-Richard :	
a) taux de base	103,00 \$
b) montage et démontage des installations ou période de relâche	26,00 \$
c) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 \$

22. Pour la réservation d'espaces de stationnement des installations de la Division de la gestion des installations sportives, il sera perçu :

1° pour la location complète du stationnement de l'aréna Maurice-Richard, pour une journée :	515,00 \$
2° pour la location d'un espace pour une automobile, l'heure :	2,00 \$
3° pour la location d'un espace pour une automobile, pour 6 heures et plus, la journée :	12,50 \$

4° pour la location d'un espace pour un autobus, l'heure :	6,25 \$
5° pour la location d'un espace pour un autobus, pour 6 heures et plus, la journée :	37,50 \$
6° pour l'émission d'un permis de stationnement au Complexe sportif Claude-Robillard pour les employés municipaux et ceux des organismes partenaires, il sera perçu, par année :	20,00 \$
7° pour la location d'un espace de stationnement de l'aréna Maurice-Richard lors d'un événement dans les installations du Parc Olympique excluant l'aréna, par jour :	12,50 \$

23. Pour l'usage des installations à la piscine du Complexe sportif Claude-Robillard et à la piscine George-Vernot, il sera perçu, l'heure :

1° un bassin (bassin de plongeon, bassin de natation nord, bassin de natation sud) au Complexe sportif Claude-Robillard ou le bassin à la piscine George-Vernot :	
a) taux de base	433,00 \$
b) taux réduit	
i. compétition ou camp d'entraînement sanctionné, au Complexe sportif Claude-Robillard	68,00 \$
ii. compétition ou camp d'entraînement sanctionné, à la piscine George-Vernot	34,00 \$
iii. service municipal ou société paramunicipale	124,00 \$
iv. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	124,00 \$
c) montage et démontage des installations ou période de relâche	26,00 \$
d) période d'entraînement d'athlètes, liée à une compétition	26,00 \$
2° deux bassins (bassin de plongeon, bassin de natation nord, bassin de natation sud) au Complexe sportif Claude-Robillard :	
a) taux de base	620,00 \$

b) taux réduit	
i. compétition ou camp d'entraînement sanctionné	102,00 \$
ii. services municipaux ou société paramunicipale	185,00 \$
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	185,00 \$
c) montage et démontage des installations ou période de relâche	26,00 \$
d) période d'entraînement d'athlètes, liée à une compétition	52,00 \$
3° trois bassins (bassin de plongeon, bassin de natation nord, bassin de natation sud) au Complexe sportif Claude-Robillard :	
a) taux de base	990,00 \$
b) taux réduit	
i. compétition ou camp d'entraînement sanctionné	170,00 \$
ii. services municipaux ou société paramunicipale	310,00 \$
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	310,00 \$
c) montage et démontage des installations ou période de relâche	26,00 \$
d) période d'entraînement d'athlètes, liée à une compétition	77,00 \$
4° terrasse extérieure au Complexe sportif Claude-Robillard :	
a) taux de base	103,00 \$
b) terrain de volleyball de plage	15,00\$
c) montage et démontage des installations ou période de relâche	26,00 \$
d) espace d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 \$

5° terrasse intérieure (côté ouest) au Complexe sportif Claude-Robillard :

a) taux de base	31,00 \$
b) montage et démontage des installations ou période de relâche	26,00 \$
c) espace d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 \$

6° salle de réunion à la piscine George-Vernot :

a) taux de base	31,00 \$
b) montage et démontage des installations ou période de relâche	26,00 \$
c) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 \$

Malgré le paragraphe 1° du premier alinéa, lorsqu'un bassin de 50 mètres est loué, le tarif fixé au paragraphe 2° de cet alinéa, pour la location de 2 bassins, s'applique à cette location.

Pour l'usage d'installations à la piscine du Complexe sportif Claude-Robillard et à la piscine George-Vernot, lorsque l'espace loué n'est pas spécifiquement l'un de ceux mentionnés au présent article, le tarif prévu est appliqué proportionnellement à la superficie louée.

24. Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :

1° terrain de baseball ou balle molle :

a) taux de base	258,00 \$
b) taux réduit	
i. permis occasionnel pour une équipe de la Ville de Montréal	32,00 \$
ii. permis occasionnel pour une équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal	63,00 \$
iii. compétition ou camp d'entraînement sanctionné	42,00 \$
iv. tournoi organisé par l'Association des sports de balle à Montréal (1991) inc.	0,00 \$

c) montage et démontage des installations ou période de relâche	26,00 \$
d) période d'entraînement d'athlètes liée à une compétition	26,00 \$
e) terrain de balle 1, espace d'appoint lors d'une compétition ou d'un camp d'entraînement d'athlétisme	0,00 \$
f) partie ou période d'entraînement prévue au calendrier régulier ou lors des séries éliminatoires d'une association régionale de Montréal-Concordia pour du sport mineur montréalais	0,00 \$
2° terrain de soccer synthétique:	
a) taux de base	415,00 \$
b) taux réduit	
i. permis occasionnel pour une équipe de la Ville de Montréal (terrain à 9 ou 11 joueurs)	105,00 \$
ii. permis occasionnel pour une équipe de la Ville de Montréal (terrain à 7 joueurs)	78,00 \$
iii. permis occasionnel pour une équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal (terrain à 9 ou 11 joueurs)	210,00 \$
iv. permis occasionnel pour une équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal (demi-terrain) (terrain à 7 joueurs)	155,00 \$
v. compétition ou camp d'entraînement sanctionné (terrain à 9 ou 11 joueurs)	68,00 \$
vi. compétition ou camp d'entraînement sanctionné (terrain à 7 joueurs)	50,00 \$
vii. tournoi organisé par l'Association régionale de soccer Concordia inc.	0,00\$
c) montage et démontage des installations ou période de relâche, l'heure	26,00 \$
d) période d'entraînement d'athlètes liée à une compétition, l'heure	26,00 \$
e) partie ou période d'entraînement prévue au calendrier régulier ou lors des séries éliminatoires d'une association régionale de	

Montréal-Concordia pour du sport mineur montréalais	0,00\$
3° piste d'athlétisme et terrain de soccer naturel, l'heure :	
a) taux de base	495,00 \$
b) taux réduit	
i. compétition ou camp d'entraînement sanctionné	68,00 \$
ii. services municipaux ou société paramunicipale	124,00 \$
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	124,00 \$
iv. entraînement d'un club d'athlétisme scolaire de la Ville de Montréal ou d'un club d'athlétisme de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe de 25 athlètes et moins	12,00 \$
v. entraînement d'un club d'athlétisme scolaire de la Ville de Montréal ou d'un club d'athlétisme de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe de 26 athlètes et plus	24,00 \$
c) montage et démontage des installations ou période de relâche	26,00 \$
d) période d'entraînement d'athlètes, liée à une compétition	26,00 \$
4° terrain de tennis extérieur pour la pratique libre individuelle :	
a) détenteur de la carte Accès Montréal, avant 17 h, l'heure	
i. enfant de 17 ans et moins	3,50 \$
ii. personne de 18 ans à 59 ans	9,00 \$
iii. personne de 60 ans et plus	6,00 \$
b) détenteur de la carte Accès Montréal, après 17 h, l'heure et en tout temps lors des congés fériés, l'heure	9,00 \$
c) carnet-rabais de 6 billets donnant droit à 6 heures de location, pour le détenteur de la carte Accès Montréal	46,00 \$

- d) non-détenteur de la carte Accès Montréal en tout temps, l'heure 11,50 \$
- e) pour une ligue organisée ou un tournoi, sans égard de la détention de la carte Accès Montréal, il sera perçu, l'heure
 - i. période de jeu du lundi au vendredi après 17h 11,50 \$
 - ii. période de jeu du lundi au vendredi avant 17h 6,00 \$
 - iii. période de jeu le samedi ou le dimanche 11,50 \$

5° terrain de mini-tennis extérieur pour la pratique libre individuelle :

- a) enfant âgé entre 3 et 9 ans, détenteur de la carte Accès Montréal, en tout temps, l'heure 2,00 \$
- b) enfant âgé entre 3 et 9 ans, non-détenteur de la carte Accès Montréal, en tout temps, l'heure 3,00 \$
- c) personne de 18 à 59 ans, aux fins de pratiquer un autre sport tel le pickleball, en tout temps 5,00 \$
- d) personne de 60 ans et plus, aux fins de pratiquer un autre sport tel le pickleball, en tout temps 4,00 \$

25. Pour l'obtention d'un permis saisonnier pour l'utilisation d'un terrain de balle ou du terrain de soccer synthétique du Complexe sportif Claude-Robillard pour la pratique récréative d'un sport collectif d'une association régionale ayant une convention avec la Ville de Montréal, il sera perçu, par saison, par équipe affiliée appartenant à une ligue de quatre équipes et plus :

- 1° équipe de Montréal : 210,00 \$
- 2° équipe de l'extérieur de Montréal : 420,00 \$
- 3° pour un organisme montréalais de régie en sport mineur : 0,00 \$

26. Pour l'installation de tables de banquet, à l'exception de l'aménagement régulier des salles de réunion, du salon des dignitaires et de l'espace sous les escaliers nord, il sera perçu :

- 1° de 1 à 30 tables : 0,00 \$
- 2° 31° table et plus, par table : 2,00 \$

27. Pour l'installation de chaises pliantes, à l'exception de l'aménagement régulier des salles de réunion, du salon des dignitaires et de l'espace sous les escaliers nord. il sera perçu :

- 1° de 1 à 150 chaises : 0,00 \$
- 2° 151^e chaise et plus, par chaise : 1,00 \$

28. Pour l'utilisation d'un lien internet externe protégé, il sera perçu pour la durée de l'évènement :

- 1° dans l'ensemble d'un bâtiment par le biais de prises terrestres : 200,00 \$
- 2° dans une salle de réunion ou au salon des dignitaires par le biais de prises terrestres, il sera perçu par jour et par salle : 25,00 \$

29. Pour la location d'un système de son lors d'un évènement, il sera perçu par jour : 25,00 \$

30. Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :

- 1° droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne, par jour :
 - a) enfant de 0 à 4 ans, en tout temps 0,00 \$
 - b) enfant de 5 à 13 ans
 - i. mardi au jeudi 11,00 \$
 - ii. vendredi, session de 15h à 21h 11,00 \$
 - iii. vendredi, option poursuite jusqu'à minuit de la session de 15h à 21h 3,00 \$
 - iv. vendredi, session de 21h à minuit 11,00 \$
 - v. samedi, dimanche et jours fériés, session de 13h à 17h 11,00 \$
 - vi. samedi, dimanche et jours fériés, session de 17h à 21h 11,00 \$
 - vii. samedi, dimanche et jours fériés, journée complète 14,00 \$
 - viii. heure jeunesse 13 ans et moins samedi et dimanche de 10h à 13h 11,00 \$
 - c) enfant de 14 à 17 ans et étudiants sur présentation de la carte étudiante
 - i. mardi au jeudi 13,00 \$

ii. vendredi, session de 15h à 21h	13,00 \$
iii. vendredi, option poursuite jusqu'à minuit de la session de 15h à 21h	3,00 \$
iv. vendredi, session de 21h à minuit	13,00 \$
v. samedi, dimanche et jours fériés, session de 13h à 17h	13,00 \$
vi. samedi, dimanche et jours fériés, session de 17h à 21h	13,00 \$
vii. samedi, dimanche et jours fériés, journée complète	15,00 \$
d) personne de 18 ans et plus	
i. mardi au jeudi	14,00 \$
ii. vendredi, session de 15h à 21h	14,00 \$
iii. vendredi, option poursuite jusqu'à minuit de la session de 15h à 21h	3,00 \$
iv. vendredi, session de 21h à minuit	14,00 \$
v. samedi, dimanche et jours fériés, session de 13h à 17h	14,00 \$
vi. samedi, dimanche et jours fériés, session de 17h à 21h	14,00 \$
vii. samedi, dimanche et jours fériés, journée complète	17,00 \$
e) combo 1 adulte et 1 enfant de 17 ans et moins	
i. mardi au jeudi	21,00 \$
ii. vendredi, session de 15h à 21h	21,00 \$
iii. vendredi, option poursuite jusqu'à minuit de la session de 15h à 21h	3,00 \$
iv. vendredi, session de 21h à minuit	21,00 \$
v. samedi, dimanche et jours fériés, session de 13h à 17h	21,00 \$
vi. samedi, dimanche et jours fériés, session de 17h à 21h	21,00 \$
vii. samedi, dimanche et jours fériés, journée complète	25,00 \$
viii. ajout d'un adulte	10,00 \$
ix. ajout d'un enfant	8,00 \$
f) forfait famille 2 adultes et 2 enfants de 17 ans et moins	
i. mardi au jeudi	30,00 \$
ii. vendredi, session de 15h à 21h	30,00 \$
iii. vendredi, option poursuite jusqu'à minuit de la session de 15h à 21h	3,00 \$
iv. vendredi, session de 21h à minuit	30,00 \$

v. samedi, dimanche et jours fériés, session de 13h à 17h	30,00 \$
vi. samedi, dimanche et jours fériés, session de 17h à 21 h	30,00 \$
vii. samedi, dimanche et jours fériés, journée complète	35,00 \$
viii. ajout d'un enfant	8,00 \$
g) admission générale au Skatepark, de 21h à 22h	
i. mardi patin acrobatique	11,00 \$
ii. mercredi skate	11,00 \$
iii. jeudi BMX	11,00 \$
h) droit d'entrée pour une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus	11,00 \$
2° vestiaire, par jour :	2,00 \$
3° visiteur accompagnant un usager sur le plateau sportif :	3,00 \$
4° laissez-passer pour le Skatepark et Roulodôme :	
a) laissez-passer de 10 entrées	110,00 \$
b) laissez-passer d'été pour une personne valide du 1 ^{er} juin au 31 août	125,00 \$
c) laissez-passer d'été pour une personne pour un mois	50,00 \$
d) laissez-passer d'hiver pour tous, pour le Skatepark, valide durant les mois de décembre, janvier, février et mars	
i. forfait pour une personne	275,00 \$
ii. forfait pour deux personnes, par personne	250,00 \$
iii. forfait pour trois personnes, par personne	225,00 \$
iv. forfait pour quatre personnes, par personne	200,00 \$
e) laissez-passer annuel	650,00 \$
5° inscription aux cours, par personne :	
a) forfait de 6 cours d'une durée de 1 heure d'initiation au patin à roues alignées, skateboard, BMX ou trottinette	125,00 \$

b) cours privé de patin à roues alignées, skateboard, BMX ou trottinette, l'heure	45,00 \$
c) pour chaque personne additionnelle pour un cours privé de patin à roues alignées, skateboard, BMX ou trottinette	15,00 \$
d) cours d'initiation « à la carte » au skateboard, BMX ou patin et trottinette	30,00 \$
6° location du Skatepark pour des activités sportives libres, pour une durée de 3 heures incluant la présence de 2 surveillants du TAZ :	
a) tarif de base, pour une location de 21h à minuit	
i. groupe de 20 personnes	350,00 \$
ii. par personne additionnelle, si plus de 20 personnes	11,00 \$
b) tarif réduit, pour une location de 21h à minuit	
i. service municipal ou société paramunicipale – groupe de 20 personnes	300,00 \$
ii. par personne additionnelle, si plus de 20 personnes	7,00 \$
7° location du Skatepark pour un événement, par jour :	
a) du lundi au vendredi, sauf durant les mois de novembre, décembre et janvier	4 000,00 \$
b) le samedi et le dimanche ainsi qu'à tous les jours durant les mois de novembre, décembre et janvier	5 000,00 \$
8° location du Roulodôme pour des activités sportives libres, incluant la présence d'un surveillant du TAZ :	
a) groupe de 50 personnes maximum, par heure, pour un minimum de 2 heures	125,00 \$
b) groupe de 50 personnes maximum faisant partie d'un service municipal ou d'une société paramunicipale, par heure, pour un minimum de 2 heures	100,00 \$
c) compétition sportive, par heure	125,00 \$

9° location du Roulodôme pour un événement, par jour :

- | | |
|---------------------------------|-------------|
| a) vendredi, samedi et dimanche | 4 000,00 \$ |
| b) du lundi au jeudi | 3 000,00 \$ |

10° activités de groupe :

- | | |
|---|-----------|
| a) inscription aux camps d'été du TAZ par personne, par semaine | 195,00 \$ |
| b) inscription au service de garde des camps d'été du TAZ, par personne, par semaine | 35,00 \$ |
| c) camp de jour, accès au Roulodôme et au Skatepark incluant les équipements sportifs et les équipements de protection, par personne, par jour | 15,00 \$ |
| d) groupe scolaire, accès au Roulodôme et au Skatepark incluant les équipements sportifs et les équipements de protection, par personne, par jour | 15,00 \$ |

11° location de la salle polyvalente :

- | | |
|--|-----------|
| a) taux de base | |
| i. par heure (minimum 3 heures) | 75,00 \$ |
| ii. journée complète (9h à 21h) | 500,00 \$ |
| b) organisme communautaire, service municipal ou société paramunicipale | |
| i. par heure (minimum 3 heures) | 50,00 \$ |
| ii. journée complète (9h à 21h) | 250,00 \$ |
| c) ménage (minimum 2 heures), par heure | |
| i. du 1 ^{er} janvier au 31 août | 32,00 \$ |
| ii. du 1 ^{er} septembre au 31 décembre | 35,00 \$ |
| d) groupe de 1 à 5 personnes pour utilisation aux fins de cours, de formations ou de réunions, l'heure | |
| i. jour de semaine, entre 9h et 17h | 15,00 \$ |
| ii. soir et fin de semaine, entre 17h et 21h | 20,00 \$ |
| iii. journée complète, jour de semaine de 9h à 21h | 150,00 \$ |
| iv. journée complète, samedi ou dimanche de 9h à 21h | 200,00 \$ |

e) groupe de 6 à 20 personnes pour utilisation aux fins de cours, de formations ou de réunions, l'heure	
i. jour de semaine, entre 9h et 17h	20,00 \$
ii. soir et fin de semaine, entre 17h et 21h	25,00 \$
iii. journée complète, jour de semaine de 9h à 21h	200,00 \$
iv. journée complète, samedi ou dimanche de 9h à 21h	300,00 \$
f) groupe de 21 personnes et plus pour utilisation aux fins de cours, de formations ou de réunions, l'heure	
i. jour de semaine, entre 9h et 17h	30,00 \$
ii. soir et fin de semaine, entre 17h et 21h	50,00 \$
iii. journée complète, jour de semaine de 9h à 21h	300,00 \$
iv. journée complète, samedi ou dimanche, de 9h à 21h	400,00 \$

12° forfaits fêtes d'enfants :

a) forfait fête Roulodôme, pour 3 heures, entre 9h et 21h pour un groupe de 8 enfants âgés de 5 ans à 14 ans, incluant les équipements sportifs et les équipements de protection, avec animation	245,00 \$
b) forfait fête Roulodôme par enfant, à partir du 9 ^e enfant	15,00 \$
c) forfait fête Skatepark, pour 3 heures, entre 9h et 21h pour un groupe de 8 enfants âgés de 7 ans à 14 ans, incluant les équipements sportifs et les équipements de protection, avec animation	245,00 \$
d) forfait fête Skatepark par enfant, à partir du 9 ^e enfant	15,00 \$

13° location des équipements de protection et des équipements sportifs :

a) patins récréatifs	8,00 \$
b) patins et équipements de protection Roulodôme, enfants groupes scolaires (maximum 60 enfants)	5,00 \$

c) planche	12,00 \$
d) planche et équipements de protection	15,00 \$
e) BMX	13,00 \$
f) BMX et équipements de protection	15,00 \$
g) casque	3,00 \$
h) forfait équipements de protection	5,00 \$
i) patins acrobatiques	12,00 \$
j) patins acrobatiques et équipements de protection Skatepark	15,00 \$
k) patins et équipements de protection Skatepark enfants pour groupes scolaires (comprenant 28 skateboards, 15 paires de patins et les équipements de protection)	7,00 \$
l) protecteurs de coudes, de genoux ou de poignets	2,00 \$
m) trottinette	12,00 \$
n) trottinette et équipements de protection	15,00 \$

14° location du système de son de la salle polyvalente, par jour :

a) tarif de base	40,00 \$
b) organisme communautaire ou service municipal	30,00 \$

15° location de mobilier :

a) chaise bleue, par chaise, par jour	
i. tarif de base	2,00 \$
ii. organisme communautaire ou service municipal	0,00 \$
b) table bleue, par table, par jour	5,00 \$

16° location des locaux d'appoint, par jour :

a) locaux de 100 à 1000 pieds carrés	50,00 \$
--------------------------------------	----------

b) locaux de 1001 à 5000 pieds carrés	450,00 \$
c) locaux de plus de 5000 pieds carrés	
i. du 1 ^{er} janvier au 31 août	1 000,00 \$
ii. du 1 ^{er} septembre au 31 décembre	1 250,00 \$

Un rabais de 10 % est offert aux détenteurs de la carte Accès Montréal âgés de 18 ans à 64 ans, sur les droits d'entrée et sur les locations d'ensembles complets d'équipements sportifs et de protection ainsi que sur le laissez-passer annuel.

SOUS-SECTION 2

RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS

31. Les tarifs prévus à l'article 18 ne s'appliquent pas à une personne accompagnant une ou plusieurs personnes handicapées pour lesquelles ce soutien est nécessaire.

Le patinage libre dans un aréna, l'usage d'un tennis extérieur et le droit d'entrée dans une piscine sont gratuits pour un événement spécial ou une activité promotionnelle organisé par la Ville.

Sur toute location à un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville et s'occupant de personnes handicapées, une réduction de 35 % des tarifs fixés aux articles 19, 21, 23 et 24 s'applique, sauf pour ceux fixés aux paragraphes 6° et 7° du premier alinéa de l'article 19 et au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 24.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, accorder une réduction partielle ou totale d'un tarif visé à la présente section, pour une catégorie de biens, de services, d'activités ou de contribuables qu'il définit.

Lorsque le Service de la diversité sociale et des sports agit comme promoteur d'un événement ou d'une activité, la tarification prévue à la présente section ne s'applique pas.

Lorsqu'une entente de partenariat d'une durée minimale d'un an conclue entre la Ville et une personne morale porte sur l'accès aux équipements collectifs visés à la présente section et prévoit une contrepartie financière ou une gratuité pour cet accès, la tarification prévue à la présente section ne s'applique pas à cette personne.

Les organismes partenaires qui ont conclu une entente avec la Division de la gestion des installations sportives ont droit, pour deux journées, d'un maximum de 18 heures chacune à une location gratuite du plateau sportif principal, lors d'une compétition sanctionnée.

SOUS-SECTION 3

INTERPRÉTATION

32. Pour l'application de la présente section, une compétition sanctionnée est une compétition dont la tenue est approuvée par un organisme sportif de régie provincial,

national ou international reconnu par le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada ou le Comité international olympique. Un camp d'entraînement sanctionné est un camp d'entraînement dont la tenue est coordonnée par un organisme sportif de régie provinciale ou national reconnu par le gouvernement du Québec ou le gouvernement du Canada.

SECTION II

PARCS JARRY, JEANNE-MANCE, LAFONTAINE ET MAISONNEUVE

33. Pour la pratique récréative, dans un parc visé par la présente section, d'un sport collectif tel que le soccer, le football, la balle-molle, le baseball, le criquet et le rugby, il sera perçu :

1° sans assistance payante :

a) permis saisonnier	
i. équipe de la Ville de Montréal	210,00 \$
ii. équipe de l'extérieur de Montréal	420,00 \$
iii. équipe mineure d'un partenaire reconnu par la Ville de Montréal pour du sport mineur montréalais	0,00 \$
b) permis de location de terrain naturel par un organisme autre qu'un organisme relevant d'une association ou d'une fédération sportive, l'heure :	
i. équipe de la Ville de Montréal	32,00 \$
ii. équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal	63,00 \$
iii. institution scolaire	32,00 \$
iv. compétition de niveau provincial, national ou international	100,00 \$
c) permis de location de terrain naturel pour un organisme relevant d'une association ou d'une fédération sportive	0,00 \$
d) permis pour les jeux de bocce et de pétanque et pour les pique-niques	0,00 \$

2° avec assistance payante :

a) par partie	500,00 \$
b) pour une activité organisée par un organisme de régie ou un organisme à but non lucratif reconnu par la Ville de Montréal	0,00 \$
c) frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu au sous-paragraphe a), l'heure	25,00 \$

Les tarifs prévus au présent article ne sont pas applicables à une institution scolaire ayant conclu avec la Ville de Montréal, une convention comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de biens ou de services ou aux activités prévues au présent article.

34. Pour la location d'un terrain de soccer synthétique dans un parc visé par la présente section, il sera perçu, l'heure :

1° terrain synthétique complet :

a) équipe de la Ville de Montréal	105,00 \$
b) équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal	210,00 \$
c) institution scolaire	105,00 \$
d) compétition de niveau provincial, national ou international	210,00 \$

2° demi-terrain synthétique

a) équipe de la Ville de Montréal	78,00 \$
b) équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal	155,00 \$
c) institution scolaire	78,00 \$
d) compétition de niveau provincial, national ou international	155,00 \$

3° frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu aux paragraphes 1° et 2° : 25,00 \$

Les tarifs prévus au présent article ne sont pas applicables à une institution scolaire ayant conclu avec la Ville de Montréal, une convention comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de biens ou de services ou aux activités prévues au présent article.

35. Pour l'usage d'une piscine extérieure, dans un parc visé par la présente section, il sera perçu :

1° droit d'entrée, sur semaine : 0,00 \$

2° droit d'entrée, fin de semaine et jour férié :

a) enfant de 2 ans et moins	0,00 \$
b) enfant âgé de 3 ans à 17 ans	1,00 \$

- c) personne âgée de 18 ans à 54 ans 3,00 \$
- d) personne âgée de 55 ans et plus 2,00 \$

3° location à l'heure :

- a) taux de base 163,00 \$
- b) taux réduit pour tout groupe de la Ville de Montréal 82,00 \$

4° location d'un demi-bassin, l'heure :

- a) taux de base 80,00 \$
- b) taux réduit pour tout groupe de la Ville de Montréal 40,00 \$

36. Pour l'usage d'une pataugeoire extérieure, dans un parc visé par la présente section, il sera perçu :

1° droit d'entrée : 0,00 \$

2° location d'une pataugeoire, l'heure :

- a) taux de base 82,00 \$
- b) taux réduit pour tout groupe de la Ville de Montréal 41,00 \$

37. Pour la location d'un terrain de tennis extérieur dans un parc visé par la présente section, il sera perçu, l'heure :

1° détenteur de la carte Accès-Montréal :

- a) location avant 17 h
 - i. enfant de 17 ans et moins 3,00 \$
 - ii. personne âgée de 18 ans à 54 ans 8,00 \$
 - iii. personne âgée de 55 ans et plus 5,00 \$
- b) location après 17 h pour tous les groupes d'âge 8,00 \$

2° non-détenteur de la carte Accès-Montréal : 10,00 \$

3° carnet-rabais de 6 billets donnant droit à 6 heures de location : 40,00 \$

38. Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu, pour un parcours de 9 trous :

1° sur semaine :

a) détenteur de la carte Accès Montréal	
i. départ jusqu'à 16 h	15,00 \$
ii. départ après 16 h	12,50 \$
iii. personne âgée de 55 ans et plus, départ jusqu'à 16 h	12,50 \$
iv. personne âgée de 55 ans et plus, départ après 16 h	10,00 \$
b) non-détenteur de la carte Accès Montréal quelle que soit l'heure du départ	22,00 \$

2° fin de semaine et congé férié :

a) détenteur de la carte Accès Montréal	
i. départ jusqu'à 16 h	16,00 \$
ii. départ après 16 h	13,50 \$
iii. personne âgée de 55 ans et plus, départ jusqu'à 16 h	13,50 \$
iv. personne âgée de 55 ans et plus, départ après 16 h	11,00 \$
b) non-détenteur de la carte Accès Montréal	22,00 \$

3° enfant de 17 ans et moins, en tout temps 10,00\$

4° programme « Premiers Élans CN »

a) cours	0,00 \$
b) pratique	5,00 \$

39. Pour un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la Ville et s'occupant de personnes handicapées, une réduction de 35 % s'applique sur les tarifs fixés aux articles 34, 36 et 37, ainsi qu'aux sous-paragraphes c) et d) du paragraphe 2° de l'article 35.

Lors d'un événement spécial ou d'une activité promotionnelle gérés par la Ville, les tarifs prévus à la présente section ne s'appliquent pas.

Les tarifs prévus à la présente section ne s'appliquent pas à une personne accompagnant une ou plusieurs personnes handicapées pour lesquelles ce soutien est nécessaire.

SECTION III

ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE

SOUS-SECTION 1 INTERPRÉTATION

40. Pour l'application de la présente section :

1° les institutions de l'Espace pour la vie sont :

- a) le Jardin botanique et l'Insectarium
- b) le Biodôme
- c) le Planétarium Rio Tinto Alcan

2° organisme touristique : organisme touristique amenant plus de 500 visiteurs par année dans l'une ou l'autre des institutions de l'Espace pour la vie.

SOUS-SECTION 2 DROITS D'ENTRÉE

41. Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu :

1° droit d'entrée individuel :

- a) tarification régulière,
 - i. enfant de 5 ans à 17 ans 9,75 \$
 - ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 14,25 \$
 - iii. personne de 18 ans à 64 ans 19,25 \$
 - iv. personne de 65 ans et plus 17,75 \$
 - v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 53,50 \$
- b) détenteur de la carte Accès Montréal,
 - i. enfant de 5 ans à 17 ans 5,50 \$
 - ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 8,50 \$
 - iii. personne de 18 ans à 64 ans 11,25 \$
 - iv. personne de 65 ans et plus 10,25 \$
 - v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 28,50 \$
- c) résident du Québec,
 - i. enfant de 5 ans à 17 ans 7,75 \$
 - ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 11,50 \$

iii. personne de 18 ans à 64 ans	15,25 \$
iv. personne de 65 ans et plus	14,25 \$
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	42,75 \$
2° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :	
a) enfant de 5 ans à 17 ans	6,75 \$
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	10,00 \$
c) personne de 18 ans à 64 ans	13,25 \$
d) personne de 65 ans et plus	12,25 \$
e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	6,00 \$
f) camps de jour de la Ville	3,00 \$
3° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :	
a) enfant de 5 ans à 17 ans	6,00 \$
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	9,25 \$
c) personne de 18 ans à 64 ans	12,25 \$
d) personne de 65 ans et plus	11,25 \$

42. Pour l'obtention de la Carte lève-tôt annuelle donnant accès aux jardins extérieurs entre 6h00 et 9h00, il sera perçu, par personne:

1° par carte :	8,00 \$
2° remplacement d'une carte du marcheur en cas de perte, de vol ou de bris :	5,00 \$

43. L'accès aux jardins extérieurs uniquement est gratuit, pour tous les visiteurs du 1^{er} janvier au 14 mai ainsi que du 2 novembre au 31 décembre durant les heures normales d'ouverture du Jardin botanique.

L'accès aux jardins extérieurs uniquement est gratuit pour les détenteurs de la Carte Accès Montréal durant les heures normales d'ouverture du Jardin botanique, sauf pendant l'événement Jardins de lumière, du 4 septembre au 1^{er} novembre à compter de 17h00.

SOUS-SECTION 3

FORAITS (JARDIN BOTANIQUE ET INSECTARIUM, BIODÔME, PLANÉTIARIUM RIO TINTO ALCANET TOUR DE MONTRÉAL)

44. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux (2) institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :

1^o droit d'entrée individuel :

a) tarification régulière	
i. enfant de 5 ans à 17 ans	16,75 \$
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	25,00 \$
iii. personne de 18 ans à 64 ans	33,50 \$
iv. personne de 65 ans et plus	31,00 \$
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	92,00 \$
b) détenteur de la carte Accès Montréal	
i. enfant de 5 ans à 17 ans	10,25 \$
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	15,25 \$
iii. personne de 18 ans à 64 ans	20,50 \$
iv. personne de 65 ans et plus	18,25 \$
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	50,00 \$
c) résident du Québec,	
i. enfant de 5 ans à 17 ans	13,25 \$
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	20,25 \$
iii. personne de 18 ans à 64 ans	26,75 \$
iv. personne de 65 ans et plus	24,50 \$
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	71,50 \$

2^o droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus:

a) enfant de 5 ans à 17 ans	11,75 \$
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	17,50 \$

c) personne de 18 ans à 64 ans	23,50 \$
d) personne de 65 ans et plus	21,50 \$
e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	11,25 \$
3° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :	
a) enfant de 5 ans à 17 ans	10,75 \$
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	16,00 \$
c) personne de 18 ans à 64 ans	21,50 \$
d) personne de 65 ans et plus	19,50 \$

45. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux trois (3) institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :

1° droit d'entrée individuel :

a) tarification régulière	
i. enfant de 5 ans à 17 ans	23,75 \$
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	35,75 \$
iii. personne de 18 ans à 64 ans	47,75 \$
iv. personne de 65 ans et plus	44,25 \$
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	130,50 \$
b) détenteur de la carte Accès Montréal	
i. enfant de 5 ans à 17 ans	15,00 \$
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	22,00 \$
iii. personne de 18 ans à 64 ans	29,75 \$
iv. personne de 65 ans et plus	26,25 \$
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	71,50 \$
c) résident du Québec	
i. enfant de 5 ans à 17 ans	18,75 \$
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	29,00 \$

iii. personne de 18 ans à 64 ans	38,25 \$
iv. personne de 65 ans et plus	34,75 \$
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	100,25 \$
2° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :	
a) enfant de 5 ans à 17 ans	16,75 \$
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	25,00 \$
c) personne de 18 ans à 64 ans	33,75 \$
d) personne de 65 ans et plus	30,75 \$
e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	16,50 \$
3° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :	
a) enfant de 5 ans à 17 ans	15,50 \$
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	22,75 \$
c) personne de 18 ans à 64 ans	30,75 \$
d) personne de 65 ans et plus	27,75 \$

46. Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :

1° forfait comprenant les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	
a) tarification régulière,	
i. enfant de 5 ans à 17 ans	19,25 \$
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	29,50 \$
iii. personne de 18 ans à 64 ans	38,25 \$
iv. personne de 65 ans et plus	35,00 \$
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	101,50 \$
b) résident du Québec,	
i. enfant de 5 ans à 17 ans	15,50 \$

ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	23,75 \$
iii. personne de 18 ans à 64 ans	30,50 \$
iv. personne de 65 ans et plus	28,00 \$
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	81,00 \$
c) droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus	
i. enfant de 5 ans à 17 ans	13,50 \$
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	20,50 \$
iii. personne de 18 ans à 64 ans	26,75 \$
iv. personne de 65 ans et plus	24,25 \$
d) droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :	
i. enfant de 5 ans à 17 ans	11,75 \$
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	18,50 \$
iii. personne de 18 ans à 64 ans	23,75 \$
iv. personne de 65 ans et plus	21,75 \$
2° forfait comprenant les droits d'entrée à deux (2) institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	
a) tarification régulière	
i. enfant de 5 ans à 17 ans	26,25 \$
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	40,25 \$
iii. personne de 18 ans à 64 ans	52,50 \$
iv. personne de 65 ans et plus	48,25 \$
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	140,00 \$
b) résident du Québec	
i. enfant de 5 ans à 17 ans	21,00 \$
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	32,50 \$
iii. personne de 18 ans à 64 ans	42,00 \$
iv. personne de 65 ans et plus	38,25 \$
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	109,75 \$

c) droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus	
i. enfant de 5 ans à 17 ans	18,50 \$
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	28,00 \$
iii. personne de 18 ans à 64 ans	37,00 \$
iv. personne de 65 ans et plus	33,50 \$
d) droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique	
i. enfant de 5 ans à 17 ans	16,50 \$
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	25,25 \$
iii. personne de 18 ans à 64 ans	33,00 \$
iv. personne de 65 ans et plus	30,00 \$
3° forfait comprenant les droits d'entrée aux trois (3) institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :	
a) tarification régulière	
i. enfant de 5 ans à 17 ans	33,25 \$
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	51,00 \$
iii. personne de 18 ans à 64 ans	66,75 \$
iv. personne de 65 ans et plus	61,50 \$
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	178,50 \$
b) résident du Québec	
i. enfant de 5 ans à 17 ans	26,50 \$
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	41,25 \$
iii. personne de 18 ans à 64 ans	53,50 \$
iv. personne de 65 ans et plus	48,50 \$
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	138,50 \$
c) droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus	
i. enfant de 5 ans à 17 ans	23,50 \$
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	35,50 \$
iii. personne de 18 ans à 64 ans	47,25 \$
iv. personne de 65 ans et plus	42,75 \$

d) droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique	
i. enfant de 5 ans à 17 ans	21,25 \$
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	32,00 \$
iii. personne de 18 ans à 64 ans	42,25 \$
iv. personne de 65 ans et plus	38,25 \$

SOUS-SECTION 4

PRISE DE PHOTO, TOURNAGES, AUTRES ACTIVITÉS et TARIFS DE L'ESPACE POUR LA VIE

47. Pour les activités suivantes, il sera perçu :

1° prise de photos à des fins commerciales, par institution pour un maximum de 8 heures :	
a) 1 personne	500,00 \$
b) 2 à 5 personnes	900,00 \$
c) 6 à 15 personnes	1 200,00 \$
d) pour chaque heure supplémentaire, en sus du contrat	200,00 \$
2° en sus du droit d'entrée, l'accès aux serres du Jardin botanique pour des prises de photos de mariage, pour un maximum de 10 personnes par événement :	100,00 \$
3° tournage commercial ou cinématographique, l'heure, minimum 2 heures :	
a) moins de 5 personnes	200,00 \$
b) 5-14 personnes	300,00 \$
c) 15-29 personnes	400,00 \$
d) 30-49 personnes	500,00 \$
e) 50 personnes et plus	600,00 \$
4° réservation de places pour spectacle, animation, vestiaire ou dans un local pour prendre un lunch pour un groupe de 15 enfants et plus, âgés de 4 ans et moins, par jour, par enfant :	3,00 \$

- | | |
|---|----------|
| 5° inscription d'un groupe d'un maximum de 15 personnes
aux visites guidées avec un animateur, l'heure : | 65,00 \$ |
| 6° inscription à une visite de nuit, par personne incluant collation et petit déjeuner : | |
| a) au Biodôme ou au Planétarium Rio Tinto Alcan | 50,00 \$ |
| b) au Biodôme ou au Planétarium Rio Tinto Alcan
avec une visite d'une autre institution de
l'Espace pour la vie | |
| i. adulte | 60,25 \$ |
| ii. enfant | 55,00 \$ |

SOUS- SECTION 5

STATIONNEMENTS, BOUTIQUES ET LOCATION D'INSTALLATIONS

48. Pour l'accès aux terrains de stationnement du Jardin botanique et de l'Insectarium (terrains 237 et 238), il sera perçu, selon l'horaire indiqué ci-après :

- | | |
|---|----------|
| 1° stationnement d'un véhicule automobile, par jour : | |
| a) tarif de base | 12,00 \$ |
| b) tarif réduit pour les bénévoles des sociétés amies
ou partenaires lors des journées où ils effectuent
du bénévolat | 0,00 \$ |
| 2° stationnement d'un véhicule automobile, par mois : | |
| a) tarif de base | 45,00 \$ |
| b) tarif réduit pour les employés des institutions de
l'Espace pour la vie | |
| i. du 1 ^{er} septembre au 31 mai | 0,00 \$ |
| ii. du 1 ^{er} juin au 31 août | 25,00 \$ |
| 3° stationnement d'un autobus, par jour : | |
| a) avec visite de l'une des institutions de l'Espace
pour la vie | 0,00 \$ |
| b) sans visite des institutions de l'Espace pour la vie | 12,00 \$ |

49. Pour l'accès au Stationnement du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan (terrain 206), il sera perçu, selon l'horaire indiqué ci-après :

1° stationnement d'un véhicule automobile, par jour :	12,00 \$
2° stationnement d'un véhicule automobile, par mois :	
a) tarif de base	45,00 \$
b) tarif réduit pour les employés des institutions de l'Espace pour la vie	
i. du 1 ^{er} septembre au 31 mai	0,00 \$
ii. du 1 ^{er} juin au 31 août	25,00 \$
3° stationnement d'un véhicule automobile, par année	495,00 \$
4° stationnement d'un autobus, par jour :	
a) avec visite de l'une des institutions de l'Espace pour la vie	0,00 \$
b) sans visite des institutions de l'Espace pour la vie	12,00 \$

50. Pour la location des salles, jardins, chapiteaux ou bâtiments, relatifs aux institutions de l'Espace pour la Vie, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 1.

SOUS-SECTION 6

RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS

51. Une réduction de 25 % est offerte aux employés de la Ville de Montréal sur présentation de la carte d'employé et de 15 % aux membres des sociétés amies ou partenaires et aux détenteurs de la carte Accès Montréal sur les achats d'articles au prix régulier effectués dans les boutiques de l'Espace pour la vie.

Une réduction de 25 % est offerte aux employés de la Ville de Montréal sur présentation de la carte d'employé et de 15 % aux membres des sociétés amies ou partenaires sur les achats au restaurant sur le site du Jardin botanique et de l'Insectarium.

Les droits d'entrée applicables aux invités qui accompagnent un employé, œuvrant dans l'une des institutions de l'Espace pour la vie sur présentation de sa carte d'employé, sont les mêmes que ceux des personnes effectuant une visite organisée par un organisme touristique.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, accorder une réduction partielle ou totale d'un tarif visé à la présente section, pour une catégorie de biens, de services, d'activités ou de contribuables qu'il définit.

Aucun droit d'entrée n'est exigé dans les institutions de l'Espace pour la vie pour les personnes suivantes :

- 1° employés œuvrant dans les institutions de l’Espace pour la vie, sur présentation de leur carte d’employé;
- 2° membres des sociétés amies de l’Espace pour la vie et membres de leurs conseils d’administration lorsque l’entrée a lieu dans l’institution de l’Espace pour la vie avec laquelle cette société est une amie;
- 3° membres des conseils d’administration des sociétés partenaires de l’Espace pour la vie lorsque l’entrée a lieu dans l’institution de l’Espace pour la vie avec laquelle cette société est un partenaire;
- 4° membres du corps diplomatique;
- 5° personnes ou entreprises œuvrant au développement de l’Espace pour la vie, dans le cadre d’activités commerciales promotionnelles, scientifiques ou éducatives;
- 6° Détenteur de la « Carte Musées Montréal », sur présentation de cette carte.

Le stationnement est gratuit au Biodôme lorsqu’il y est disponible, pour les personnes suivantes :

- 1° membres des conseils d’administration des sociétés partenaires du Centre Pierre-Charbonneau;
- 2° bénévoles œuvrant pour des organismes de loisirs ou communautaires, lorsqu’ils utilisent le Centre Pierre-Charbonneau pour des événements spéciaux;
- 3° personnes inscrites aux activités sportives, culturelles et de loisirs du Centre Pierre-Charbonneau, qui participent aux activités régulières des organismes suivants :
 - a) Association du Centre Pierre-Charbonneau;
 - b) Club Gymnacentre Inc.

SECTION IV

CENTRE D’HISTOIRE DE MONTRÉAL

52. Pour les droits d’entrée au Centre d’histoire de Montréal, il sera perçu :

- 1° droit d’entrée individuel :
 - a) détenteur de la carte Accès Montréal
 - i. enfant de 5 ans et moins 0,00 \$
 - ii. enfant de 6 ans à 17 ans 2,00 \$
 - iii. étudiant de 18 ans et plus 2,00 \$
 - iv. personne de 18 ans à 54 ans 4,00 \$
 - v. personne de 55 ans et plus 3,00 \$

vi. famille de 4 personnes incluant au moins 2 enfants de 17 ans et moins	13,00 \$
b) non-détenteur de la carte Accès Montréal	
i. enfant de 5 ans et moins	0,00 \$
ii. enfant de 6 ans à 17 ans	4,00 \$
iii. étudiant de 18 ans et plus	4,00 \$
iv. personne de 18 ans à 54 ans	6,00 \$
v. personne de 55 ans et plus	5,00 \$
vi. famille de 4 personnes incluant au moins 2 enfants de 17 ans et moins	15,00 \$
c) détenteur de la carte CAA	
i. enfant de 5 ans et moins	0,00 \$
ii. enfant de 6 ans à 17 ans	3,20 \$
iii. étudiant de 18 ans et plus	3,20 \$
iv. personne de 18 ans à 54 ans	4,80 \$
v. personne de 55 ans et plus	4,00 \$
2° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 10 personnes et plus	
a) enfant de 5 ans et moins	0,00 \$
b) enfant de 6 ans à 17 ans	1,75 \$
c) étudiant de 18 ans et plus	1,75 \$
d) personne de 18 ans à 54 ans	2,25 \$
e) personne de 55 ans et plus	1,75 \$

Sur présentation de la « Carte Musées Montréal », l'accès au Centre d'histoire de Montréal est gratuit.

53. Pour une personne accompagnant une ou plusieurs personnes handicapées nécessitant ce soutien et pour un bénéficiaire de la sécurité du revenu, résident de la Ville de Montréal, le droit d'entrée au Centre est gratuit.

Les tarifs des droits d'entrée fixés à l'article 52 ne s'appliquent pas dans le cas d'une activité promotionnelle gérée par la Ville et visant à faire connaître le Centre, telle que la Journée des musées, la Journée de la culture, la Journée du patrimoine.

Malgré le sous-paragraphe b) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 52, le tarif des droits d'entrée applicable aux détenteurs de la carte Accès Montréal s'applique également aux personnes visées par une activité promotionnelle gérée par la Ville et visant à favoriser la fréquentation du Centre par les touristes et les entreprises.

SECTION V
VELOS EN LIBRE SERVICE BIXI

54. Pour un abonnement au Service Bixi, il sera perçu :

1° abonnement d'une durée d'un an	82,50 \$
2° abonnement d'une durée de 30 jours	31,25\$
3° abonnement d'une durée de 24 heures	5,00 \$

55. Pour l'achat de 20 abonnements et plus au Service Bixi, il sera perçu par abonnement d'une durée d'un an : 66,00\$

56. Pour l'utilisation d'un vélo par un abonné au Service Bixi, il sera perçu :

1° Pour une utilisation d'une durée de 45 minutes ou moins :	0,00 \$
2° Pour une utilisation de plus de 45 minutes sans dépasser 60 minutes :	1,75 \$
3° Pour une utilisation de plus de 60 minutes sans dépasser 90 minutes :	4,25 \$
4° Pour toute utilisation d'une durée de plus de 90 minutes, en sus du tarif prévu au paragraphe 3°, pour chaque demi-heure excédentaire :	7,00 \$

57. Pour un droit d'accès occasionnel au Service Bixi, il sera perçu :

1° accès de 72 heures :	15,00 \$
2° accès de 24 heures :	7,00 \$

58. Pour l'utilisation d'un vélo par un détenteur d'un droit d'accès occasionnel au Service Bixi, il sera perçu :

1° Pour une utilisation d'une durée de 30 minutes ou moins :	0,00 \$
2° Pour une utilisation de plus de 30 minutes sans dépasser 60 minutes :	1,75 \$
3° Pour une utilisation de plus de 60 minutes sans dépasser 90 minutes :	4,25 \$

- 4° Pour toute utilisation d'une durée de plus de 90 minutes, en sus du tarif prévu au paragraphe 3°, pour chaque demi-heure excédentaire : 7,00 \$
- 59.** Pour un abonnement annuel multiusagers au Service Bixi, il sera perçu 235,00\$
- 60.** Pour l'utilisation d'un vélo par un détenteur d'un abonnement annuel multiusagers au Service Bixi, il sera perçu :
- 1° Pour une utilisation d'une durée de 60 minutes ou moins : 0,00 \$
- 2° Pour une utilisation de plus de 60 minutes sans dépasser 90 minutes : 1,75 \$
- 3° Pour toute utilisation d'une durée de plus de 90 minutes, en sus du tarif prévu au paragraphe 2°, pour chaque demi-heure excédentaire : 7,00 \$

61. Le comité exécutif peut, par ordonnance, accorder une réduction partielle ou totale d'un tarif visé à la présente section, pour une catégorie de biens, de services, d'activités ou de contribuables qu'il définit ou établir de nouvelles catégories d'abonnements, de droits d'accès ou d'utilisation.

CHAPITRE IV

UTILISATION DE BIENS PUBLICS

62. Pour l'utilisation d'antennes, d'émetteurs et de récepteurs sur le Mont-Royal, il sera perçu :

- 1° pour les contrats en vigueur au 31 décembre 2002 :
- a) étude de la demande 750,00 \$
- b) location de bâti et antenne simplex, par mois 600,00 \$
- c) location de bâti et antenne duplex, par mois 750,00 \$
- d) location d'un contrôleur de site pour un système de radiocommunication, par mois 750,00 \$
- 2° pour les contrats signés le ou après le 1^{er} janvier 2003 :
- a) étude de la demande 800,00 \$

- b) location de bâti et antenne simplex, par mois 650,00 \$
- c) location de bâti et antenne duplex, par mois 800,00 \$
- d) location d'un contrôleur de site pour un système de radiocommunication, par mois 800,00 \$

63. Pour l'utilisation d'équipements hydrométriques et d'arpentage, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 2.

64. Pour la location d'un équipement de branchement à une borne d'incendie, il sera perçu, par jour : 159,00 \$

Le tarif prévu au présent article ne s'applique pas lorsque la location est faite à un organisme sans but lucratif.

65. Pour l'utilisation de la pesée publique, il sera perçu : 10,00 \$

CHAPITRE V

SERVICES FOURNIS PAR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE

SECTION I

SERVICES RELATIFS AUX BIENS PRIVÉS

66. Pour les remorquages suivants, il sera perçu :

1° remorquage d'un véhicule laissé sur le domaine public et auquel il manque une pièce essentielle à sa mise en marche autonome, effectué à l'initiative de la Ville : 80,00 \$

2° remorquage d'un véhicule ou d'une partie de véhicule, effectué à la demande d'un tiers :

- a) sur l'île de Montréal et ne requérant qu'une dépanneuse 80,00 \$

- b) à partir d'un lieu situé hors de l'île de Montréal, ou qui nécessite plus d'une dépanneuse ou d'autres équipements en plus d'une dépanneuse : les frais engagés par la Ville dans chaque cas

67. Pour une extermination ou une désinfection, dans un local ou un véhicule, il sera perçu : 271,25 \$

68. Pour la pose de barricades en application des règlements, pour chaque panneau de 0,0929 m², il sera perçu : 9,64 \$

SECTION II
SERVICES RELATIFS À DES BIENS PUBLICS

69. Pour le déplacement d'une borne d'incendie située sur le territoire de la Ville et qui entrave l'accès à une propriété par le bateau trottoir, il sera perçu :

1° si le déplacement ne nécessite qu'une déviation : 9 713,00 \$

2° si le déplacement nécessite une relocalisation : 19 068,00 \$

70. Pour la mise à la terre de fils, il sera perçu, l'unité : 330,00 \$

SECTION III
INSPECTION ET SURVEILLANCE, VÉRIFICATIONS, TESTS, ANALYSES EN LABORATOIRE, RECHERCHES, ÉTUDES DIVERSES ET COURS

71. Aux fins du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), il sera perçu pour une inspection effectuée en dehors des heures régulières de travail :

1° lorsque l'inspection est continuée sur place, dans le prolongement des heures régulières, l'heure : 90,00 \$

2° lorsqu'elle est commencée en dehors des heures régulières :

a) minimum (3 heures) 270,00 \$

b) pour chaque heure supplémentaire après 3 heures consécutives 90,00 \$

72. Pour les services du personnel du Bureau du vérificateur général affecté à des travaux effectués pour une société paramunicipale, un organisme extérieur ou tout autre requérant, il sera perçu, l'heure :

1° vérificateur général : 175,00 \$

2° chef de mission-vérificateur : 130,00 \$

3° agent de vérification : 95,00 \$

4° conseiller en vérification : 105,00 \$

5° vérificateur général adjoint : 150,00 \$

6° vérificateur principal : 120,00 \$

73. Aux fins du Règlement sur l'usage de l'eau potable (13-023), il sera perçu, pour les frais d'inspections liés à l'utilisation d'une borne d'incendie, durant la période indiquée ci-après :

1° un jour ou moins :	63,00 \$
2° plus d'une journée, jusqu'à 2 jours :	128,00 \$
3° plus de 2 jours, jusqu'à une semaine :	193,00 \$
4° plus d'une semaine, jusqu'à 2 semaines :	258,00 \$
5° plus de 2 semaines, jusqu'à 8 semaines :	322,00 \$
6° plus de 8 semaines, jusqu'à 26 semaines :	386,00 \$

74. Pour la surveillance lors de tests de pression résiduelle aux bornes d'incendie, il sera perçu : 331,00 \$

75. Pour les analyses, essais, études et recherches effectués par le laboratoire de la Ville, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 3.

76. Pour une recherche de plan de construction sur microfilm, il sera perçu : 39,99 \$

77. Pour un test de repérage de la source d'un écoulement sur le domaine public, il sera perçu : 392,00 \$

78. Pour l'étude d'une demande visée ci-après, il sera perçu :

1° demande de servitude de vue en faveur d'une propriété voisine contre une propriété de la Ville :	
a) servitude de vue unilatérale	353,84 \$
b) servitude de vue réciproque	170,40 \$
2° demande de travaux d'infrastructures dans un développement résidentiel :	
a) taux de base	500,00 \$
b) pour chaque mètre linéaire mesuré sur l'axe central de la rue à desservir, en sus du taux de base	5,00 \$
c) maximum	3 500,00 \$

79. Pour les services de la géomatique, il sera perçu, l'heure :

1° ingénieur groupe 2 :	147,00 \$
2° ingénieur groupe 4 :	183,00 \$
3° ingénieur groupe 5 :	200,00 \$
4° arpenteur géomètre groupe 2 :	147,00 \$
5° arpenteur géomètre groupe 4 :	183,00 \$
6° arpenteur géomètre groupe 5 :	200,00 \$
7° agent technique principal :	129,00 \$
8° agent technique :	113,00 \$
9° dessinateur :	87,00 \$
10° assistant technique-géomatique	80,00 \$
11° expertise technique relative à la modification, la correction ou l'annulation d'une servitude en faveur de la Ville, sauf si elle résulte d'une erreur de la Ville :	
a) sans production de plan	530,00 \$
b) avec production de plan	1 060,00 \$

80. Pour une extraction des numéros civiques en format dessin couvrant le territoire de la Ville de Montréal : 2 000,00 \$

81. Pour l'obtention d'un service de thermographie et pour la concession d'une garantie concernant le réseau des conduits souterrains, sous moyenne tension, il sera perçu :

1° demande normale, la 1 ^{re} heure :	23,28 \$
2° demande prioritaire, la 1 ^{re} heure :	69,85 \$
3° demande urgente, la 1 ^{re} heure :	125,73 \$
4° chaque heure additionnelle :	18,63 \$
5° maximum :	51,74 \$

82. Pour la recherche d'une désignation de lots au cadastre officiel, il sera perçu, par titre : 27,82 \$

83. Pour une analyse d'eau de piscine municipale faite par la Division de l'expertise technique de la Direction de l'environnement du Service des infrastructures, transport et environnement, il sera perçu : 120,00 \$

SECTION IV **PRÉPARATION D'ACTES NOTARIÉS**

84. Pour la préparation, par les notaires de la Ville, d'un acte mentionné ci-après, il sera perçu :

1° autorisation d'occuper le domaine public : 500,00 \$

2° quittance et mainlevée : 175,00 \$

3° acte de modification, de correction ou d'annulation : 200,00 \$

4° servitude consentie par la Ville : 200,00 \$

5° bail consenti par la Ville : 200,00 \$

6° acte d'aliénation, échange et garantie hypothécaire suivant la considération stipulée à l'acte ou, dans le cas d'une donation, suivant la base d'imposition retenue pour l'imposition des droits de mutation :

a) jusqu'à 5 000 \$ 100,00 \$

b) jusqu'à 10 000 \$, 1 % sur l'excédent de 5 000 \$

c) jusqu'à 100 000 \$, 1/2 de 1 % sur l'excédent de 10 000 \$

d) jusqu'à 500 000 \$, 3/8 de 1 % sur l'excédent de 100 000 \$

e) excédant de 500 000 \$, 1/6 de 1 % sur tout montant excédant 500 000 \$, maximum 835 \$

7° consentement à opération cadastrale : 200,00 \$

8° droit réel consenti en faveur de la Ville dans le cas où des unités de stationnement sont fournies sur un autre

terrain que celui sur lequel est exercé l'usage aux fins
duquel elles sont requises par les règlements : 200,00 \$

Les frais de la première copie des actes mentionnés au premier alinéa, émise lors de leur préparation, sont inclus dans le tarif fixé à cet alinéa.

Les frais de publication des actes mentionnés au premier alinéa s'appliquent en sus du tarif fixé à cet alinéa.

Malgré les paragraphes 5° et 6° du premier alinéa, pour un bail ou une donation ayant pour objet principal une aide municipale à une fin prévue par la loi et consentis à un organisme sans but lucratif, il ne sera perçu aucuns frais.

Malgré le sous-paragraphes a) du paragraphe 6° du premier alinéa, lorsque l'acte vise une vente de ruelle aux propriétaires riverains à un prix symbolique, il ne sera perçu aucuns frais.

Malgré les paragraphes 1° à 7° du premier alinéa, il ne sera perçu aucuns frais pour la préparation d'un acte si la conclusion de cet acte résulte d'une demande expresse de la Ville dans un cas où cet acte n'est pas obligatoire ou si elle résulte d'une erreur de la Ville.

85. Pour l'émission d'une copie authentique d'un acte préparé par un notaire de la Ville, autrement que lors de la préparation de cet acte, il sera perçu :

1° pour la première copie : 30,00 \$ plus 1,00 \$
par page

2° pour toute copie authentique additionnelle du même
acte émise lors de la demande de la première copie : 1,00 \$ par page

SECTION V

TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU ET D'ÉGOUT

SOUS-SECTION 1

TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU

86. Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu :

1° diamètre d'un branchement d'eau de 25 mm :

- a) les premiers 6,7 mètres
 - i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm 949,00 \$
 - ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm 949,00 \$

iii. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	2 468,00 \$
b) chaque 0,3 mètre après les premiers 6,7 mètres	10,00 \$
2° diamètre du branchement d'eau de 38 mm :	
a) les premiers 6,7 mètres	
i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm	1 551,00 \$
ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	1 494,00 \$
iii. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	3 121,00 \$
b) chaque 0,3 mètre après les premiers 6,7 mètres	15,00 \$
3° diamètre du branchement d'eau de 50 mm :	
a) les premiers 7,9 mètres	
i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm	2 122,00 \$
ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	2 056,00 \$
iii. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	3 780,00 \$
b) le 0,3 mètre entre les premiers 7,9 mètres et 8,2 mètres	185,00 \$
c) chaque 0,3 mètre après les premiers 8,2 mètres	29,00 \$
4° diamètre du branchement d'eau de 100 mm :	
a) les premiers 6,7 mètres	
i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 150 mm à 300 mm	4 717,00 \$
ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm	5 266,00 \$
iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm	5 699,00 \$
iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	8 668,00 \$
b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres	330,00 \$

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres	35,00 \$
5° diamètre du branchement d'eau de 150 mm :	
a) les premiers 6,7 mètres	
i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 150 mm à 300 mm	5 383,00 \$
ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm	5 501,00 \$
iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm	6 047,00 \$
iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	8 833,00 \$
b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres	332,00 \$
c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres	31,00 \$
6° diamètre du branchement d'eau de 200 mm :	
a) les premiers 6,7 mètres	
i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 200 mm à 300 mm	6 167,00 \$
ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm	6 555,00 \$ \$
iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm	7 195,00 \$
iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	10 204,00 \$
b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres	359,00 \$
c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres	41,00 \$
7° diamètre du branchement d'eau de 250 mm :	
a) les premiers 6,7 mètres	
i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm	7 971,00 \$
ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm	8 296,00 \$
iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm	9 141,00 \$
iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	12 848,00 \$

- b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres 394,00 \$
- c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres 53,00 \$

8° diamètre du branchement d'eau de 300 mm :

- a) les premiers 6,7 mètres
 - i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm 8 909,00 \$
 - ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm 9 818,00\$
 - iii. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm 13 797,00 \$
- b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres 432,00 \$
- c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres 67,00 \$

87. Pour l'exécution de divers travaux en relation avec la pose d'une vanne d'isolement sur une conduite d'eau publique, nécessaire pour assurer la continuité de l'alimentation en eau d'un bâtiment, il sera perçu :

- 1° sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 200 mm : 2 824,00 \$
- 2° sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm : 4 154,00 \$

88. Pour l'exécution de divers travaux en relation avec la disjonction d'un branchement d'eau, il sera perçu :

- 1° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 25 mm et moins :
 - a) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm 507,00 \$
 - b) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm 3 345,00 \$
- 2° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 38 mm à 50 mm :

a) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm	855,00 \$
b) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	3 371,00 \$
3° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 100 mm à 200 mm sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 200 mm :	2 133,00 \$
4° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 100 mm à 300 mm sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm :	4 581,00 \$

Le tarif prévu au présent article ne comprend pas les travaux de creusage, de remblayage et de finition.

89. Pour les travaux de dégel d'un tuyau de service d'eau privé, dans les limites de la Ville et dans les municipalités où la Ville est propriétaire du système de distribution en eau, il sera perçu :

1° 1 ^{re} heure :	271,00 \$
2° chaque heure additionnelle :	217,00 \$

SOUS-SECTION 2

TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'ÉGOUT

90. Pour le raccordement d'un égout privé à l'égout public, il sera perçu, en fonction du diamètre de l'égout privé :

1° égout privé en fonte ou en PVC de :	
a) 100 mm à 150 mm	671,00 \$
b) 200 mm	712,00 \$
c) 250 mm ou 300 mm	920,00 \$
d) 375 mm	689,00 \$
e) 450 mm	717,00 \$
f) 525 mm	748,00 \$
g) 600 mm	1 034,00 \$

2° égout privé en béton de :

a) 250 mm et 300 mm et moins	689,00 \$
b) 375 mm	717,00 \$
c) 450 mm	748,00 \$
d) 525 mm	1 034,00 \$
e) 600 mm	1 262,00 \$ \$

91. Pour les inspections de l'égout public lors de travaux de réhabilitation d'un égout privé à partir de l'égout public, il sera perçu : 499,00 \$

92. Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants :

1° égout privé en fonte ou en PVC de :

Diamètre de l'égout public	Diamètre de l'égout privé à raccorder	
200 mm	200 mm	1 350,00 \$
250 mm	250 mm	1 568,00 \$
300 mm	300 mm	1 596,00 \$
600 mm en briques	300 mm	2 402,00 \$ \$
375 mm à 600 mm	375 mm	2 447,00 \$ \$
675 mm à 750 mm et 600 mm x 900 mm en briques	375 mm	2 584,00 \$
450 mm à 600 mm	450 mm	2 464,00 \$
675 mm à 900 mm et 600 mm x 900 mm en briques	450 mm	2 698,00 \$

2° égout privé en béton de :

Diamètre de l'égout public	Diamètre de l'égout privé à raccorder	
200 mm	150 mm	1 350,00 \$
250 mm	150 mm à 200 mm	1 568,00 \$
300 mm	200 mm à 250 mm	1 596,00 \$
600 mm en briques	200 mm à 250 mm	2 402,00 \$
375 mm à 600 mm	250 mm à 300 mm	2 447,00 \$
675 mm à 750 mm et 600 mm x		

900 mm en briques	250 mm à 300 mm	2 584,00 \$
450 mm à 600 mm	375 mm	2 464,00 \$
675 mm à 900 mm et 600 mm x		
900 mm en briques	375 mm	2 698,00 \$
450 mm à 600 mm	450 mm	3 062,00 \$
675 mm à 900 mm et 600 mm x		
900 mm en briques	450 mm	3 287,00 \$
525 mm à 675 mm	525 mm	3 173,00 \$
750 mm à 1100 mm et 600 mm x		
900 mm en briques	525 mm	3 449,00 \$
600 mm à 750 mm	600 mm	3 269,00 \$
900 mm à 1200 mm et 600 mm x		
900 mm en briques	600 mm	3 668,00 \$

93. Pour le murage d'égout privé, il sera perçu :

- | | |
|--|-----------|
| 1° pour un premier murage : | 331,00 \$ |
| 2° pour chaque murage additionnel, consécutif au premier et effectué sur les mêmes lieux : | 232,00 \$ |

Le tarif prévu au présent article ne comprend pas les travaux de creusage, de remblayage et de finition.

CHAPITRE VI

VENTE ET FOURNITURE DE DOCUMENTS, DE PUBLICATIONS ET D'AUTRES ARTICLES

SECTION I

PRODUITS GÉOMATIQUES, CERTIFICAT ET ATTESTATION

94. Pour la vente de produits numériques en géomatique, il sera perçu :

- | | |
|---|-----------|
| 1° coût initial de chargement, par station : | 200,00 \$ |
| 2° diffusion de produits numériques, par station, le km ² : | |
| a) cartographie du bâti | |
| i. chargement | 5,00 \$ |
| ii. mise à jour | 1,00 \$ |
| b) matrice graphique | |
| i. chargement | 2,00 \$ |
| ii. mise à jour | 0,40 \$ |
| c) données de la réglementation ou d'autres banques de volume semblable | |

i. chargement	0,50 \$
ii. mise à jour	0,10 \$
d) données du rôle foncier ou locatif ou d'autres banques de volume semblable	
i. chargement	1,00 \$
ii. mise à jour	0,20 \$
e) données du répertoire des entreprises et des emplois de Montréal, pour le chargement	0,25 \$
3° entreposage de données, le km ² :	
a) chargement	1,00 \$
b) mise à jour	0,20 \$
4° production d'un document visuel, les 30 cm :	
a) papier film ou velum noir et blanc	4,00 \$
b) papier film ou velum couleur	13,00 \$
c) film clair ou mat noir et blanc	8,00 \$
d) film clair ou mat couleur	19,00 \$
5° services de soutien ou de formation relatifs aux produits géomatiques offerts, l'heure :	50,00 \$

95. Pour la vente de la maquette du Vieux-Montréal :

1° diffusion de produits numériques, l'unité :	
a) photo de façade	15,00 \$
b) relevé de façade	15,00 \$
c) plan de captage d'un secteur	20,00 \$
d) volumétrie simple	20,00 \$
e) volumétrie avec ouverture	30,00 \$
f) volumétrie avec huisserie	40,00 \$

2° production d'un document visuel, les 30 cm :

a) papier film ou velum noir et blanc	4,00 \$
b) papier film ou velum couleur	13,00 \$
c) film clair ou mat noir et blanc	8,00 \$
d) film clair ou mat couleur	19,00 \$
3° service de montage de la maquette ou d'autres compositions, l'heure :	40,00 \$
96. Pour la fourniture d'une lettre d'attestation de l'historique d'un bâtiment, il sera perçu :	186,05 \$

SECTION II

EXTRAITS DE REGISTRES, ABONNEMENTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES

97. Pour la fourniture d'extraits du registre des permis, il sera perçu :

1° minimum :	83,47 \$
2° en sus du minimum, les 1 000 inscriptions :	6,95 \$

98. Pour la fourniture d'extraits des rôles, les tarifs applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexes du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement du Québec (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

99. Pour les abonnements suivants, il sera perçu :

1° abonnement à la liste mensuelle des bâtiments vacants :	
a) pour l'année	178,22 \$
b) pour un mois	62,60 \$
2° abonnement à la liste mensuelle des permis délivrés en vertu du Règlement sur la construction et la transformation des bâtiments (11-018):	
a) pour l'année	271,25 \$
b) pour un mois	42,60 \$

3° abonnement au système CITÉ PLUS concernant les extraits de rôle d'évaluation et de taxation :

- | | |
|--|-----------|
| a) pour l'année | 120,00 \$ |
| b) par transaction, pour les abonnés | 5,00 \$ |
| c) par transaction, pour les non-abonnés | 15,00 \$ |

100. Pour la fourniture de documents par le Service du greffe, les tarifs applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexes du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement du Québec (RLRQ, chapitre A-2.1, r.3). De plus, il sera perçu pour la fourniture des documents suivants :

- | | |
|---|-------------------------|
| 1° copie numérisée, par image : | 5,00 \$ |
| 2° reproduction de documents audiovisuels non prévus par l'annexe I de ce règlement : | Coût de la reproduction |

101. Pour la fourniture de documents ou d'enregistrement du conseil, notamment les ordres du jour et les notes explicatives, il sera perçu :

- | | |
|----------------------------------|-----------|
| 1° abonnement annuel : | 150,00 \$ |
| 2° enregistrement d'une séance : | 11,29 \$ |

102. Pour l'obtention de certains renseignements et l'accès à certaines transactions, sur le web :

- | | |
|---|---------|
| 1° rapports d'accident : | 5,00 \$ |
| 2° constats d'infraction, permis, subventions, et autres documents ou transactions, l'unité : | 2,50 \$ |

103. Pour la délivrance de la carte Accès Montréal aux résidents montréalais, il sera perçu, pour un ménage :

- | | |
|---------------------------|---------|
| 1° première carte : | 8,00 \$ |
| 2° deuxième carte : | 7,00 \$ |
| 3° carte supplémentaire : | 6,00 \$ |

104. Pour la délivrance d'un certificat requis aux fins de la radiation d'un préavis de vente pour taxes avant la tenue de la vente :

125,00 \$

105. Pour la fourniture d'un répertoire des noms de rues sur microfilm, il sera perçu, l'exemplaire : 10,64 \$

SECTION III
PUBLICATIONS DE LA VILLE, PLANS ET AFFICHES

106. Pour la fourniture des cahiers relatifs aux projets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, il sera perçu, l'unité :

- 1° soumission sans plan : 200,00 \$
- 2° soumission avec plan : 250,00 \$
- 3° cahier des prescriptions normalisées : 250,00 \$

107. Pour la fourniture d'exemplaires de plans, il sera perçu :

- 1° plan de la Ville :
 - a) 1 : 20 000, l'unité 5,00 \$
 - b) 1 : 30 000, l'unité 4,00 \$
 - c) en couleur, 1 : 20 000, l'unité 30,15 \$
- 2° plan sur papier Bond : 0,30 \$ le pied carré, minimum l'unité : 3,10 \$
- 3° impression le pied carré : 1,34 \$, minimum : 6,21 \$
- 4° plan relatif à l'utilisation du sol, l'unité : 4,00 \$
- 5° plan de cadastre, l'unité : 3,00 \$
- 6° plan et profil, le pied carré : 0,30 \$
- 7° plan de flux de circulation, l'unité : 28,08 \$
- 8° plan de voirie, l'unité :
 - a) pour une rue 80,86 \$
 - b) pour un groupe de rues 128,67 \$
- 9° autres plans, le pied carré : 0,30 \$

10° feuillet A0 : 4,00 \$

11° feuillet A1 : 3,00 \$

108. Pour la fourniture des feuillets de cartographie numérique, de plan cadastral il sera perçu :

a) 1 à 5 feuillets (1 : 1000) 115,00 \$

b) 6 à 20 feuillets 100,00 \$

c) 21 à 50 feuillets 90,00 \$

d) 51 à 100 feuillets 80,00 \$

e) 101 à 300 feuillets 70,00 \$

f) 301 feuillets et plus 60,00 \$

109. Pour un fichier de plan numérisé, il sera perçu :

1° coût de base incluant le CD : 5,00 \$

2° coût additionnel par fichier : 5,00 \$

110. Pour une compilation cadastrale de l'ancien cadastre du territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existait au 31 décembre 2001, il sera perçu : 2 850,00 \$

111. Pour la conception et la production cartographique, il sera perçu, l'heure : 113,00 \$

112. Pour la fourniture d'une copie d'un feuillet de plan montrant la construction ou la transformation d'un bâtiment, il sera perçu : 2,55 \$

113. Pour la vente de plans « Montréal à la carte », il sera perçu, l'unité : 15,00 \$

114. Pour la fourniture du dossier d'invitation dans le cadre de l'opération « Habiter Montréal », il sera perçu :

1° exemplaire destiné aux entrepreneurs : 70,00 \$

2° exemplaire destiné aux particuliers : 25,00 \$

- 115.** Pour la vente d'une affiche SIDA, il sera perçu : 7,24 \$
- 116.** Pour la vente d'un composteur, il sera perçu : 25,00 \$

CHAPITRE VII

AUTRES TARIFS

- 117.** Pour les frais de signification par poste certifiée d'un avis relatif au recouvrement de toute taxe, cotisation SDC ou tarif impayé, il sera perçu, : 15,00 \$
- 118.** Pour la vente pour taxes d'un immeuble, il sera perçu :
- 1° frais d'avis de vente, sauf si le solde en capital de la dette est inférieur à 200 \$: 45,00 \$
 - 2° à compter du moment où l'immeuble est inscrit sur la liste de publication, des frais de vente de 5 % de la dette réclamée en capital, maximum : 2 000,00 \$
- 119.** Pour un chèque ou un autre ordre de paiement refusé par une institution financière, il sera perçu : 35,00 \$
- 120.** Pour les frais de transmission de tout document de la Ville, demandé par un citoyen, les frais de poste, de messagerie et de télécopie seront perçus selon le coût encouru.

CHAPITRE VIII

PRÊT DE PERSONNEL

- 121.** Pour le prêt de personnel à des organismes externes, il sera perçu, sans frais d'administration :
- 1° personnel syndiqué prêté à la Société du parc Jean-Drapeau : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :
 - a) pour un employé permanent 36,1 %
 - b) pour un employé auxiliaire, incluant la compensation relative aux congés fériés 40,2 %
 - c) pour les heures supplémentaires 4,3 %
 - 2° personnel autre que syndiqué prêté à l'organisme mentionné au paragraphe 1° ou personnel syndiqué ou

non syndiqué prêté à d'autres organismes : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :

- | | |
|--------------------------------------|--------|
| a) si le prêt est de moins de 6 mois | 61,7 % |
| b) si le prêt est de 6 mois et plus | 35,3 % |
| c) pour les heures supplémentaires | 4,3 % |

Les tarifs prévus au paragraphe 2° du premier alinéa ne s'appliquent pas aux organismes ayant conclu une entente relative à une prestation et au coût afférent au prêt de personnel.

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les taxes.

CHAPITRE IX

STATIONNEMENT SUR RUE ET HORS RUE

122. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement sur rue, contrôlée soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, sur le réseau de voirie locale tel qu'identifié par le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et local (02-003) en vigueur le 31 décembre 2014, sont ceux prévus par les dispositions réglementaires des arrondissements en vigueur le 31 décembre 2014 et qui sont reconduites comme suit :

1° Arrondissement de Ahuntsic-Cartierville :

- a) l'article 32 du Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2014, RCA13 09003;
- b) l'article 33 de ce règlement en y ajoutant les mots « du lundi au samedi de 9h à 18h et le dimanche de 13 h à 18 h »;

2° Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : l'article 46 ainsi que plan présenté en annexe A du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014), RCA14 17222;

3° Arrondissement de Lachine : le premier alinéa de l'article 3.1.19 du Règlement numéro RCA14-19001 sur la tarification;

4° Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve : l'article 26 du Règlement sur les tarifs – exercice financier 2014 (RCA13-27005);

5° Arrondissement d'Outremont :

- a) le deuxième alinéa de l'article 8.20, les paragraphes 1° à 4° et 8° de l'article 8.20.7, les articles 8.20.7.1 et 8.23.1 du Règlement relatif à la circulation et au stationnement 1171;
 - b) l'article 8.20.1 de ce règlement en remplaçant au paragraphe 2° du deuxième alinéa le nom « Courcelette » par le nom « Claude-Champagne »;
- 6° Arrondissement du Plateau-Mont-Royal : le premier alinéa et le paragraphe 1° de l'article 44 ainsi que les articles 44.1 et 44.2 du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2014, 2013-13;
 - 7° Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, l'article 48 du Règlement sur les tarifs (2014), RCA-101;
 - 8° Arrondissement de Saint-Laurent: l'article 28 du Règlement numéro RCA14-08-1 sur les tarifs ainsi que la partie de l'annexe A relative au stationnement sur rue du Règlement numéro 878 sur la sécurité routière;
 - 9° Arrondissement du Sud-Ouest : l'article 42 en remplaçant au paragraphe 2° de cet article les mots « , non compris dans les zones 1 à 3 » par « ainsi que 13h à 18h, le dimanche, sur la rue Atwater, entre les rues Duvernay et Saint-Ambroise, et sur la rue Saint-Ambroise, entre les rues Atwater et Greene », et la carte présentée en annexe A du Règlement sur les tarifs RCA14 22003;
 - 10° Arrondissement de Ville-Marie : l'article 46 ainsi que la carte présentée en annexe A du Règlement sur les tarifs – exercice financier 2014, CA-24-206;
 - 11° Arrondissement de Villeray–Saint-Michel-Parc-Extension : l'article 31.1 du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel-Parc-Extension (exercice financier de 2014), RCA13-14008, en remplaçant « 1,50 \$ » par « 1,00 \$ »;
 - 12° Arrondissement de Verdun : le paragraphe 1° de l'article 20 du Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2014), RCA13 210007, en en y ajoutant les mots : « , du lundi au mercredi 9 h à 18 h, le jeudi et le vendredi de 9 h à 21 h et le samedi de 9 h à 18 h , à l'exception des places de stationnement situées sur le Boulevard LaSalle entre les rues De l'Église et Hickson pour lesquelles les périodes de tarification sont du lundi au vendredi de 9 h à 21 h ainsi que le samedi et le dimanche de 9 h à 18 h ».

123. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement sur rue, contrôlée soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, sur le réseau de voirie artérielle tel qu'identifié par le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et local (02-003) en vigueur le 31 décembre 2014 sont établis comme suit, pour la période du lundi au vendredi de 9 h à 21 h, le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 13 h à 18 h :

- 1° dans la zone 1, délimitée par un trait noir gras continu sur le plan joint au présent règlement comme annexe 4 et intitulé « Zones tarifaires » : 3,00 \$/h
- 2° dans la zone 2, délimitée par un trait noir discontinu sur ce plan et se trouvant :
 - a) sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce 2,50 \$/h
 - b) sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal 3,00 \$/h
- 3° dans la zone 3, délimitée par deux traits noirs continus sur ce plan : 2,00 \$/h
- 4° dans la zone 4, constituée du territoire la Ville de Montréal, à l'exclusion du territoire des zones 1, 2 et 3 : 1,00 \$/h

124. Malgré l'article 123, le tarif payable pour l'usage d'une place de stationnement située sur une voie artérielle est établi comme suit, aux endroits suivants :

- 1° rue Sherbrooke, entre les rues Saint-André et Wurtele : 3,00 \$/h
- 2° boulevard Saint-Laurent, entre les rues de Louvain et Legendre : 2,00 \$/h

125. Malgré l'article 123, le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement, située sur la partie de la rue Van Horne comprise entre l'avenue Rockland et la limite Est de l'arrondissement d'Outremont, contrôlé soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, pour la période du lundi au vendredi de 9 h à 21 h et le samedi de 9 h à 18 h : 2,00 \$/h

126. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement hors rue sont établis conformément à l'annexe 5, intitulée « Tarifs des autoparcs », laquelle est jointe au présent règlement à l'égard des stationnements hors rue situés dans les arrondissements mentionnés dans cette annexe.

127. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement hors rue dans les arrondissements suivants sont établis comme suit :

- 1° Arrondissement de Lachine : les mêmes tarifs que ceux prévus aux articles 3.1.20, 3.1.21, 3.1.22 et 3.1.23 du Règlement numéro RCA14-19001 sur la tarification, en vigueur le 31 décembre 2014;

- 2° Arrondissement d'Outremont : les mêmes tarifs que ceux prévus aux articles 8.20.2, 8.20.3, 8.20.4, 8.20.5, 8.20.6 et 8.23.1 du Règlement relatif à la circulation et au stationnement 1171, en vigueur le 31 décembre 2014;
- 3° Arrondissement de Saint-Laurent: les mêmes tarifs que ceux prévus à l'article 27 du Règlement numéro RCA14-08-1 sur les tarifs, en vigueur le 31 décembre 2014, pour une place de stationnement hors rue identifiée à la partie de l'annexe A relative au stationnement hors rue du Règlement numéro 878 sur la sécurité routière, en vigueur le 31 décembre 2014;
- 4° Arrondissement de Verdun : les mêmes tarifs que ceux prévus à l'article 21 ainsi qu'à l'annexe A du Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2014), RCA13 21000, en vigueur le 31 décembre 2014.

CHAPITRE X
SITES DE DÉVERSEMENT DE LA NEIGE

128. Pour le déversement de la neige aux endroits désignés à cette fin par la Ville, il sera perçu :

- 1° site Ray-Lawson situé dans l'arrondissement d'Anjou :
 - a) pour chaque déversement fait avec un camion 10 roues 32,00 \$
 - b) pour chaque déversement fait avec un camion 12 roues 38,00 \$
 - c) pour chaque déversement fait avec un camion semi remorque à 3 ou 4 essieux 91,00 \$
 - d) pour chaque déversement fait avec un camion semi remorque à 2 essieux 60,00 \$
 - e) pour chaque déversement fait avec une remorque « Pupp » 49,00 \$
- 2° sites Thimens, Sartelon, Jules-Poitras et Stinson situés dans l'arrondissement de Saint-Laurent, site Armand-Chaput situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et au site de la Carrière Saint-Michel situé dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension :
 - a) pour chaque déversement fait avec un camion 6 roues 22,00 \$

- | | |
|--|------------------------|
| b) pour chaque déversement fait avec un camion
10 roues | 33,00 \$ |
| c) pour chaque déversement fait avec un camion
12 roues | 44,00 \$ |
| d) pour chaque déversement fait avec un camion
semi remorque | 66,00 \$ |
| e) pour chaque déversement fait avec une remorque
« Pupp » | 44,00 \$ |
| 3° site Château Pierrefonds situé dans l'arrondissement
Pierrefonds–Roxboro : pour chaque déversement fait
avec un camion comportant un volume maximum de 35
mètres cubes | 35,00 \$ |
| 4° site 46 ^e avenue situé dans l'arrondissement Lachine :
pour chaque déversement fait avec un camion | 11,00 \$
par essieu |
| 5° les tarifs établis au paragraphe 2° s'appliquent pour tout
autre site qui pourrait être accessible en cours d'année | |

CHAPITRE XI

DISPOSITIONS RÉSIDUELLES

129. Dans les cas où le présent règlement ne fixe pas de tarif pour la fourniture de services à des tiers par les employés de la Ville, il sera perçu pour ces services :

- 1° le salaire horaire de la main-d'oeuvre directement affectée aux opérations visées, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par 75,1 % pour les heures régulières et par 4,3 % pour les heures supplémentaires ou, si ces services sont fournis à la Société du parc Jean-Drapeau ou à la société du Parc Six Flags de Montréal, les taux prévus à l'article 121, les tarifs prévus au présent paragraphe ne comprennent pas les taxes;
- 2° le loyer pour l'utilisation du matériel roulant selon le tarif détaillé qui figure à l'annexe 6 ou, le cas échéant, le montant facturé à la Ville pour la location de matériel roulant ou d'équipements aux fins des opérations visées;
- 3° le coût des produits utilisés ou fournis aux fins du service rendu;
- 4° les frais d'administration, au taux de 15 % appliqué sur le total des frais mentionnés aux paragraphes 1°, 2° et 3°, ce taux étant toutefois de 9,32 % pour le fond relatif à

la Commission des services électriques de Montréal et de 0 % pour la Société du parc Jean-Drapeau.

130. Les tarifs prévus aux règlements et résolutions de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, en vigueur au 31 décembre 2001, tels qu'indexés à cette date, le cas échéant, s'ils ne sont pas incompatibles avec ceux prévus au présent règlement, s'appliquent, en les adaptant, quant aux objets relevant de la compétence du conseil de la ville, conformément à la Charte de la Ville de Montréal.

CHAPITRE XII

APPLICATION ET PRISE D'EFFET

131. Le présent règlement a préséance sur tout règlement d'une municipalité visée à l'article 5 de la Charte de la Ville de Montréal portant sur le même objet.

132. Le présent règlement remplace, à compter de son entrée en vigueur, le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2014) (14-006) et a effet jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou abrogé.

ANNEXE 1

LOCATION DE SALLES, JARDINS, CHAPITEAU ET BÂTIMENTS DES INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE

ANNEXE 2

LOCATION D'ÉQUIPEMENTS HYDROMÉTRIQUES ET D'ARPENTAGE

ANNEXE 3

ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ANNEXE 4

ZONES TARIFAIRES

ANNEXE 5

TARIFS DES AUTOPARCS

ANNEXE 6

LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

ANNEXE 1
(Article 50)
LOCATION DE SALLES, JARDINS, CHAPITEAU ET BÂTIMENTS
DES INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE

Les tarifs prévus à la présente annexe sont fixés par événement, quelle qu'en soit la durée, sauf lorsqu'un tarif journalier ou horaire est indiqué.

SECTION I
TARIFS DE BASE

A. JARDIN BOTANIQUE :

1° Jardin de Chine	
a) jardin entier	5 000,00 \$
b) terrasse seulement	1 500,00 \$
c) cour d'entrée seulement	1 500,00 \$
d) cours de penjings	1 500,00 \$
e) pavillon de l'ombre verte	
i. forfait de 4 heures	500,00 \$
ii. chaque heure supplémentaire	150,00 \$
2° Pavillon japonais	
a) Toyota (avec corridor du pavillon)	1 500,00 \$
b) salle pour cérémonie du thé, l'heure	200,00 \$
3° Belvédère du Jardin japonais	
a) forfait de 4 heures	750,00 \$
b) chaque heure supplémentaire	200,00 \$
4° Grande serre	1 500,00 \$
5° Autres serres	
a) serres numéros 6 à 10, l'ensemble	3 000,00 \$
b) serres numéros 1 à 10, l'ensemble	5 000,00 \$
c) serres numéros 1 à 9, par serre	750,00 \$
6° Complexe d'accueil, jusqu'à 200 personnes	1 000,00 \$
a) avec la grande serre en plus	2 000,00 \$
b) avec les serres numéros 6 à 10 en plus	3 500,00 \$
c) avec les serres numéros 1 à 10 en plus	5 500,00 \$
7° Maison de l'arbre	
a) maison entière	2 000,00 \$
b) salle polyvalente	
i. forfait de 3 heures	150,00 \$
ii. chaque heure supplémentaire	75,00 \$
iii. par jour	350,00 \$
c) Gloriette ("gazebo")	
i. forfait de 4 heures	500,00 \$
ii. chaque heure supplémentaire	150,00 \$
8° Amphithéâtre Henry-Teuscher	
a) le jour, avant 18 h, (minimum 3 heures) l'heure	150,00 \$

b) le soir, après 18 h, (minimum 3 heures) l'heure	200,00 \$
c) la journée entière	1 000,00 \$
9° Pour la location de l'Amphithéâtre Henry-Teuscher plus une serre, Complexe d'accueil ou autre section du jardin, un rabais de 15% est applicable sur les tarifs prévus à la présente section.	
10° Jardin des Premières-Nations	1 500,00 \$
11° Hall d'entrée de l'édifice Marie-Victorin	500,00 \$
12° Grand chapiteau temporaire	
a) moins de 3 heures	1 500,00 \$
b) 3 heures et plus	2 500,00 \$
13° Chapiteau permanent	
a) forfait de 4 heures	1 500,00 \$
b) chaque heure supplémentaire	250,00 \$
14° Salle André-Bouchard du centre sur la biodiversité	
a) salle complète	4 500,00 \$
b) salle lorsqu'il y a une exposition	2 500,00 \$

B. INSECTARIUM :

1° Insectarium complet	2 000,00 \$
2° Salle multimédia	
a) forfait de 3 heures	225,00 \$
b) chaque heure supplémentaire	90,00 \$
c) par jour	500,00 \$

C. BIODÔME :

1° Foyer du carrefour (forfait de 3 heures)	1 000,00 \$
2° Amphithéâtre du carrefour (forfait de 3 heures)	450,00 \$
3° Foyer et Amphithéâtre du carrefour (forfait de 3 heures)	1 300,00 \$
4° Vue sous-marine du Saint-Laurent marin (forfait de 3 heures)	1 575,00 \$
5° Belvédère du Saint-Laurent marin (forfait de 3 heures)	1 575,00 \$
6° Tout le Saint-Laurent marin (forfait de 3 heures)	2 700,00 \$
7° Tout le Saint-Laurent marin et Foyer du carrefour (forfait de 3 heures)	3 500,00 \$
8° Monde polaire (forfait de 3 heures)	1 575,00 \$
9° Monde polaire et Foyer du carrefour (forfait de 3 heures)	2 200,00 \$
10° Salle polyvalente 5 - boîte à lunch, l'heure	100,00 \$
11° Salle de réunion de la Direction du Biodôme, l'heure	100,00 \$
12° Quatre écosystèmes et Foyer du carrefour	12 000,00 \$
13° Écosphère (aire d'exposition temporaire)	1 000,00 \$

D. PLANÉTARIUM RIO TINTO ALCAN :

1° Salle d'animation	
a) l'heure, avant 18 h	150,00 \$
b) l'heure, après 18 h	200,00 \$
c) journée de 8 heures	1 000,00 \$
2° Trois salles d'animation regroupées, journée de 8 heures	2 500,00 \$
3° Trois salles d'animation regroupées et les deux théâtres, après les heures d'ouverture	4 000,00 \$
4° Salle d'exposition	1 500,00 \$
5° Salle d'exposition et les deux théâtres	3 500,00 \$
6° Hall d'accueil, incluant l'aire de restauration, après les heures d'ouverture	2 000,00 \$
7° Hall d'accueil, incluant l'aire de restauration et les deux théâtres, après les heures d'ouverture	4 000,00 \$
8° Rez-de-chaussée comprenant le hall, les 2 théâtres et la salle d'exposition, après les heures d'ouverture	5 500,00 \$
9° La salle P14 (boîte à lunch)	
a) l'heure, avant 18 h	200,00 \$
b) l'heure, après 18 h	250,00 \$
c) journée de 8 heures	1 500,00 \$

SECTION II

TARIFS PARTICULIERS

1° Pour tout événement qui se prolonge après minuit, il sera perçu, en plus des tarifs prévus à la section I de la présente annexe, l'heure :	500,00 \$
2° Pour un agent de sécurité au Jardin botanique et à l'Insectarium, il sera perçu, en plus des tarifs prévus à la section I de la présente annexe, l'heure (minimum de 3 heures) :	50,00 \$
3° Pour un préposé aux événements additionnel, dans le cas d'un événement de plus de 100 personnes, il sera perçu, en plus des tarifs prévus à la section I de la présente annexe, l'heure (minimum de 3 heures) :	40,00 \$
4° Pour un animateur, il sera perçu, en plus des tarifs prévus à la section I de la présente annexe, l'heure (minimum de 3 heures) :	45,00 \$
5° Pour un technicien audio-visuel au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu, en plus des tarifs prévus à la section I de la présente annexe l'heure (minimum de 3 heures) :	50,00 \$
6° Un rabais de 50 % est offert aux organismes sans but lucratif sur les tarifs prévus à la section I de la présente annexe.	
7° Lorsqu'une location comprend la visite du site (soit les serres toute l'année ou les jardins extérieurs pendant la saison estivale ou l'événement Jardins de lumière ou autre événement spécial), le droit d'entrée par personne	

effectuant une visite organisée par un organisme touristique au Jardin botanique et à l’Insectarium sera perçu, en plus des tarifs prévus à la section I de la présente annexe.

- 8° Pour le Biodôme, le droit d’entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique sera perçu pour toute visite des écosystèmes, en plus des tarifs prévus à la section I de la présente annexe (sauf dans le cas où la location comprend les écosystèmes).

ANNEXE 2
(Article 63)

LOCATION D'ÉQUIPEMENTS HYDROMÉTRIQUES ET D'ARPENTAGE

Analyseur « Mc Ilroy », avec deux opérateurs	1 752,58 \$/j
Appareil « Sthil » pour percer les égouts	8,39 \$/h
Appareil pour localiser les fuites d'eau	15,52 \$/h
Coupe tuyau « Smith » (30"x 36")	484,34 \$/j
Coupe tuyau « Smith » (42"x 48")	617,62 \$/j
Découpeuse à disque «Sthil-Cut-Quick»	8,64 \$/h
Digimètre	17,74 \$/h
Enregistreur de débits ou manomètre différentiel	15,83 \$/j
Enregistreur de pression	14,65 \$/j
Instrument de détection	3,33 \$/h
Marteau à buriner	6,75 \$/h
Opérateur de vanne « Wachs power drive machine »	6,75 \$/h
Perceuse « Mueller », CC-25	8,44 \$/h
Perceuse « Mueller », CL-12 (4"x 12")	38,04 \$/h
Perceuse « Mueller », D-4 ou D-5	5,47 \$/h
Perceuse et taraudeuse « Mueller », B-100	8,00 \$/h
Perceuse et taraudeuse « Mueller », A (2")	7,87 \$/h
Perceuse et taraudeuse « Mueller », J	3,34 \$/h
Perceuse et taraudeuse « Mueller », B (1/2"à 1")	7,69 \$/h
Pompe pneumatique d'épuisement (200 gal/h)	3,33 \$/h
Scie à chaîne	5,65 \$/h
Scie pneumatique rotative « Frein » pour tuyau	25,32 \$/h
Tube de Pitot (sur réseau)	19,12 \$/j
Tube de Pitot (piézomètre sur borne-fontaine)	5,08 \$/j
Unité mobile pour la chlorination des conduites	7,69 \$/h

ANNEXE 3
(article 75)
ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE
LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

1. Pour les analyses et essais suivants, il sera perçu, les mêmes taux que ceux prévus au Guide de rémunération, ingénierie des sols et matériaux, toiture et étanchéité, édition 2014, publié par l'Association des consultants et laboratoires experts (ACLE) :

A. SOLS ET GRANULATS

1. Analyse granulométrique (LC 21-040)
2. Colorimétrie (CSA A23.2-7A)
3. Combustion – teneur en matières organiques (LC 31-228)
4. Densité relative et absorption granulats fins (LC 21-065)
5. Densité relative et absorption granulats grossiers (LC 21-067)
6. Détermination de la quantité de mottes d'argile et en particules friables (CSA-A23.2-3A)
7. Fragmentation (LC 21-100)
8. Humidité superficielle granulat fin (BNQ 2560-150)
9. Los Angeles (LC 21-400)
10. Masse volumique de référence (matériaux contenant moins de 10 % passant le 80 µm) (BNQ 2501-255)
11. Micro-Deval (LC 21-070)
12. Analyse pétrographique (CSA A23.2-15A)
13. Nucléodensimètre
14. Teneur en particules allongées (LC 21-265)
15. Teneur en particules plates (LC 21-265)
16. Résistance à la désagrégation des granulats, 5 cycles (solution MgSO₄ ou Na₂SO₄) (CSA A23.2-9A)
17. Détermination de la teneur en eau (LC 21-200)

B BÉTON PLASTIQUE ET DURCI

1. Détermination de la masse volumique et de l'absorption d'eau dans le béton (CSA A23.2-11C)
2. Détermination microscopique des caractéristiques du réseau de vides d'air du béton durci (ASTM C 457)
3. Essai de traction par écrasement (dit «Brésilien») (CSA A23.2-13C)
4. Essai en compression sur cylindre de béton (CSA A23.2-9C)
5. Essai en compression sur carottes de béton (CSA A23.2-14C)
6. Essai en flexion d'une poutre de béton (CSA A23.2-8C)
7. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglaçants, 50 cycles (ASTM C-672)
8. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglaçants, 56 cycles (NQ 2621-900)
9. Essai de traction directe en laboratoire (CSA A23.2-6B)

C. MAÇONNERIE

1. Blocs ou brique de béton, résistance à la compression (ASTM C-140)
2. Blocs ou brique de béton, absorption, masse volumique et dimension (CSA A165.1)
3. Brique d'argile série de 5 (CAN3 A82.2)

D. MORTIER ET COULIS

1. Résistance à la compression sur cubes de mortier (CSA A3004-C2)

E. PRODUITS DE BÉTON

1. Durabilité aux cycles de gel-dégel (25 cycles) sur éléments de regard de puisard (NQ 2622-420)
2. Essai de résistance à la fissuration et à la rupture sur les tuyaux de béton (BNQ 2622-921)
3. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, absorption et masse volumique (ASTM C-140)
4. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, vérification dimensionnelle, carottage et résistance à la compression, durabilité aux cycles de gel-dégel (50 cycles) avec sel déglaçant (CSA A231.2)

F. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

1. Carottage en laboratoire
2. Carottage extérieur, carotteuse autonome
3. Cueillette par camionnette

2. Pour les analyses, essais, études et recherches suivants, il sera perçu :

A. ANALYSES CHIMIQUES

1. Demande chimique d'oxygène	30,60 \$
2. Dose d'alun	270,00 \$
3. Matières en suspensions (MES)	21,00 \$
4. Phosphore total	15,20 \$

B. MÉTAUX ET PRODUITS MÉTALLIQUES

1. Cadre et couvercle de regard, essais de chargement	102,53 \$
2. Cadre et couvercle de regard, poids et dimensions	96,84 \$
3. Essais mécaniques: traction, allongement, limite proportionnelle, avec usinage	421,52 \$
4. Essais mécaniques: traction, allongement, limite proportionnelle, sans usinage	113,92 \$
5. Grille de puisard, essais de chargement	102,53 \$

6. Grille de puisard, poids et dimensions	79,75 \$
7. Tuyau de fonte ductile, usinage et traction, 3 spécimens	421,52 \$

D. TUYAUX, MATIÈRES PLASTIQUES

1. Conduite d'aqueduc, PCV, essais hydrostatiques et dimensions	450,00 \$
2. Conduits électriques, Commission des services électriques de la Ville de Montréal, 2 longueurs (ACNOR C-22.2-210 et 211)	854,44 \$
3. Égout lisse, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-130-135)	375,96 \$
4. Égout nervuré, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-135)	375,96 \$
5. Tuyau en polyéthylène, identification du matériau, densité et dimensions	262,03 \$

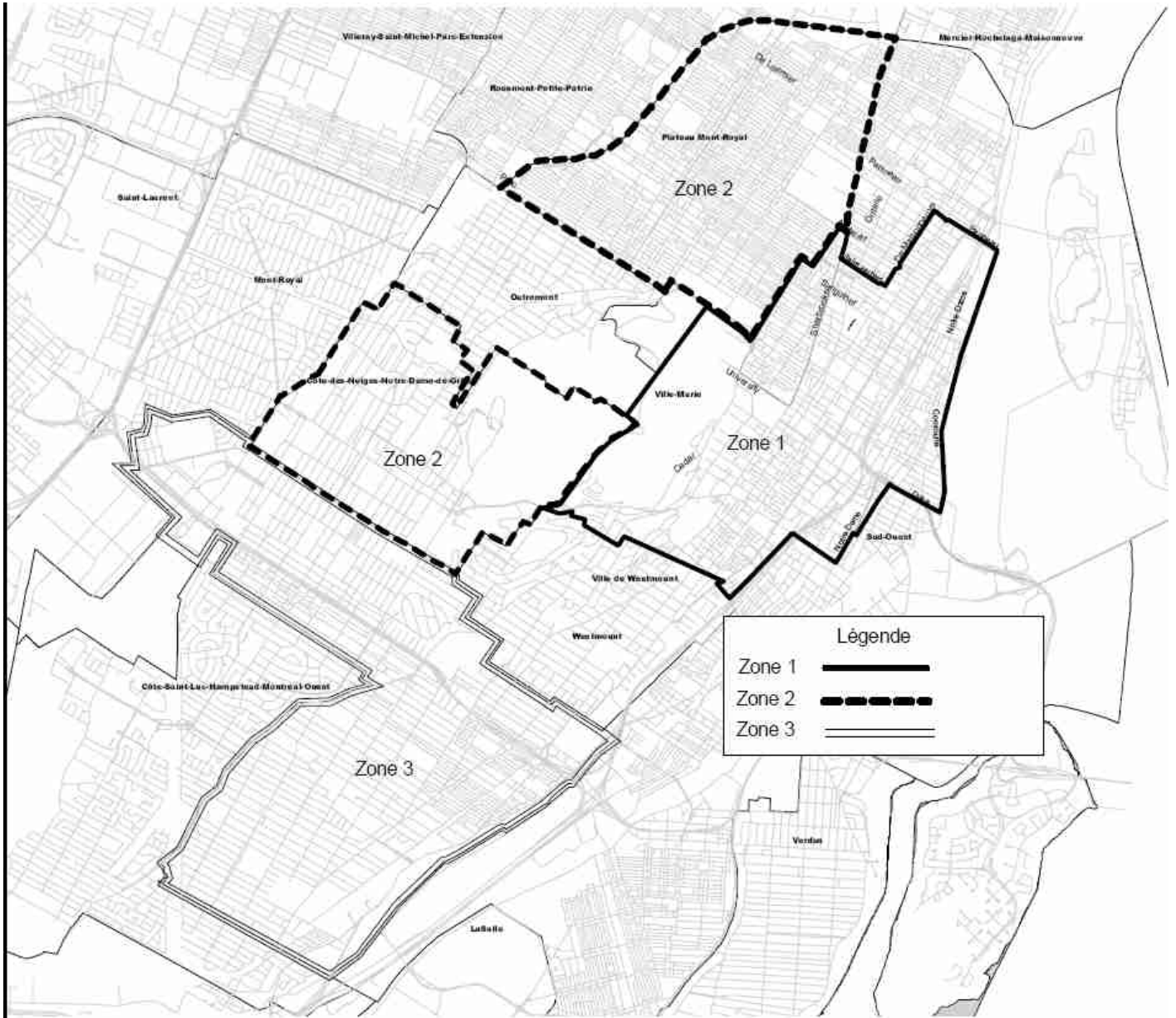
E. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

1. Cueillette d'échantillons lourds, l'heure	150,41 \$
--	-----------

F-ESSAIS ET ÉTUDES

1. Agent technique, l'heure	113,00 \$
2. Agent technique principal, l'heure	129,00 \$
3. Analyste de matériaux, l'heure	99,00 \$
4. Dessinateur, l'heure	87,00 \$
5. Ingénieur groupe 2, l'heure	147,00 \$
6. Ingénieur groupe 4, l'heure	183,00 \$
7. Ingénieur groupe 5, l'heure	200,00 \$

ANNEXE 4
(Article 123)
ZONES TARIFAIRES



ANNEXE 5
(Article 126)
TARIF DES AUTOPARCS

Arrondissement / secteur	No. Autoparc	Localisation de l'autoparc	Grille horaire - 1				PERMIS MENSUEL
			TARIF HORAIRE lundi au vendredi 6 h à 17 h	TARIF MAXIMUM JOURNÉE lundi au vendredi 6 h à 17 h	TARIF HORAIRE/ lundi au vendredi 17 h à 24 h samedi et dimanche 6 h à 24 h	TARIF MAXIMUM SOIR ET WEEK-END lundi au vendredi 17 h à 24 h samedi et dimanche 6 h à 24 h	
AHUNTSIC- CARTIERVILLE							
Aréna Ahuntsic	278	St-Hubert C/O, entre Henri-Bourassa et Prieur	S/O	S/O	S/O	S/O	68,00 \$
Promenade Fleury	335	Fleury C/N, entre Chambord et Sacré-Cœur	2,00 \$	10,00 \$	2,00\$	7,00 \$	68,00 \$
PLATEAU-MONT- ROYAL							
Aréna St-Louis	270	St-Dominique C/E, entre Bernard et St-Viateur	3,00 \$	12,00 \$	S/O	S/O	79,00 \$

Arrondissement / secteur	No. Autoparc	Localisation de l'autoparc	Grille horaire - 1					PERMIS MENSUEL
			TARIF HORAIRE lundi au vendredi 6 h à 17 h	TARIF MAXIMUM JOURNÉE lundi au vendredi 6 h à 17 h	TARIF HORAIRE/ lundi au vendredi 17 h à 24 h samedi et dimanche 6 h à 24 h	TARIF MAXIMUM SOIR ET WEEK-END lundi au vendredi 17 h à 24 h samedi et dimanche 6 h à 24 h		
CÔTE-DES-NEIGES- NOTRE-DAME-DE- GRÂCE								
Décarie	182	Coolbrook C/E, entre Queen-Mary et Snowdon	2,00\$	10,00 \$	2,00 \$	10,00 \$	71,00 \$	
Décarie	401	Trans-Island C/E, au nord de Queen-Mary	S/O	S/O	S/O	S/O	122,00 \$	
SUD-OUEST								
St-Henri	361	Pl. St-Henri C/O, entre St-Jacques et Notre-Dame	2,00 \$	10,00 \$	2,00 \$	10,00 \$	49,00 \$	
VILLE-MARIE								

Arrondissement / secteur	No. Autoparc	Localisation de l'autoparc	Grille horaire - 1					PERMIS MENSUEL
			TARIF HORAIRE lundi au vendredi 6 h à 17 h	TARIF MAXIMUM JOURNÉE lundi au vendredi 6 h à 17 h	TARIF HORAIRE/ lundi au vendredi 17 h à 24 h samedi et dimanche 6 h à 24 h	TARIF MAXIMUM SOIR ET WEEK-END lundi au vendredi 17 h à 24 h samedi et dimanche 6 h à 24 h		
Centre Bell	224	St-Antoine C/O, entre J.- D'Estrées et St-Félix	S/O	S/O	3,00 \$	15,00 \$	131,00 \$	
Centre Bell	227	Montagne C/O, entre St- Antoine et Torrance	S/O	S/O	3,00 \$	15,00 \$	131,00 \$	
ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE								
Métro Rosemont	170	Rosemont C/S, entre St- Denis et St-Vallier	3,00 \$	10,00 \$	3,00 \$	9,00 \$	89,00 \$	

Arrondissement / secteur	No. Autoparc	Localisation de l'autoparc	Grille horaire - 2		
			TARIF HORAIRE/ JOURNÉE lundi au dimanche 6 h à 24 h	TARIF MAXIMUM JOURNÉE lundi au dimanche 6 h à 24 h	PERMIS MENSUEL

PLATEAU-MONT-ROYAL

Rue Mont-Royal	69	Chambord C/E, entre Gilford et Mont-Royal	S/O	S/O	89,00 \$
Rue Mont-Royal	72	Marquette C/E, entre Gilford et Mont-Royal	3,00 \$	12,00 \$	89,00 \$
Parc Lafontaine	139	Sherbrooke, C/N, entre C.- Lavallée et Pc Lafontaine	3,50 \$	13,00 \$	94,00 \$
Parc Lafontaine	140	Rachel C/N, entre C.- Colomb et St-André	S/O	S/O	84,00 \$
Parc Lafontaine	142	Calixa-Lavallée C/O, entre Sherbrooke et Rachel	S/O	S/O	94,00 \$
Parc Lafontaine	197	Émile-Duployé C/E, entre Rachel et Sherbrooke	3,50 \$	14,00 \$	S/O

Arrondissement / secteur	No. Autoparc	Localisation de l'autoparc	Grille horaire - 2		
			TARIF HORAIRE/ JOURNÉE lundi au dimanche 6 h à 24 h	TARIF MAXIMUM JOURNÉE lundi au dimanche 6 h à 24 h	PERMIS MENSUEL
Parc Lafontaine	216	Papineau C/O, entre Rachel et Sherbrooke	3,00 \$	12,00 \$	90,00 \$
ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE					
Plaza St-Hubert	24	Boyer C/O, entre St- Zotique et Beaubien	1,75 \$	8,00 \$	70,00 \$
Plaza St-Hubert	78	Boyer C/O, entre Bélanger et St-Zotique	2,50 \$	10,00 \$	94,00 \$
Plaza St-Hubert	302	St-André C/O, entre Beaubien et Bellechasse	1,75 \$	8,00 \$	S/O
Plaza St-Hubert	303	St-André C/O, entre Beaubien et Bellechasse	1,75 \$	8,00 \$	69,00 \$
Plaza St-Hubert	311	Beaubien C/N, entre St- André et Boyer	1,75 \$	8,00 \$	69,00 \$
Promenade Masson	73	6e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	1,75 \$	8,00 \$	69,00 \$

Arrondissement / secteur	No. Autoparc	Localisation de l'autoparc	Grille horaire - 2		
			TARIF HORAIRE/ JOURNÉE lundi au dimanche 6 h à 24 h	TARIF MAXIMUM JOURNÉE lundi au dimanche 6 h à 24 h	PERMIS MENSUEL
Promenade Masson	74	7e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	S/O	S/O	69,00 \$
Promenade Masson	75	8e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	1,75 \$	8,00 \$	S/O
Rue Jean-Talon	169	St-Vallier C/O, entre Jean- Talon et Bélanger	3,00 \$	10,00 \$	106,00 \$
Rue Jean-Talon	191	St-André C/E, entre Jean- Talon et Bélanger	2,50 \$	10,00 \$	S/O
SUD-OUEST					
Ville-Émard	88	Monk C/E, entre Jacques- Hertel et Jolicoeur	S/O	S/O	65,00 \$
Parc Angrignon	243	Trinitaires C/O, nord de la Vérendrye	3,00 \$	9,00 \$	50,00 \$
VILLE-MARIE					

Arrondissement / secteur	No. Autoparc	Localisation de l'autoparc	Grille horaire - 2		
			TARIF HORAIRE/ JOURNÉE lundi au dimanche 6 h à 24 h	TARIF MAXIMUM JOURNÉE lundi au dimanche 6 h à 24 h	PERMIS MENSUEL
Centre-ville	66	Maisonneuve C/N, entre De Bleury et Balmoral	4,50 \$	16,00 \$	170,00 \$
Parc du Mont-Royal	115	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	3,00 \$	8,00 \$	66,00 \$
Parc du Mont-Royal	116	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	3,00 \$	8,00 \$	66,00 \$
Parc du Mont-Royal	117	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	3,00 \$	8,00 \$	66,00 \$
Parc du Mont-Royal	118	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	3,00 \$	8,00 \$	66,00 \$
Parc du Mont-Royal	275	Camilien-Houde C/N, sur le Mont-Royal	3,00 \$	8,00 \$	S/O
Terminus centre-ville	184	St-Jacques C/S, entre Cathédrale et Ste-Cécile	S/O	S/O	140,00 \$
Terminus centre-ville	207	Notre-Dame C/N, entre Inspecteur et Cathédrale	4,00 \$	12,00 \$	117,00 \$

XX-XXX/93

Arrondissement / secteur	No. Autoparc	Localisation de l'autoparc	Grille horaire - 2		
			TARIF HORAIRE/ JOURNÉE lundi au dimanche 6 h à 24 h	TARIF MAXIMUM JOURNÉE lundi au dimanche 6 h à 24 h	PERMIS MENSUEL
Terminus centre-ville	400	Mansfield C/O, entre St- Antoine et St-Jacques	5,00 \$	17,00 \$	S/O

ANNEXE 6

(article 129)

LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

127-128	Camionnette 4 roues motrices	
	a Tarif quotidien	82,99 \$
	b Tarif hebdomadaire	419,08 \$
	c Tarif mensuel	1 284,22 \$
134-135	Automobile sous-compacte	
	a Tarif quotidien	61,20 \$
	b Tarif hebdomadaire	307,06 \$
	c Tarif mensuel	942,94 \$
146-152	Automobile compacte et intermédiaire	
	a Tarif quotidien	66,39 \$
	b Tarif hebdomadaire	335,06 \$
	c Tarif mensuel	1 026,96 \$
153	Automobile hybride	
	a Tarif quotidien	77,81 \$
	b Tarif hebdomadaire	392,12 \$
	c Tarif mensuel	1 198,13 \$
174-175	Minifourgonnette	
	a Tarif quotidien	66,39 \$
	b Tarif hebdomadaire	335,06 \$
	c Tarif mensuel	1 026,96 \$
176-179	Fourgonnette	
	a Tarif quotidien	77,81 \$
	b Tarif hebdomadaire	392,12 \$
	c Tarif mensuel	1 198,13 \$
201-202	Camionnette compacte	
	a Tarif quotidien	66,39 \$
	b Tarif hebdomadaire	335,06 \$
	c Tarif mensuel	1 026,96 \$
211-212	Camionnette	
	a Tarif quotidien	77,81 \$
	b Tarif hebdomadaire	392,12 \$
	c Tarif mensuel	1 198,13 \$
217-247	Fourgon	
	a Tarif quotidien	112,03 \$
	b Tarif hebdomadaire	559,13 \$
	c Tarif mensuel	1 711,60 \$
223-234	Camion léger benne basculante	
	a Tarif quotidien	112,03 \$
	b Tarif hebdomadaire	559,13 \$
	c Tarif mensuel	1 711,60 \$
279-299	Camion tracteur	
	a Tarif quotidien	251,03 \$

XX-XXX/95

	b Tarif hebdomadaire	1 257,25 \$
	c Tarif mensuel	3 851,63 \$
283-393	Camion lourd 2 essieux benne basculante	
	a Tarif quotidien	251,03 \$
	b Tarif hebdomadaire	1 257,25 \$
	c Tarif mensuel	3 851,63 \$
286-296	Camion grue articulée	
	a Tarif quotidien	280,08 \$
	b Tarif hebdomadaire	1 396,26 \$
	c Tarif mensuel	4 280,05 \$
293	Camion lourd 3 essieux benne basculante	
	a Tarif quotidien	251,03 \$
	b Tarif hebdomadaire	1 257,25 \$
	c Tarif mensuel	3 851,63 \$
352-353	Camion dépanneuse	
	a Tarif quotidien	223,03 \$
	b Tarif hebdomadaire	1 115,14 \$
	c Tarif mensuel	3 423,21 \$
368	Camion citerne à carburant	
	a Tarif quotidien	251,03 \$
	b Tarif hebdomadaire	1 257,25 \$
	c Tarif mensuel	3 851,63 3 790,97 \$
435-436	Chargeur sur roues 2-2,5 v.cu.	
	a Tarif quotidien	280,08 \$
	b Tarif hebdomadaire	1 396,26 \$
	c Tarif mensuel	4 280,05 \$
437	Chargeur sur roues 3 v.cu.	
	a Tarif quotidien	307,06 \$
	b Tarif hebdomadaire	1 535,26 \$
	c Tarif mensuel	4 707,43 \$
525	Souffleuse automotrice	
	a Tarif quotidien	280,08 \$
	b Tarif hebdomadaire	1 396,26 \$
	c Tarif mensuel	4 280,05 \$
544-545	Chariot élévateur à fourche 4000 à 5000 lbs	
	a Tarif quotidien	77,81 \$
	b Tarif hebdomadaire	392,12 \$
	c Tarif mensuel	1 198,13 \$
548-549	Chariot élévateur 7000 – 8000 lbs	
	a Tarif quotidien	90,25 \$
	b Tarif hebdomadaire	447,09 \$
	c Tarif mensuel	1 369,28 \$

751-754	Remorque	
	a Tarif quotidien	20,75 \$
	b Tarif hebdomadaire	112,03 \$
	c Tarif mensuel	342,32 \$
759	Fardier 16 tonnes et plus	
	a Tarif quotidien	57,06 \$
	b Tarif hebdomadaire	280,08 \$
	c Tarif mensuel	855,81 \$
825	Tête de souffleuse 2 000 tonnes, l'heure	
	a Tarif quotidien	137,96 \$
	b Tarif hebdomadaire	697,09 \$
	c Tarif mensuel	2 140,02 \$

Dossier # : 1146812001

Unité administrative responsable : Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif

Objet : Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences locales relevant du conseil municipal pour l'exercice 2015

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Commentaires transmis concernant les articles 101 et 102

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert PARÉ
chef de division
Tél : 514 872 8129

ENDOSSÉ PAR

Robert PARÉ
chef de division
Tél : 514 872 8129
Division :

Le : 2014-11-18

Dossier # : 1146812001

Unité administrative responsable : Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif

Objet : Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences locales relevant du conseil municipal pour l'exercice 2015

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Nous sommes favorable aux tarifs 2015 concernant les articles 78, 79, 81, 106 à 110 et 112.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Luc LÉVESQUE
chef de division
Tél : 514-872-4590

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-17

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Division :